

722^{ème} Séance

Séance Publique
du mardi 11 octobre 2011

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 4 MAI 2012 (N° 8.067)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- I. ANNONCE DES PROJETS DE LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT ET RENVOI DEVANT LA COMMISSION (p. 7.012).
- II. ETAT D'EXAMEN DE TOUS LES PROJETS DE LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT (p. 7.013).
- III. PROJET DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2011 : DEBUT DE L'EXAMEN (p. 7.017).

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2011**

—
**Séance publique
du mardi 11 octobre 2011**
—

Sont présents : M. Jean-François ROBILLON, Président du Conseil National ; M. Fabrice NOTARI, Vice-Président du Conseil National ; MM. Gérard BERTRAND, Alexandre BORDERO, Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Marc BURINI, Claude CELLARIO, Philippe CLERISSI, Mme Michèle DITLOT, MM. Jean-Charles GARDETTO, Eric GUAZZONNE, Pierre LORENZI, Mme Nicole MANZONE-SAUQUET, MM. Bernard MARQUET, Roland MARQUET, Laurent NOUVION, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Christophe SPILIOTIS-SAUQUET, Christophe STEINER et Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

—
Est absent excusé : M. Guillaume ROSE, Conseiller National.
—

Assistent à la séance : S.E. M. Michel ROGER, Ministre d'Etat ; M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Stéphane VALERI, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; M. Marco PICCININI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur du Budget et du Trésor, Délégué aux Affaires Financières.

—
Assurent le Secrétariat : M. Jean-Sébastien FIORUCCI, Chef de Cabinet, Mme Florence FERRARI, Secrétaire en Chef, Mme Laurence GUAZZONE-MILLIASSEAU, Chargé de Mission pour les Affaires Sociales, M. Sébastien SICCARDI, Chargé de Mission pour les Affaires Juridiques ; M. Olivier WENDEN, Chargé de Mission pour les Affaires Internationales et la Communication ; Mme Florence LARINI-NEGRI, Chef de Section ; M. Jean-Charles de SIGALDY, Chef

de Section ; Mme Martine MORINI, Secrétaire-Sténodactylographe.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, je déclare ouverte notre session d'automne et avec elle cette séance publique.

En premier lieu, je voudrais excuser l'absence de notre Collègue Guillaume ROSE, en déplacement pour raisons professionnelles à l'étranger.

En liminaire, je vous rappelle que la première partie de cette Séance Publique est retransmise en direct sur la chaîne Monaco Info et que, comme à l'accoutumée, l'ensemble de cette séance sera intégralement diffusé sur le site internet du Conseil National www.conseilnational.mc.

Enfin, j'ai une importante modification à vous signaler en ce qui concerne la diffusion en direct à la télévision. Par courrier en date du 26 septembre 2011, vous m'informiez, Monsieur le Ministre, que le Gouvernement acceptait de retransmettre désormais sur le canal local les premières Séances Publiques relatives aux Budgets Rectificatif et Primitif, jusqu'à la fin de la totalité des interventions de politique générale des Elus. Votre courrier faisait suite à une décision du Conseil National, prise à l'unanimité des présents, lors de la Commission Plénière d'Etude du 7 juin 2011. Nous vous en remercions tous.

Chers Collègues, je vous rappelle que pour tous ceux qui souhaiteraient intervenir dans le cadre de la discussion générale sur ce projet de budget, nous reconduisons les mêmes dispositions que par le passé pour les temps de parole consacrés aux interventions :

- six minutes dans le cadre présent de la discussion générale,
- trois minutes ensuite par intervention sur un même sujet par chapitre budgétaire ainsi que pour les explications de vote finales.

I.

**ANNONCE DU PROJET DE LOI DEPOSE
PAR LE GOUVERNEMENT
ET RENVOI DEVANT LA COMMISSION**

L'ordre du jour appelle en premier lieu, en vertu de l'article 70 du Règlement Intérieur du Conseil National, l'annonce des projets de loi déposés sur le Bureau de notre Assemblée depuis notre dernière Séance Publique extraordinaire du 13 juillet 2011.

Plusieurs textes nous sont parvenus :

1. *Le projet de loi, n° 886, relative à l'obligation d'introduire des produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration collective.*

Ce texte fait suite à la proposition de loi, n° 196, dont l'intitulé était le même, et qui a été adoptée par le Conseil National en sa Séance du 10 mai 2011. Vous vous étiez engagé lors de cette séance, Monsieur le Ministre, à poursuivre le processus législatif et à déposer, très vite, sur le Bureau du Conseil National ledit projet de loi. Ce que vous avez fait, puisque le texte a été déposé dès le 16 août 2011.

Je propose que ce projet de loi soit renvoyé devant la Commission de l'Education et de la Jeunesse, laquelle avait déjà procédé à l'examen de la proposition de loi.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant la Commission de l'Education et de la Jeunesse.

(Renvoyé).

2. *Le projet de loi, n° 887, modifiant la loi n° 1.155 du 18 décembre 1992 relative à la nationalité.*

Il s'agit d'un texte important issu des réflexions conjointes Gouvernement et Elus puisque un groupe de travail mixte avait été formé afin de rédiger un dispositif qui corresponde aux attentes de chacun.

Au cours de la session extraordinaire du 13 juillet dernier, vous nous aviez promis, Monsieur le Ministre, le dépôt de ce texte avant la fin de l'année. Ce projet de loi étant très attendu et important pour une grande partie de la population de Monaco, je vous remercie d'avoir tenu parole car il a été déposé sur le Bureau du Conseil National dès le 30 août dernier.

Je propose qu'il soit renvoyé devant la Commission des Droits de la Femme et de la Famille qui déjà eu l'occasion, depuis 2003, de travailler sur des textes afférents à la nationalité.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

De manière formelle, ce projet de loi est renvoyé devant la Commission des Droits de la Femme et de la Famille.

(Renvoyé).

3. *Le projet de loi, n° 888, portant diverses mesures en matière de mise à jour de la législation sur les sociétés anonymes, les sociétés civiles, les trusts et les fondations.*

Ce texte nous est parvenu le 16 septembre 2011. Compte-tenu de son objet, je propose qu'il soit renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est donc renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

(Renvoyé).

4. *Le projet de loi, n° 889, portant fixation du budget primitif de l'Etat pour l'exercice 2012.*

Déposé le 30 septembre 2011 sur le Bureau du Conseil National, je vous propose qu'il soit renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

(Renvoyé).

5. *Le projet de loi, n° 890, modifiant la loi n° 1.329 du 8 janvier 2007 relative à la copropriété des immeubles bâtis, modifiée.*

Ce projet de loi a été déposé au Conseil National le 4 octobre 2011 et je propose qu'il soit renvoyé devant la Commission du Logement.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est ainsi renvoyé devant la Commission du Logement.

(Renvoyé).

II.

ETAT D'EXAMEN DE TOUS LES PROJETS DE LOI DEPOSES PAR LE GOUVERNEMENT

Je vous rappelle à présent, qu'en vertu du dernier alinéa de l'article 67 nouveau de la Constitution du

17 décembre 1962, modifiée par la loi n° 1.249 du 2 avril 2002, le Conseil National a l'obligation de faire connaître à chaque début de session ordinaire, l'état d'examen de tous les projets de loi dont il a été saisi par le Gouvernement.

Conformément à ces dispositions, j'invite à présent les différents Présidents de Commissions saisies de projets de loi à s'exprimer. Nous allons commencer par Monsieur Alexandre BORDERO en sa qualité de Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Monsieur BORDERO, nous vous écoutons.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Outre les deux textes qui viennent d'être renvoyés devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, je prends la parole pour signaler non pas un texte à l'examen, mais un retrait de texte, il s'agit du :

1. *Projet de loi n° 755 relative aux incapacités et conditions d'exercice d'une activité commerciale, industrielle, artisanale ou professionnelle.*

Ce texte, transmis au Conseil National le 14 janvier 2003, a été déposé en Séance Publique le 20 février 2003 et renvoyé devant la Commission.

Depuis 2003, ce projet de loi a fait l'objet d'un grand nombre de réunions de la Commission ainsi que de divers échanges de courriers avec le Gouvernement. Le rapport, rédigé par M. Jean-Charles GARDETTO, Rapporteur au nom de la Commission, a été envoyé au Gouvernement le 13 novembre 2006, ce dernier ayant fait part de ses observations le 18 mai 2007. Le Conseil National a ensuite demandé, par courrier du 31 mai 2007, la communication de l'arrêté ministériel d'application actualisé de l'article 10 du projet de loi.

Enfin, un dernier courrier a été adressé au Gouvernement le 1^{er} avril 2008 demandant à nouveau la communication de cet arrêté ministériel ainsi que l'actualisation de la rédaction du projet de loi dans son ensemble aux fins d'intégrer les modifications apportées par la loi n° 1.331, relative aux sociétés, votée le 21 décembre 2006.

Le Conseil National est toujours dans l'attente d'une réponse du Gouvernement. A ce sujet, dans son rapport du 28 septembre 2009, le Rapporteur du projet de loi, n° 830, modifiant le Code pénal en matière de fausse monnaie, a attiré l'attention du

Gouvernement sur la nécessité que le projet de loi, n° 755, soit prochainement adopté.

Madame le Conseiller de Gouvernement pour les Finances, au cours de la Séance Publique du 4 novembre 2009, a informé le Conseil National de la possibilité d'inclure au sein des sanctions prévues dans le projet de loi n° 755 l'interdiction d'exercice professionnel prononcée par le juge pénal.

Lors de discussions en Comité de Pilotage Législatif, il avait été question des interdictions professionnelles au sens large mais il n'en résulte pas pour autant la prise d'une décision claire. Il appartient désormais au Gouvernement de relancer le processus législatif puisque, de son côté, le Conseil National a clos l'étude dudit texte depuis le 13 novembre 2006.

Le Gouvernement a informé le Conseil National du retrait de ce texte par courrier du 19 juillet 2011. La réflexion devrait néanmoins se poursuivre au travers des travaux du groupe de travail sur la modernisation du droit économique et des affaires. A ce jour, il ne semble pas que le texte ait été abordé au sein de ce groupe.

Nous attendons, bien sûr, un retour des dispositions de ce texte, sans doute à travers d'autres textes ou d'autres dispositions.

M. le Président.- Monsieur BORDERO, je vous remercie.

Je donne maintenant la parole à Mme Nicole MANZONE-SAQUET, notre Doyenne, qui, en l'absence de M. Guillaume ROSE, Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, va poursuivre la présentation du travail législatif avec les textes en cours devant cette Commission.

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

1. *Projet de loi n° 840, relative au contrat de travail :*

Arrivé au Conseil National le 3 avril 2007, ce projet de loi a été déposé en Séance Publique et renvoyé devant la Commission le même jour.

Il a fait l'objet d'un courrier au Gouvernement le 27 avril 2007 pour demander communication de l'avis du Conseil d'Etat ; en date du 11 juillet 2007, quelques-uns des éléments de réflexion de ladite instance ont été transmis à l'Assemblée par le Ministre d'Etat.

La Commission s'est déjà réunie à plusieurs reprises entre mai et juillet 2007 afin d'étudier ce texte qui a fait aussi l'objet d'une Commission Plénière d'Etude à la fin du mois de juillet 2007.

Vu l'importance de ce projet de loi, le Conseil National a sollicité l'expertise d'un juriste monégasque spécialisé en la personne de Monsieur Jean BILLON, pour une étude technique approfondie. Les résultats de cette étude nous sont parvenus en fin d'année 2007.

En parallèle, le Président du Conseil National a reçu en audience, respectivement les 6 et 12 juin 2007, l'Union des Syndicats de Monaco et la Fédération Patronale Monégasque.

La Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses a procédé à l'examen de ce texte, au cours des réunions du 3 novembre et du 3 décembre 2008, celles des 23 et 30 mars 2009, suivies des 4, 11, 18 mai et 2 juin 2009.

Ces nombreuses séances de travail ont donné lieu à un certain nombre d'observations et de questions, qui ont été transmises au Gouvernement le 25 juin 2009.

Le 20 avril 2010, la Commission a proposé au Gouvernement la tenue d'un groupe de travail *ad hoc*.

Le 29 avril 2010, le Ministre d'État a fait part de l'accord du Gouvernement Princier en ce qui concerne la tenue d'un groupe de travail *ad hoc* qui pourrait se réunir après que le Conseiller pour les Affaires Sociales et la Santé aura rencontré les partenaires sociaux, tel que cela a d'ores et déjà été programmé.

Le Conseil National reste toujours en attente d'une initiative du Gouvernement en la matière.

2. Projet de loi n° 871, modifiant la loi n° 771 du 25 juillet 1964 sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National.

Ce texte, arrivé au Conseil National le 17 décembre 2009, a été déposé en Séance Publique le 7 avril 2010 et renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

L'examen de ce projet de loi a débuté à l'occasion de la Commission du 28 septembre 2010 au cours de laquelle un Rapporteur a été désigné en la personne de M. Jean-François ROBILLO, Président du Conseil National.

Un expert juridique en la personne de M. Guy CARCASSONE a été désigné par le Bureau du Conseil National pour apporter des pistes de réflexion au travail des Parlementaires.

Par ailleurs, le groupe de travail désigné lors de l'étude de la proposition de loi n° 176 modifiant la loi n° 771 du 25 juillet 1964 sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National a été reconduit à l'occasion de cette Commission et s'est réuni à plusieurs reprises.

Le 1^{er} février 2011, le Professeur Guy CARCASSONE a été convié à une séance de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, afin d'échanger et de répondre aux questions et observations des membres de ladite Commission.

Le Professeur Guy CARCASSONE a communiqué au Conseil National les résultats de son étude permettant de guider la rédaction des amendements. La Commission vient d'achever l'étude de la loi et s'apprête à travailler sur l'élaboration du Règlement Intérieur du Conseil National.

M. le Président.- Madame la Doyenne, je vous remercie.

Je passe maintenant la parole à M. Jean-Charles GARDETTO, Président de la Commission de Législation, pour nous donner lecture de l'état d'avancement des textes en cours d'examen devant sa Commission.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

La Commission de Législation est saisie des textes suivants :

1. Projet de loi n° 778, relative à l'administration et à l'organisation judiciaire.

Ce texte, arrivé au Conseil National le 13 mai 2004, a été déposé en Séance Publique le 18 mai 2004 et renvoyé devant la Commission.

Un Rapporteur, en ma personne, a été désigné lors de la séance du 23 septembre 2005.

L'examen de ce texte, qui a débuté au deuxième semestre 2010, se poursuit. Le Conseil National a décidé de faire appel à un consultant extérieur afin que celui-ci réalise une étude approfondie du texte.

2. Projet de loi n° 808, relative aux armes, à leurs pièces, éléments et munitions.

Ce texte, arrivé au Conseil National le 11 novembre 2005, a été déposé en Séance Publique le 7 décembre 2005 et renvoyé devant la Commission.

Un Rapporteur, en la personne de Mme Nicole MANZONE-SAQUET, a été désigné lors de la Commission du 16 novembre 2009.

Une première série de questions et observations formulées par la Commission a été transmise au Ministre d'Etat par courrier du 11 décembre 2009. En complément, une seconde série de questions et observations a été transmise au Ministre d'Etat le 16 février 2010.

Le 31 mai 2010, le Conseil National a reçu les réponses du Gouvernement aux deux listes de questions et observations.

La Commission a émis le souhait de rencontrer des professionnels et les associations afin que les Elus soient en mesure d'appréhender avec une plus grande exactitude la portée effective des modifications envisagées par ledit projet de loi. A ce jour, le Conseil National est dans l'attente d'une réponse.

Par ailleurs, le 24 septembre 2010, un courrier avait été adressé au Ministre d'Etat afin d'attirer son attention sur certains points jugés importants par la Commission, à savoir la question du dépôt de loi d'autorisation de ratification du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu et celle de l'effectivité de la carte monégasque.

Dans le but d'obtenir un éclaircissement sur ces deux points restés en suspens, une réunion a eu lieu au Conseil National, le 5 juillet 2011, en présence de M. le Délégué aux Affaires Juridiques auprès du Gouvernement. Un courrier faisant le bilan de cette réunion a également été envoyé au Gouvernement le 24 août 2011 et demeure sans réponse à ce jour.

3. *Projet de loi n° 849, relative à l'arbitrage :*

Ce texte, arrivé au Conseil National le 13 décembre 2007, a été déposé en Séance Publique le 21 décembre 2007 et renvoyé devant la Commission.

Un Rapporteur a été désigné en la personne de Mme Sophie LAVAGNA à l'occasion de la Commission de Législation du 30 octobre 2008. Lors d'une réunion de travail tenue le 28 juillet 2009, une délégation de la Commission de Législation a rencontré les membres du groupe de travail ayant élaboré ce projet de loi. Le Ministre d'Etat a adressé le 29 septembre 2009 au Conseil National un courrier formalisant les observations et réponses apportées lors de cette réunion.

A l'occasion de la séance du 22 juillet 2010, la Commission a reçu les représentants de l'Ordre des Avocats de Monaco. A ce titre, une note établie par le

Bâtonnier de l'Ordre des Avocats a été transmise au Conseil National le 10 mai 2011.

Le Ministre d'Etat a évoqué, lors d'une Commission Plénière d'Etude, le retrait du texte, décrivant ce dernier comme trop ambitieux. Il résulte des travaux préparatoires du groupe de travail sur la modernisation du droit économique et des affaires que ce texte devrait être intégré dans le futur projet de loi sur lequel travaillent les membres dudit groupe. La Commission reste bien évidemment dans l'attente d'une confirmation officielle de ce transfert qui, techniquement, nécessite un retrait préalable.

4. *Projet de loi n° 876 sur l'Aviation civile.*

Le projet de loi a été déposé par le Gouvernement le 6 mai 2010 et a été renvoyé en Commission de Législation le 10 mai 2010.

5. *Projet de loi, n° 879, portant diverses mesures en matière de responsabilité de l'Etat et de voies de recours*

Ce texte, arrivé au Conseil National le 7 décembre 2010, a été déposé en Séance Publique le 10 décembre 2010 et renvoyé devant la Commission.

L'examen de ce projet de loi a débuté le 13 mai 2011. Lors de cette réunion, j'ai été désigné en qualité de Rapporteur.

Le 23 mai et le 30 septembre, l'étude du texte s'est poursuivie et a donné lieu à la rédaction d'amendements.

6. *Projet de loi, n° 880, portant réforme des Codes pénal et de procédure pénale en matière de corruption et de techniques spéciales d'enquête*

Ce texte, arrivé au Conseil National le 7 décembre 2010, a été déposé en Séance Publique le 12 décembre 2010 et renvoyé devant la Commission.

L'examen de ce projet de loi a débuté.

J'ai été désigné en qualité de Rapporteur, lors de la Commission de Législation du 23 mai 2011.

Voilà, Monsieur le Président, qui conclut l'état des textes pendants devant la Commission de Législation

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, je vous remercie de votre exposé.

Nous allons terminer avec M. Bernard MARQUET, Président de la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

1. *Projet de loi n° 860 portant Code de l'Environnement.*

Arrivé au Conseil National le 12 décembre 2008, ce projet de loi a été déposé en Séance Publique et renvoyé le même jour devant la Commission.

Compte tenu de l'importance de ce projet de loi, le Conseil National a sollicité l'expertise d'un avocat spécialisé en Droit de l'Environnement pour une étude approfondie en la personne de M. Gilles MARTIN. Les résultats d'une étude préliminaire nous sont parvenus à la mi-mars 2009.

Mme Anne POYARD-VATRICAN a été désignée comme Rapporteur lors de la Commission de l'Environnement du 17 avril 2009.

En parallèle, la Commission a reçu respectivement les 27 et 22 juillet 2009 les Associations et Groupements intéressés par le thème de l'environnement ainsi qu'une délégation du Conseil Economique et Social, afin de recueillir leurs avis et suggestions sur ce projet de loi.

Enfin une liste d'observations et de questions a été adressée au Gouvernement par un courrier en date du 27 juillet 2009, à laquelle le Gouvernement a répondu par un courrier du 31 décembre 2009, et ses réponses ont ainsi été examinées par la Commission à l'occasion de la séance du 5 février 2010.

Lors de sa séance de travail du 21 mai 2010, la Commission a adressé une seconde série de questions au Gouvernement portant sur les Livres I et V du projet de Code, auxquelles le Gouvernement a répondu par courrier en date du 26 octobre 2010.

Puis, la Commission a poursuivi l'étude du projet de Code et plus particulièrement des Livres II, III et IV, étude qui s'est achevée lors de la séance du 25 janvier 2011.

C'est à l'occasion de la séance du 4 février 2011 que la Commission a décidé de recueillir une nouvelle fois la position du Gouvernement, en lui adressant une troisième série de questions le 11 mars 2011.

Une réunion de travail a eu lieu entre M. le Délégué aux Affaires Juridiques auprès du Gouvernement et moi-même. Celle-ci a été l'occasion

de déterminer la méthodologie législative qu'il serait souhaitable d'adopter en vue d'un vote dans les meilleurs délais. Un courrier de Monsieur le Ministre d'Etat du 1^{er} août 2011 a d'ailleurs fait suite à cette réunion. La Commission s'est ensuite réunie le 6 septembre pour valider cette méthodologie et a décidé, toujours dans une logique de rationalisation du processus législatif, de communiquer au Gouvernement les notes réalisées par Maître Gilles Martin sur le projet de Code de l'environnement ; communication qui a eu lieu le 15 septembre 2011.

La Commission poursuit l'examen du texte et entre dans la phase de rédaction des amendements. Elle reste toutefois dans l'attente des réponses du Gouvernement à la troisième série de questions qui lui avait été adressée.

Aucun autre texte n'est à l'étude devant la Commission de l'Environnement et du Cadre de Vie.

M. le Président.- Monsieur MARQUET, je vous remercie.

La présentation détaillée des différents projets de loi en cours d'étude par le Conseil National est ainsi achevée et nous passons maintenant à notre troisième point de l'ordre du jour :

III.

EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2011

M. le Président.- Monsieur le Ministre, avant de passer la parole à Mme le Directeur du Budget et du Trésor, pour la lecture du rapport du Gouvernement, vous avez souhaité intervenir dès à présent pour apporter des précisions.

M. le Ministre d'Etat.- Avant la lecture du rapport, j'aimerais en effet porter à la connaissance de la Haute Assemblée les modifications à apporter au projet de Budget Rectificatif de l'exercice 2011. Ces modifications sont les suivantes :

RECETTES

Article 021.101 :	
Régie des Tabacs	+ 100.000 €
Article 021.301 :	
Recettes du compte de partage	- 460.700 €

Article 021.305 : Remboursement dépenses compte de partage Postes et télégraphes	+ 590.600 €
Article 021.404 : Produit des ventes aux guichets français - OETP	+ 34.000 €
Article 031.106 : Monaco Telecom	+ 152.000 €
Article 041.104 : Revenu des valeurs mobilières	+ 1.480.000 €
Article 033.101 : Taxe sur valeur ajoutée	+ 7.300.000 €
Total recettes	+ 9.195.900 €

DEPENSES

Article 360.410 : Régie des Tabacs - Marchandises	+ 100.000 €
Article 384.419 : Convention franco-monégasque Postes et télégraphes	- 10.000 €
Article 384.422 : Dépenses compte de partage Postes et télégraphes	- 630.000 €
Article 361.410 : Frais de fabrication et études OETP	- 100.000 €

Article 361.419 : Convention franco-monégasque OETP	- 185.000 €
Article 501.432.1 : Nettoisement de la ville	+ 160.000 €
Article 501.432.2 : Collecte et incinération	+ 650.000 €
Article 701.908 : Tunnel descendant	+ 3.300.000 €
Article 701.913.3 : Urbanisation SNCF – Ilot Canton	- 810.000 €
Article 703.902 : Elargissement quai Etats-Unis épi central	- 450.000 €
Article 703.904 : Superstructure digue flottante	+ 1.450.000 €
Article 704.957 : Marché de la Condamine & rénovation Place d'Armes	- 2.420.000 €
Total dépenses	+ 1.055.000 €
Déficit après nouvelles écritures présentées sur le siège	+ 87.853.100 €

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre. La parole est maintenant à Madame le Directeur du Budget et du Trésor pour la lecture du rapport gouvernemental.

Mme le Directeur du Budget et du trésor.-

L'avant-projet de budget rectificatif de l'exercice 2011 se présente comme suit :

	Budget Primitif 2011	Budget Rectificatif 2011	%
- RECETTES	843 263 400 €	779 243 700 €	-7,6 %
- DEPENSES	937 162 600 €	875 237 700 €	-6,6 %
* ordinaires	687 753 300 €	682 701 200 €	-0,7 %
* d'équipement	249 409 300 €	192 536 500 €	-22,8 %
- Excédent de dépenses	93 899 200 €	95 994 000 €	2,2 %
- Excédent des Comptes Spéciaux du Trésor			
- Recettes		894 100 €	
- Dépenses	4 074 400 €		

Les évolutions sensibles entre les deux budgets sont expliquées par une contraction des recettes fiscales de 67,3 M€, en particulier des recettes de TVA issues du compte de partage entre la France et Monaco. Parmi les autres contributions fiscales les droits de mutation et de transcription sur transactions immobilières évoluent à la baisse également, leur reprise avait en effet été estimée plus vigoureuse. L'évolution législative prévue semblerait entraîner également un certain attentisme en ce qui concerne les transactions.

Cette situation - qui résulte en partie d'une reprise économique plus faible que celle qui pouvait être attendue sur la base du dernier trimestre de 2010 - a conduit le Gouvernement à rechercher des économies afin de maîtriser le déficit.

Ainsi, les dépenses diminuent, atteignant 875.237.700 €, soit - 6,6 % par rapport au budget primitif 2011. En particulier, pour la première fois depuis plusieurs années, les dépenses de fonctionnement sont en baisse au budget rectificatif. Bien entendu, les efforts n'ont pu porter à ce stade que sur les dépenses de fournitures, services extérieurs et travaux, les frais de personnel et notamment les charges sociales (prestations maladie, tickets restaurant) continuent leur progression. Ces dépenses, et notamment celle de la charge nette des retraites, qui atteint déjà pour les fonctionnaires 40 M€ (45 M€ - 5 M€ de contributions) devront à terme faire l'objet de mesures structurelles. Les dépenses d'interventions publiques sont aussi en légère baisse, des efforts ayant été sollicités de tous les bénéficiaires de subventions importantes. Comme pour les dépenses de l'Etat ces efforts touchent les dépenses de fonctionnement, les salaires ou prestations servies, notamment sociales, n'étant pas impactées. Dans ce domaine aussi des choix structurants vont devoir être imprimés aux dépenses dès l'exercice 2012.

Les crédits d'équipement se trouvent réduits de 57 M€. Il est néanmoins important de rappeler que, par le jeu des reports, les crédits d'équipement réellement disponibles sont supérieurs de 55 M€ à ceux inscrits. Ceci permet de maintenir une politique d'équipement soutenue mais au prix d'un déficit réel qui pourrait se situer bien au-delà des 100 M€. En effet, avec l'expérience, la meilleure maîtrise du processus des reports par les services permet de penser que ceux-ci seront partiellement consommés, en sus des crédits inscrits au Budget 2011.

Ces évolutions permettent de présenter, malgré la baisse significative des recettes anticipées, un déficit qui s'élève à 95.994.000 €, en hausse de 2,1 M€ par comparaison à celui du budget primitif 2011. Si le

déficit rectifié inscrit au budget rectificatif demeure en dessous de 100 M€, ce résultat, admissible à court terme ne peut être considéré comme un rythme de croisière acceptable. Ainsi dès 2012 pour réduire ce déficit des efforts structurels de maîtrise des dépenses doivent être mis en œuvre tout en préservant et même en augmentant les recettes. L'effort de modernisation de l'Etat, devrait pouvoir apporter une meilleure maîtrise des dépenses tout comme les engagements pour « l'attractivité » et la réforme des droits de mutation doivent venir améliorer les recettes à moyen terme.

1/ RECETTES

Les recettes, qui s'établissent à 779.243.700 €, enregistrent une diminution de 7,6 % (soit - 64 M€ par rapport au Budget Primitif 2011). Elle provient principalement du chapitre contributions (- 67,3 M€). Les produits et revenus du domaine de l'Etat diminuent de 2,1 M€, et les recettes des services administratifs enregistrent une progression de 5,4 M€ expliquée par deux écritures exceptionnelles.

1 - Produits et Revenus du Domaine de l'Etat

A - DOMAINE IMMOBILIER

Les modifications de cette section concernent deux articles, à savoir le domaine immobilier et les Parkings Publics.

* Concernant le domaine immobilier, une baisse de - 503 K€ est envisagée sur l'article 011.101 « Immeubles bâtis ». Cela s'explique principalement par la perte de six mois de loyers des contrats « Habitation-Capitalisation » acceptés et qui seront signés pour fin juin 2011.

L'article « Immeubles non bâtis » affiche une inscription supplémentaire de + 156 K€ due à la réévaluation de la location d'un fonds de commerce (avec l'arrivée d'un nouveau locataire) et de l'exploitation du train touristique par la Société Azur Express (avec une convention d'exploitation prenant effet au 1^{er} avril 2010).

* Pour les Parkings Publics, il a été opéré un réajustement à la hausse de + 542 K€ dû à des évolutions positives des droits de stationnement en raison de :

- une forte augmentation de la recette « Horaires V.L. » qui est induite par une hausse du tarif (+ 2 %) et par une fréquentation accrue constatée à la fin du 1^{er} trimestre 2011 ;

- un complément de recettes généré par le parking de La Colle.

B - MONOPOLES

B.1 – Monopoles exploités par l'Etat

La principale évolution de ce poste résulte de la baisse des recettes de l'O.E.T.P. (- 280 K€) qui n'est pas compensée par l'amélioration des recettes de la Régie des Tabacs (+ 99 K€).

B.2 – Monopoles concédés

- article 031.101 « Société des Bains de Mer »

A l'échéance de l'exercice 2010/2011, soit le 31 mars 2011, le montant des recettes brutes des jeux s'est élevé à la somme de 177.501.584,28 €, entraînant un montant de redevance de 17.750.158,43 € pour l'exercice.

Afin de tenir compte des encaissements déjà réalisés et à venir pour l'exercice budgétaire 2011, il convient de minorer la prévision budgétaire de - 1.430.800 € ce qui porte l'inscription à un montant de 17.799.200 €.

- article 031.115 « SAM d'Exploitation des Ports de Monaco »

La détermination du solde de la redevance 2010 à verser en 2011 permet désormais de connaître le montant des encaissements qui seront effectués sur cet article en 2011. Ainsi, il est envisagé de majorer l'estimation de + 700.000 €, ce qui porte le montant de la redevance à 11,2 M€.

- article 031.103 « Radio Monte-Carlo »

La Société Radio Monte Carlo s'étant engagée à rattraper les retards de paiements, les versements annoncés pour l'année 2011 sont en augmentation de 371 K€. Ainsi les recettes seront de 1,1 M€ au lieu de 738 K€.

- article 031.106 « Monaco Telecom »

Suite à l'ajustement du solde 2010 et des acomptes versés au titre de la redevance 2011, les recettes de cet article ont été majorées de 300 K€, ce qui porte le montant total des recettes à 6,3 M€.

C - DOMAINE FINANCIER

- article 041.104 « Revenu des valeurs mobilières »

Cet article connaît une forte chute (- 2,2 M€) en raison du seul versement des intérêts statutaires de la SBM (60 K€ contre 3,9 M€ prévus au budget primitif) au vu de la situation économique de la société. Concernant les dividendes de Monaco Telecom, la Société a versé en mars 2011 le solde de l'exercice 2010/2011 (3,2 M€) et devrait verser à fin décembre 2011 3,96 M€ d'acomptes au titre de l'exercice 2011/2012, soit un total de 7.160.000 €, contre 5,5 M€ prévus au budget primitif.

- article 041.101 « Intérêts sur comptes bancaires »

Le calcul de la prévision primitive reposait sur une moyenne de disponibilités de 40 M€ et sur un taux de rémunération moyen de 1 %.

L'estimation rectificative tient compte de la baisse des liquidités, qui ne compense pas la hausse des taux. Le taux moyen retenu est de 1,23 %. Ceci engendre une minoration de l'article de - 129 K€.

2 - **Produits et Recettes des Services Administratifs**

Contrairement à l'habitude ce chapitre connaît une forte variation (+ 5,4 M€). Il s'agit toutefois d'écritures particulières, la seule augmentation réelle concernant les recettes de propriété industrielle.

- article 012.110 « Autres recettes »

La Direction de la Coopération Internationale restitue des sommes non utilisées pour le protocole de Kyoto (657 K€) et des sommes de l'article 604.220 « APD- Coopération Bilatérale » (1,87 M€) en raison de décalages habituels dans ce type d'opération, qui conduisent régulièrement en fin d'année à constater un reliquat de crédits sur le compte de dépôt dédié de l'ordre de 2 M€.

- article 012.118 « Interventions publiques – trop perçu sur subvention »

La régularisation sur le budget des investissements effectués par l'Automobile Club à partir du compte de dépôt en vue du Grand Prix 2010 s'élève à 777.600 €.

La contrepartie figure en dépenses du budget à l'article 707.992 « Investissements Grand Prix Automobile ».

Cet article intègre aussi le reversement par la Société d'Exploitation du Grimaldi Forum des reliquats des subventions perçues sur l'exercice 2010 (1,4 M€).

- article 012.138 « Hélicoptère - carburant »

Une majoration des recettes de 500 K€ se fait parallèlement à la majoration des dépenses d'acquisition du carburant de 400 K€.

- article 012.104 « Commerce & Industrie-Brevets »

Au cours du 1er trimestre 2011, il est constaté une augmentation des recettes générées par les brevets européens. Une majoration de 4 % a été estimée, soit + 100 K€.

3 - Contributions

Traditionnellement, les modifications de crédits de ce chapitre permettent d'ajuster les prévisions budgétaires aux montants des encaissements des premiers mois de l'exercice en cours, ajustements essentiels du fait de l'importance des contributions au regard du total des recettes budgétaires. Cette catégorie de recettes est celle qui a été la plus affectée par la crise financière et économique internationale. En outre, le mécanisme du compte de partage induit un écart important en 2011.

a) Droits de douane :

- article 013.101 « Droits de douane »

Au vu d'une part, du montant définitif des recettes douanières communiqué par la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects et, d'autre part, du chiffre actualisé de la population de Monaco (soit 35 881 habitants), le montant du versement 2011 s'élèvera à 27,6 M€.

En comparaison des sommes reçues en 2010 (27 M€), l'évolution des sommes à recevoir en 2011 tient à une augmentation des recettes à répartir (+ 0,6 %). En effet, le nouveau rapport des populations issu de l'actualisation concomitante des données françaises et monégasques est sans incidence sur le montant des sommes à recevoir en 2011.

b) Transactions juridiques

Ces recettes sont globalement en baisse de 25 M€. Les évolutions concernent les deux articles suivants :

- article 023.101 « Droits de mutations »

En ce qui concerne les droits perçus sur les mutations à titre onéreux d'immeubles, une baisse de 17,5 M€ est anticipée. Cette prévision tient compte des hypothèses retenues dans le cadre de la préparation du projet de loi relatif à l'évolution des droits de mutation. Il s'agit de l'incidence de la réduction du droit proportionnel tandis que le produit attendu de la taxation d'opérations jusqu'à présent non imposées, ne sera enregistré qu'à compter de 2012.

En ce qui concerne les recettes issues des mutations à titre onéreux de meubles et des successions et donations, il est proposé de maintenir la prévision initiale.

S'agissant des donations et des successions, il est proposé d'augmenter les recettes de 500 K€ au vu des résultats enregistrés au cours des trois premiers mois de l'année 2011.

- article 023.102 « Droits sur autres actes civils et administratifs »

Cette baisse provient de la diminution des droits de transcription. Dans le cadre de la préparation du projet de loi relatif aux droits de mutation, l'évaluation des recettes du droit de transcription retenue conformément aux hypothèses arrêtées est de 3 M€, contre 11 M€ au budget primitif 2011.

Ainsi, les estimations rectificatives des recettes issues des transactions juridiques ramènent les prévisions à un niveau inférieur aux encaissements de 2010.

c) Transactions commerciales

- article 033.101 « Taxe sur la valeur ajoutée »

S'agissant de la composante « encaissements monégasques », il est proposé de revoir son estimation à 315 M€ (soit - 1 M€), en extrapolant les recettes enregistrées depuis le début de l'année 2011.

En ce qui concerne les encaissements provenant du compte de partage, les sommes versées par la France comprennent le solde du compte de 2010 (après déduction des acomptes liquidés sur la base du compte de partage 2009 et versés en 2010) et le versement des acomptes 2011, liquidés sur la base du compte 2010.

Pour la détermination du compte de partage 2010, les encaissements monégasques pris en compte pour calculer le coefficient de variation des recettes correspondent aux résultats définitifs de l'année 2010

(soit 280,8 M€ pour la T.V.A.). S'agissant des recettes françaises, la somme retenue correspond à l'évaluation révisée de T.V.A. pour l'année 2010 annexée au projet de loi de finances pour 2011 (126,8 Md€ à périmètre courant et 135,5 Md€ à périmètre constant).

Cependant cette méthode forfaitaire de calcul est à rapprocher du compte de partage calculé sur les données réelles des flux entre Monaco et la France. Si un écart supérieur à 15 % est constaté entre les deux résultats, le compte de partage est alors révisé. Dans l'attente de la détermination du compte de partage 2010 résultant des données issues des flux réels d'échanges, des informations sont néanmoins déjà disponibles. Il apparaît que ce compte laisse entrevoir une baisse sensible, vraisemblablement supérieure à 15 %. Par conséquent et au vu de ces informations, le montant des sommes à recevoir en 2011 a été estimé par la Direction des Services Fiscaux à 71 M€, soit - 46,9 M€ par rapport aux prévisions primitives.

A cet égard, il convient de relever qu'entre 2009 et 2010 :

- les approvisionnements réalisés en France par les assujettis monégasques ont sensiblement diminué (-12 M€ de TVA française),
- les opérations réalisées par les assujettis monégasques à destination de la France ont, a contrario, fortement augmenté (plus de 15 M€ de TVA monégasque facturée à des opérateurs ou clients français).

Cette modification de tendance dans les flux entrants français et dans les flux sortants (à destination de la France), a pour effet mécanique de faire baisser le reversement français théoriquement dû à la Principauté de Monaco dans le cadre d'une approche du compte de partage TVA selon la méthode dite « des flux réels ».

Le Trésor Princier a, en effet, déjà perçu sur l'exercice 2010 les recettes fiscales correspondantes, soit par le biais d'une réduction des remboursements de TVA d'origine « France » dans ses approvisionnements, soit par un accroissement de la TVA nette encaissée en Principauté au titre des ventes et prestations de services taxables à Monaco, mais au détriment du compte de partage qui doit être liquidé en 2011.

Le niveau définitif du compte de partage TVA 2010 doit être arrêté lors d'une rencontre avec la partie française au cours de la 1ère quinzaine de juillet 2011.

d) Bénéfices commerciaux

- article 043.101 « Impôt sur les Bénéfices »

Pour le Budget Primitif 2011, une estimation globale de 80 M€ avait été retenue et il est proposé de porter la prévision de recettes à 85 M€.

En effet, en comparaison des recettes des quatre premiers mois de l'année 2010, les encaissements à fin avril 2011 enregistrent une croissance de plus de 17 %. Cette forte progression est toutefois ciblée sur quelques contributeurs.

2/ DEPENSES

On observe un recul des dépenses globales (- 6,6 % par rapport au budget primitif 2011), qui s'établissent à 875.237.700 €.

Les dépenses de fonctionnement, arrêtées à 456.244.100 €, sont en légère diminution (- 0,4 %) ; leur évolution s'explique par des recherches d'économies demandées à l'ensemble des services administratifs, relativisées par la hausse importante des prestations sociales du personnel.

Les dépenses d'interventions publiques connaissent une légère baisse de 1,4 % qui retrace les efforts d'économies réalisés, relativisés toutefois par les dépenses liées aux événements de Juillet.

Enfin, en raison de la restitution de sommes importantes sur diverses opérations, les dépenses d'équipement et d'investissement diminuent de 22,8 %. Toutefois, il est à noter que le montant des crédits reportés, qui pourrait être utilisé sur l'exercice 2011, est de 55 M€.

1 - Dépenses ordinaires

Elles sont globalement en diminution de 0,7 %, du fait de la baisse de leurs deux composantes.

A - Dépenses de fonctionnement

Elles s'établissent à 456.244.100 €, soit une diminution de 0,4 % par rapport au budget primitif.

Les variations des principaux postes de dépenses sont les suivantes :

- dépenses de personnel : + 1,9 M€, soit + 0,7 % ;
- dépenses de fonctionnement, entretien, matériel et travaux : - 3,6 M€, soit - 2,8 % ;

- frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés :

- 248 K€, soit - 0,5 % ;

- frais financiers : + 100 K€, soit + 8,4 %.

1) Dépenses de personnel :

I - L'organigramme fonctionnel

L'organigramme fonctionnel est de 3.443 postes au BR 2011 par rapport à 3.434 en début d'exercice, soit 9 postes supplémentaires, ci-dessous détaillés.

- Maison de SAS le Prince et Archives	+ 4
- Ministère d'Etat	+ 1
- Relations Extérieures	+ 2
- Intérieur	+ 1
- Affaires Sociales	+ 1

Si l'on analyse plus en détail, les modifications au sein des services concernent :

- la création de la Direction de l'Administration Electronique et de l'Information aux Usagers, qui succède au Centre d'Informations Administratives, (+ 2 postes) alors qu'un poste de la Direction Informatique est concomitamment supprimé

- la création d'un poste d'un troisième secrétaire d'Ambassade à Paris et d'un poste d'Ambassadeur (poste qui devrait toutefois être temporaire)

- 4 postes supplémentaires au sein des établissements scolaires (rentrée scolaire 2010/2011), la régularisation d'une erreur sur l'organigramme des Pompiers (-1) et un re-pyramidage suivi d'une suppression de deux postes au sein de la Direction de la Sécurité Publique ;

- la création d'un poste de Chef de Section à la Direction du Travail.

II - Les emplois budgétés

3 564 emplois sont budgétés au Budget Rectificatif 2011 contre 3.540 au Primitif selon les explications suivantes, soit 24 emplois supplémentaires :

- **3.382 postes sont budgétés** sur les 3.443 postes figurant à l'organigramme fonctionnel soit 10 postes supplémentaires budgétés par rapport au BP 2011 (+10)

- **182 autres personnels** soit une majoration de 14, due au recrutement de personnel supplémentaire temporaire en vue des événements du mois de juillet, à des surnombres temporaires pour faire face à une surcharge de travail à un moment précis, au nombre croissant de personnel en surnombre suite à une décision de la CISP (commission d'insertion socioprofessionnelle) (+ 4)

Toutefois, le Budget Rectificatif 2011 laisse apparaître une diminution de crédits de 700 K€ qui s'explique principalement du fait que certains postes permanents prévus en année pleine au Budget Primitif 2011 n'ont pas été pourvus au début de 2011.

III- Les charges sociales

La hausse des crédits relatifs aux charges sociales, c'est-à-dire les articles destinés à équilibrer le compte annexe de trésorerie (compte qui enregistre en recettes les différentes cotisations et contributions sociales et en dépenses les différentes prestations sociales), expliquent l'augmentation des dépenses de personnel. On note particulièrement :

- la hausse des dépenses relatives aux prestations médicales, soit + 2,3 M€ de dépenses supplémentaires au global,

- l'augmentation des dépenses de prestations familiales, soit + 190 K€ au global avec notamment + 200 K€ pour les dépenses relatives aux tickets restaurants (et + 84 K€ de recettes inscrites parallèlement),

- la hausse de + 446 K€ au global des dépenses de pensions de retraite et d'allocations.

	Budget Primitif 2011	Budget Rectificatif 2011	%
Prestations familiales	14 552 000 €	14 712 000 €	1,3 %
Prestations médicales - pharmacie	23 485 000 €	25 771 000 €	9,7 %
Pensions et allocations	56 254 800 €	56 700 800 €	0,8 %
TOTAL	94 261 800 €	97 183 800 €	3,1 %

2) Fourniture services extérieurs et travaux (hors frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés).

L'évolution de ce type de dépenses est retracée dans le tableau ci-après :

	Budget Primitif 2011	Budget Rectificatif 2011	%
Frais de fonctionnement	27 634 400 €	26 243 600 €	-5,0 %
Entretien, prestations	38 222 800 €	38 229 900 €	0,0 %
Mobilier et matériel	20 744 600 €	20 267 900 €	-2,3 %
Travaux	41 231 000 €	39 438 500 €	-4,3 %
TOTAL	127 832 800 €	124 179 900 €	-2,9 %

* Frais de fonctionnement

Cette catégorie de dépenses affiche globalement une baisse de 5 %, soit - 1,4 M€, qui retrace les efforts d'économies faits par l'ensemble des services administratifs.

* Entretien, prestations et fournitures

Cette rubrique affiche globalement une stagnation par rapport au budget primitif.

* Mobilier et matériel

Cette catégorie de dépenses diminue de 2,3 %, soit - 477 K€. On note notamment la restitution de crédits significative de la Direction de la Sécurité Publique, de la Direction de l'Aménagement Urbain, et de l'Administration des Domaines.

* Travaux

Ce type de dépenses affiche une diminution de 4,3 %, soit - 1,8 M€. On relève notamment les économies réalisées pour les dépenses d'entretien et de travaux gérées par l'Administration des Domaines, et de grosses réparations des Bâtiments Domaniaux.

* Services commerciaux

Les dépenses issues des Services commerciaux affichent une stabilité (- 0,2 %) par rapport au budget primitif. On note entre autre la baisse des dépenses d'achats de marchandises de la Régie des Tabacs (alors même que les recettes augmentent), relativisée par l'augmentation des frais de publications de textes officiels du Service des Affaires Contentieuses en

raison du paiement en 2011 de deux factures tardives concernant des exercices antérieurs.

* Services publics concédés

Les dépenses relatives aux Services publics concédés sont en baisse de 0,6 %, soit - 215 K€. Cette évolution s'explique par la baisse des dépenses relatives à la Compagnie des Autobus de Monaco (en raison du report en 2012 des essais de la ligne 3 - Jardin Exotique/Larvotto), relativisée par la hausse des dépenses de consommation d'éclairage public (+ 215 K€).

3) Frais financiers :

Cette rubrique affiche une hausse de 8,4 %, soit + 100 K€, expliquée par l'augmentation des intérêts versés sur divers comptes de dépôts, due à la hausse des taux rémunérateurs.

B – Dépenses d'interventions publiques

Le montant des prévisions rectifiées pour l'exercice 2011 en matière d'interventions publiques baisse de 1,4 %, soit d'environ 3 M€. En effet, il a été recherché sur cette section du budget, comme sur les autres, des économies nécessaires à maîtriser le déficit. Ainsi 7 chapitres sur 9 sont en baisse et le chapitre 1 est inchangé, la subvention communale n'évoluant jamais au budget rectificatif.

Si l'on répartit, pour une lecture plus aisée, les dépenses d'interventions publiques en cinq domaines les variations sont retracées dans le tableau suivant :

REPARTITION DES DEPENSES D'INTERVENTIONS PUBLIQUES

	PR 2011	RE 2011	%
Budget Communal :	38 539 600 €	38 539 600 €	0,0 %
2 - Etablissements publics à caractère social :	37 408 700 €	34 699 900 €	-7,2 %
6 - Domaine social	26 333 900 €	26 045 600 €	-1,1 %
total social	63 742 600 €	60 745 500 €	-4,7 %
3 - établissements publics culturels :	7 456 000 €	7 349 000 €	-1,4 %
5 - Domaine éducatif et culturel :	36 799 200 €	36 177 300 €	-1,7 %
8 - manifestations culturelles dont :	14 430 800 €	18 095 800 €	25,4 %
608103 mediax	4 775 000 €	4 530 000 €	-5,1 %
608112 festival mondial théâtre	10 000 €	10 000 €	0,0 %
608130 expos florales	485 000 €	485 000 €	0,0 %
608137 événements Grimaldi Forum	4 000 000 €	1 100 000 €	-72,5 %
608201 manifestations nationales	3 545 000 €	10 395 000 €	193,2 %
608206 congrès contributions	1 250 000 €	1 210 000 €	-3,2 %
608207 manifestations culturelles	365 800 €	365 800 €	0,0 %
total culture et éducation	58 686 000 €	61 622 100 €	5,0 %
4 - Domaine International et humanitaire :	17 932 100 €	16 901 100 €	-5,7 %
8 - manifestations internationales dont :	500 000 €	500 000 €	0,0 %
608134 subvention MIE	500 000 €	500 000 €	0,0 %
total domaine international	18 432 100 €	17 401 100 €	-5,6 %
7 - Domaine sportif :	6 025 000 €	5 909 500 €	-1,9 %
8 - manifestations sportives dont :	21 959 600 €	20 950 600 €	-4,6 %
608104 épreuves sportives automobiles (ACM)	19 000 000 €	18 000 000 €	-5,3 %
608132 manifestations sportives diverses	1 134 600 €	1 125 600 €	-0,8 %
608141 convention services ASM foot	1 825 000 €	1 825 000 €	0,0 %
total domaine sportif	27 984 600 €	26 860 100 €	-4,0 %
9 - Aide à l'Industrie et au Commerce :	14 239 900 €	13 422 700 €	-5,7 %
8 manifestations à caractère écon dont :	7 956 000 €	7 866 000 €	-1,1 %
608114 manifestations nouvelles	10 000 €	0 €	-100,0 %
608116 exploitation du Grimaldi Forum	6 731 000 €	6 731 000 €	0,0 %
608205 congrès réceptions	1 085 000 €	1 035 000 €	-4,6 %
608213 animation	130 000 €	100 000 €	-23,1 %
total domaine économique	22 195 900 €	21 288 700 €	-4,1 %
TOTAL GENERAL	229 580 800 €	226 457 100 €	-1,4 %

1 - Domaine social

Les variations à la baisse de cette sous-section concernent principalement le déficit de fonctionnement (- 1,47 M€), les travaux et équipements lourds du C.H.P.G (- 1 M€) et la résidence du Cap Fleuri (- 549 K€). Plus modestement, les politiques publiques baissent aussi (- 288 K€), alors qu'aucune subvention n'est modifiée.

Le Budget Rectificatif du C.H.P.G. tient compte de la politique rigoureuse mise en place par l'équipe dirigeante, qui a entrepris un effort de sensibilisation de tous les corps de métier aux nécessaires optimisations des ressources. L'activité est légèrement en baisse au premier trimestre 2011 mais devrait se reprendre sur le reste de l'exercice, la direction ayant aussi sensibilisé le corps médical sur le point des recettes.

S'agissant de la résidence A Qietüdine, la faible fréquentation induit un accroissement de la subvention de 182 K€.

Au titre des politiques publiques, deux articles de la section connaissent des évolutions notables à la baisse :

- l'article 606.214 « droits de réservation » (- 500 K€) : cette restitution de 500.000 € concerne la réservation des logements à Cap d'Ail étant précisé que 500.000 € seront à prévoir pour le règlement en 2013, du solde des droits de réservation.
- l'article 606.209 « Aide aux travailleurs », de - 337.000 € : les mesures d'indemnisation mises en œuvre se révèlent, comme l'an dernier, moins coûteuses que prévues en raison du bon niveau d'emploi.

Concernant l'aide au logement, l'A.N.L. poursuit une croissance importante de + 550 K€, atteignant 9,2 M€. Une dotation supplémentaire d'un montant de 550.000 € s'avère indispensable pour le paiement des dossiers de l'exercice 2011. Cette somme supplémentaire est liée essentiellement au nombre de nouveaux dossiers dans le secteur libre, poste de dépenses le plus important.

2 – Domaine culture et éducation

Ce domaine est globalement en augmentation (+ 5 %), la variation à la hausse porte sur les manifestations culturelles. Le crédit des manifestations nationales est majoré en raison des événements de juillet 2011 (+ 6,85 M€), mais

compensé partiellement par la récupération des sommes thésaurisées par le Grimaldi Forum en vue d'une éventuelle exposition Jeff Koons (2,9 M€). Au cas où cette exposition devrait avoir lieu, elle sera financée pour environ 2,7 M€ sur le budget culture 2012 alloué au Grimaldi Forum (3,4 M€ au total) et pour le complément (environ 3 M€) par des sponsors apportés sous les auspices des Hautes Instances. Monaco Mediac et l'Orchestre Philharmonique consentent également un effort appréciable en restituant respectivement 245 K€ et 220 K€ sur la subvention. Les Ballets de Monte-Carlo restituent 77 K€.

Parmi les trois établissements publics à vocation culturelle, seule la Fondation Prince Pierre réalise une restitution notable de 77 K€, soit 12,3 % de son budget. Le Centre Scientifique a réalisé un effort mineur de 30 K€; quant au NMNM, il n'a pu être restitué aucune somme en raison notamment du coût des expositions temporaires, qui s'avère, une fois encore, supérieur aux estimations initiales, ce qui a nécessité des redéploiements de crédits internes.

Enfin, l'article destiné à régler au Grimaldi Forum et à la SBM (Salle Garnier), les journées d'occupation des entités culturelles (article 605.140 « culture contributions ») est réduit de 457 K€ au regard des journées réellement nécessaires aux entités concernées.

La seule variation importante à la hausse concerne l'aide à l'enseignement privé sous contrat (article 605.220) qui poursuit sa progression marquée (+ 200 K€). Elle concerne tant le Cours Saint Maur (60 K€) que F.A.N.B. (140 K€). Pour ce dernier, ce sont essentiellement les frais de personnel qui augmentent, les recettes étant en hausse de 30 K€. En revanche pour le cours Saint-Maur, les recettes sont aussi en baisse légère en raison d'une fréquentation moindre que prévue.

3 - Domaine international

Ce chapitre connaît une baisse de 5,8 % soit - 1 M€ environ hors les crédits de la coopération thésaurisés qui sont repris en recettes du budget, déjà évoqués.

Les variations majeures concernent :

- L'IEPM (article 604.124), qui recevra 310 K€ au lieu de 410 K€ en raison d'un financement de la conférence annuelle par un Etat du Golfe ;
- la diminution du programme pour l'Union pour la Méditerranée (article 604.203 : - 350 K€), compte

tenu des retards sur les actions à mener dans ce cadre au plan international ;

- la suppression des crédits encore inscrits en 2011 pour l'exposition de SHANGAI (article 604.213 : - 340 K€), la somme relative à l'exposition à YEOSU en Corée étant maintenue à 500 K€ ;

- la diminution de la participation de Monaco au programme ITER (article 604.227 : - 150 K€) en raison du décalage du versement de la subvention pour la manifestation se tenant tous les 3 ans à Monaco l'année de la tenue de cette dernière.

4- Domaine sportif

Le chapitre 7 des subventions et politiques publiques sportives enregistre six écritures à la baisse pour un total limité à 115 K€. La diminution de l'article 607.117 de 59 K€ est liée au départ de l'AGFIS de la Principauté pour la Suisse.

En revanche, au titre des manifestations sportives, la minoration est conséquente. Elle concerne l'organisation des épreuves sportives automobiles, à l'article 608.104. En effet, il est procédé à la restitution d'1 M€ par l'ACM sur la base de bons résultats attendus du Grand Prix de F1 2011 et du taux de change du dollar.

5- Domaine économique

Au titre des subventions du chapitre 9, est enregistrée une minoration globale du chapitre de 5,7 %. Ce chapitre présente simultanément 7 crédits en baisse, et notamment ceux de la CDE, qui restreint sa demande de 100 K€. De même, l'article 609.201 « Aide au commerce » est ajusté aux opérations prévues sur l'exercice (- 100 K€).

L'autre article en baisse notable de 926.500 € concerne les études économiques (article 609.208) en raison de la restitution d'1 M€ de crédits relatifs à la campagne de communication institutionnelle, relativisée notamment par l'inscription de 143 K€ pour le contrat passé pour la modernisation du droit économique de la Principauté.

La hausse la plus conséquente concerne l'article 609.214 « Intervention économique » qui croît de 500 K€ : il s'agit de participer au lancement des opérations nécessaires à l'enregistrement à destination finale des passagers de l'héliport. Cela se matérialise par une convention avec Héli Air Monaco aux termes de laquelle l'Etat rembourse 5 € par passager à concurrence de 8.400 passagers par mois.

C – Dépenses d'équipements et d'investissements

Le budget rectificatif d'équipement et d'investissement s'élève à 192.536.500 €, en diminution de 56,9 M€ soit - 23 % par rapport à l'inscription primitive (249,4 M€).

Au niveau de l'exécution budgétaire, il est à noter que les reports de crédits fixés par Arrêté Ministériel du 3 mai 2011, s'élèvent à 55,1 M€ ; ainsi, les crédits de paiement 2011 d'équipement et d'investissement, (inscriptions budgétaires + reports de crédits) sont de 247,6 M€ dans le cadre du budget rectificatif. Ils sont quasiment équivalents (- 1,8 M€) aux crédits de paiement disponibles au moment du vote du budget primitif (249,4 M€).

La forte diminution constatée au niveau des crédits du budget rectificatif résulte d'une révision à la baisse à la fois sur les opérations de travaux, à hauteur de - 52,5 M€, et sur les crédits d'acquisitions (- 4,4 M€).

Les modifications de cette section se répartissent comme suit :

- * Acquisition d'immeubles : - 4.350.000 €, soit - 34 %
- * Travaux d'équipement : - 52.540.400 €, soit - 22 %
/ P.M. : report de crédits de 54.064.000 €
- * Matériel d'équipement : + 17.600 €, soit + 1 %
/ P.M. : report de crédits de 1.000.000 €

Les inscriptions les plus significatives sont les suivantes :

A – Acquisition d'immeubles
- 4.350.000 €, soit - 34 %

La minoration du poste Acquisitions résulte de trois inscriptions rectificatives :

705.982 - Acquisition de terrains et immeubles (- 1.900.000 €)

La dotation initiale de 10,5 M€ de cet article, qui retrace les investissements à caractère social, correspond d'une part à un crédit provisionnel de 3 M€ pour la mise en œuvre du droit de préemption de l'Etat sur les appartements à la vente et, d'autre part, à un programme d'acquisition sur plusieurs années de logements sociaux neufs dans les communes limitrophes.

Le montant provisionnel de 7,5 M€ inscrit à ce titre, est ramené au montant de 5,3 M€ ; en effet, l'opération d'acquisition de logements sociaux prévue à Cap d'Ail est annulée. Parallèlement, 300 K€ sont réaffectés à la mise en œuvre du droit de préemption de l'Etat.

709.991 – Acquisitions -
Investissements (- 2.000.000 €)

L'inscription primitive de 2 M€ est ramenée à 0 M€, aucune acquisition n'étant prévue.

709.996 – Rachats au F.R.C. (- 450.000 €)

L'inscription primitive de 450 K€ est ramenée à 0 K€, aucun rachat n'étant envisageable compte tenu du coût des opérations en cours dans une conjoncture encore difficile.

B - Travaux d'équipement
- 52.540.400 €, soit – 22 %
/ P.M. : report de crédits de 54.064.000 €

Au niveau des crédits de travaux, la forte diminution constatée au niveau du budget rectificatif résulte avant tout de huit inscriptions significatives à la baisse sur les opérations suivantes :

Pour cinq chantiers, ces restitutions de crédits sont permises, en grande partie, par les reports des crédits sur 2011 des exercices antérieurs en raison d'ajustement des calendriers des travaux ; il s'agit de :

- 701.9136 « Urbanisation SNCF- Ilot Prince Pierre » (- 4,3 M€),
- 705.9301 « Centre de gérontologie clinique » (- 4 M€),
- 706.919 « Yacht Club » (- 24,1 M€),
- 708.992 « Opération de la Visitation » (- 2,9 M€),
- 711.9845 « Extension de l'immeuble Quai Antoine Ier » (- 5 M€).

Pour trois opérations, les restitutions de crédits importantes correspondent, d'une part, au retard de deux opérations dans la phase amont de réalisation des travaux :

- « Aménagement avant port » (703.906 : - 2,1M€) : les travaux du Yacht Club qui comportent la galerie

technique devant abriter les réseaux publics de l'avantport côté Nord présentant un retard d'une année, l'installation de ces réseaux ne pourra se faire en 2011,

- « Marché de la Condamine », (704.957 : - 4,7 M€) : le relogement provisoire des commerçants sur la place du marché est décalé ;

- et, d'autre part, au retard dans la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour l'opération « Urbanisation SNCF – Ilot Pasteur » (701.9137 : - 4,5 M€).

Enfin, deux opérations de travaux connaissent des revalorisations significatives à la hausse des crédits de paiement : il s'agit de l'opération d'urbanisation des délaissés SNCF (opération de logements « Urbanisation SNCF – îlot Rainier III », 701.9134 : + 5,5 M€) et de l'opération de création d'un troisième poste source d'alimentation en énergie électrique (704.902 : + 1,8 M€), qui connaissent un rythme d'avancement régulier et soutenu.

C - Matériel d'équipement
+ 17.600 €, soit + 1 %. / P.M. : report de crédits de 1 M€

Les principales écritures concernent l'article 707.992 « Investissements Grand Prix Automobile », pour la régularisation du prélèvement opéré par l'A.C.M. pour le financement des investissements relatifs au Grand Prix 2010 (+ 777.600 €) et la restitution de 380 K€ (article 708.904.1) au titre de la refonte du système informatique de la propriété industrielle, rendue possible par le report de crédits de 300 K€ du fait du décalage de l'opération.

L'autre article bénéficiant d'un report d'un montant de 700 K€ est l'article 701.998 « Rames TER » pour le règlement de soldes au titre de la participation financière de la Principauté aux acquisitions d'équipements ferroviaires régionaux français dans le cadre de négociations avec la SNCF.

III - COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Des inscriptions modificatives affectent cinq Comptes Spéciaux du Trésor (C.S.T.) ; leur solde global passe ainsi d'un solde débiteur de 4.074.400 € à un solde créditeur de 894.100 €.

Les principales écritures concernent :

a) Comptes d'opérations monétaires

Le C.S.T. 8000 « Emission de pièces de monnaie » est ajusté en recettes et en dépenses pour tenir compte du programme 2011 d'émission de pièces qui comportera notamment une pièce commémorative du Mariage Princier.

b) Comptes de commerce

✓ Une inscription de 1,7 M€ en recettes et 2 M€ en dépenses sur le Compte Spécial n° 8121 « Energie Développement durable », pour tenir compte de l'ajustement des recettes ainsi que des dépenses, conformément au contrat de concession.

✓ Le Compte Spécial n° 8125 « Développement des Approvisionnements en eau » affiche une inscription de + 380.000 € en recettes et - 1,2 M€ en dépenses.

Les recettes proviennent du dernier versement de la soulte du Syndicat Intercommunal des Eaux des Corniches et du Littoral français qui devrait intervenir finalement en 2011. Par ailleurs, les prévisions de travaux sont revues à la baisse.

c) Comptes de produits régulièrement affectés

Le C.S.T. 8218 « Contrat Habitation Capitalisation » retrace les recettes qui seront encaissées par l'Etat grâce aux versements réalisés par les foyers désireux de pérenniser leur logement domanial par le biais du « Contrat Habitation Capitalisation » (C.H.C.). Ce compte fait l'objet d'une inscription rectifiée à 5.312.000 € en recettes sur la base des contrats prévus d'être signés en 2011.

d) Comptes de dépenses sur frais avancés de l'Etat

Le C.S.T. 8410 « Avances dommages » est ajusté en recettes (+ 50 K€) et en dépenses (- 350 K€), pour tenir compte des nouvelles prévisions d'encaissements et de dépenses sur 2011.

M. le Président.- Je vous remercie Madame le Directeur du Budget et du Trésor. Je passe maintenant la parole au Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale pour la lecture du rapport qu'il a établi au nom de la Commission sur le projet de Budget Rectificatif pour l'exercice 2011.

Monsieur Alexandre BORDERO, je vous en prie.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Dans son rapport préliminaire de septembre sur les perspectives de l'économie mondiale, le Fonds Monétaire International (FMI) souligne que l'économie mondiale souffre de la confluence de deux courants d'évolution défavorables. Premièrement, une reprise beaucoup plus lente dans les pays avancés depuis le début de l'année, phénomène qui, pour une large part, n'avait pas été perçu alors même qu'il se produisait. Deuxièmement, une forte augmentation de l'incertitude budgétaire et financière, particulièrement prononcée depuis le mois d'août. Si chacun de ces courants est préoccupant en soi, leur conjonction et leur interaction le sont plus encore. Partant de ce constat, le FMI en conclut que des mesures énergiques s'imposent d'urgence pour améliorer les perspectives et réduire les risques.

Cette analyse qui nous renseigne sur l'environnement économique de la Principauté de Monaco ne s'applique pourtant pas, pour l'instant, à notre pays. Au 31 août 2011, selon les chiffres communiqués par le Gouvernement, les recettes encaissées par l'Etat monégasque depuis le début de l'année étaient en progression de près de 9 % par rapport à la même période de l'année dernière. Votre Rapporteur s'est aussi intéressé à l'historique des recettes totales encaissées au 31 août sur les cinq dernières années. Il apparaît qu'avec un taux d'encaissement de 65 % des recettes prévues au Budget Rectificatif 2011, l'exécution des recettes sur cette période signe un record dépassant sensiblement les années 2007 et 2008 qui avaient pourtant été exceptionnelles.

S'il est évident que la dégradation de l'économie mondiale, qui doit être nuancée selon les zones géographiques, aura tôt ou tard une influence sur l'économie monégasque, nul ne peut encore affirmer quand ce phénomène se produira, ni de quelle façon il se produira.

Face à une telle problématique, deux courants de pensée s'opposent : l'un, responsable, qui en appelle à la prudence et à la vertu budgétaire tout en encourageant l'esprit d'entreprendre, l'autre, idéologique, qui en appelle au repli sur soi et qui, dans une logique de peur de l'avenir, ne peut qu'avoir des effets dévastateurs sur l'attractivité de la Principauté.

Je viens de le dire, le projet de Budget Rectificatif 2011 s'inscrit dans un contexte économique international instable et incertain. Ces dernières semaines ont été marquées par une grande incertitude sur les marchés financiers, en raison notamment de l'inquiétude des investisseurs et des grands acteurs économiques suite aux tensions sur les dettes souveraines de la zone euro et à l'abaissement de la note de la dette publique américaine.

Il est important de rappeler que la vigueur de la santé économique de notre pays est fortement dépendante du contexte économique de nos principaux partenaires commerciaux européens. Ce contexte international exige donc de la part de l'Etat monégasque de la prudence quant aux anticipations sur les encaissements futurs de recettes, mais aussi et surtout en matière de dépenses.

Le projet de Budget Rectificatif propose finalement un déficit prévisionnel à hauteur de 87,8 M€, ce qui réduit sensiblement le déficit annoncé en début d'exercice à l'occasion du Budget Primitif qui s'élevait à 93,9 M€. Votre Rapporteur tient à préciser qu'à l'occasion des séances privées destinées à l'étude de ce projet de Budget Rectificatif, le Gouvernement a souhaité présenter par anticipation les écritures sur le siège dont les incidences sur les grands équilibres budgétaires ont été prises en compte dans ce rapport.

Ce recul du déficit d'environ 6 M€ s'explique par une baisse des recettes de 54,8 M€ compensée par une réduction plus importante des dépenses pour un montant de 61 M€. Il faut ajouter que le déficit prévisionnel de 87,8 M€ ne tient pas compte, bien entendu, de l'enveloppe des reports de crédits qui s'élève à 55 M€, mais qui s'est substantiellement réduite depuis le dernier exercice où elle s'élevait à 78 M€.

Si l'on s'attache à analyser les prévisions de recettes qui s'élèvent à 788,8 M€, leur réduction de 54,8 M€ par rapport au Budget Primitif confirme les inquiétudes que la Commission des Finances et de l'Economie Nationale avait soulevées dans son rapport sur le projet de Budget Primitif 2011 quant aux prévisions optimistes du Gouvernement. Gardons cependant à l'esprit que ce recul des prévisions de recettes provient, pour l'essentiel, d'une diminution des reversements par la partie française pour 2011 au titre du compte de partage de la T.V.A., soit près de 40 M€!

Lors de la Commission Plénière d'Etude du 5 juillet dernier, le Gouvernement indiquait que le Budget Rectificatif 2011 était marqué du signe de la prudence

en raison, notamment, d'une reprise moins rapide que prévue. La Commission des Finances et de l'Economie Nationale tient à rappeler que, dans son rapport sur le Budget Primitif 2011, elle avait souligné que l'estimation des recettes lui semblait trop ambitieuse. Au regard des estimations rectificatives mais aussi de la tendance à fin août, force est de constater que la Commission avait su faire preuve du réalisme et de la prudence nécessaires dans le contexte économique de ces derniers mois.

A la lecture des recettes à fin août, il est bien difficile d'établir des projections pour les mois à venir. En effet, même, si à ce stade de l'année, les recettes sont en hausse de 8,9 % sur 2010, on peut noter une grande volatilité des encaissements depuis le début de l'exercice 2011 avec une alternance de baisses et de hausses mensuelles par rapport à l'exercice 2010. Néanmoins, au regard des derniers éléments fournis par le Gouvernement, notamment sur les réévaluations à la hausse du montant du compte de partage à percevoir sur l'exercice, on peut penser que les estimations rectifiées sont plausibles.

A cette réflexion, on peut ajouter les excellents résultats de la saison touristique ainsi que le succès du Grand Prix qui laissent entrevoir une embellie de l'économie monégasque, permettant d'espérer que pour cette année tout au moins, les effets de la crise seront atténués.

Le Budget Rectificatif prévoit une baisse des recettes de l'ordre de 55 M€ par rapport aux estimations primitives qui résulte essentiellement de la diminution de 60 M€ du chapitre « Contributions ».

Si l'on s'attache à analyser les principaux postes des contributions, on constate en premier lieu une baisse de 25 M€ des transactions juridiques. Celle-ci se décompose entre - 17 M€ pour les droits de mutation et - 8 M€ pour les droits de transcription. Le Gouvernement justifie cette forte baisse par l'impact de la nouvelle loi en vigueur sur les droits de mutation qui, dans un premier temps, est négatif en raison de la réduction du droit proportionnel, pour laisser place, à compter de 2012, à des gains supplémentaires provenant d'opérations jusqu'à présent non taxées. Sur la base des résultats à fin août et des prévisions rectificatives, on peut noter que les recettes prévues pour les quatre derniers mois de l'année devraient être inférieures de 5 M€ par rapport aux encaissements réalisés lors des quatre derniers mois de l'année 2010, ce qui ne suit pas la tendance positive observée depuis le début de l'année, y compris depuis la promulgation de la loi.

De leur côté, les transactions commerciales affichent une baisse de près de 41 M€ par rapport aux estimations primitives, soit - 9,4 %. Cette baisse s'explique quasi intégralement par la diminution des encaissements du compte de partage qui sont estimés à seulement 78,3 M€ pour 2011, soit le montant le plus faible depuis 2003. A titre d'information, l'encaissement moyen depuis 2003 s'élève à 118,5 M€. Au vu de la baisse constante des recettes du compte de partage depuis 2008 et de leur niveau préoccupant, la Commission fait savoir qu'il lui paraît indispensable que le Gouvernement Princier ouvre une réflexion en matière de T.V.A. en l'inscrivant dans une vision d'ensemble des accords douaniers et fiscaux franco-monégasques.

En effet, ce changement structurel, s'il est de nature à renforcer la Souveraineté budgétaire de la Principauté qui devient de moins en moins dépendante des reversements français, expose aussi de plus en plus les recettes de l'Etat à la seule santé de l'économie monégasque. Ainsi, les recettes émanant de la T.V.A. monégasque progressent fortement en raison des bons résultats de l'activité en Principauté.

A cette occasion et au regard de la part prépondérante prise par les recettes issues de la T.V.A. monégasque, qui atteignent désormais 80 % des recettes totales de T.V.A. (contre 61,6 % en 2003), la Commission réitère sa demande relative à la communication d'éléments statistiques plus détaillés. Elle souhaiterait notamment disposer des données trimestrielles concernant les encaissements par secteur d'activité.

S'agissant des recettes d'I.S.B., on constate une estimation rectificative à la hausse de 5 M€ compte tenu des versements plus conséquents de certains contributeurs depuis le début de l'année. Toutefois, au regard de la tendance à fin août – recettes en hausse de 20 % sur 2010 – ces recettes paraissent sous-estimées. En effet, selon les prévisions du Gouvernement, il est envisagé une baisse de plus de 41 % sur les encaissements réalisés lors des quatre derniers mois de 2010.

Par ailleurs, la Commission des Finances considère qu'il est nécessaire de maintenir l'égalité entre les redevables de cette contribution et que s'il est honorable que certaines entreprises souhaitent participer au sponsoring culturel ou sportif, il serait préférable que tous participent raisonnablement à l'effort national.

Après cette analyse des recettes fiscales, la Commission souhaite s'attarder sur les produits et revenus du domaine de l'Etat.

Les modifications rectificatives portent à la fois sur le domaine immobilier et les parkings publics.

Ainsi, les recettes issues du domaine immobilier sont révisées à la baisse (- 220 000 €) compte tenu de la poursuite de la signature des contrats « Habitation-Capitalisation » (407 à ce jour) dont le paiement, qu'il fasse l'objet d'un versement en intégralité ou d'un prêt, ne peut pas, pour des raisons d'orthodoxie budgétaire, être comptabilisé en recettes de loyer sur le Budget de l'Etat. Si les estimations de l'an passé avaient été largement surestimées, elles semblent aujourd'hui plus en phase avec la réalité.

Par ailleurs, la hausse de 2 % des tarifs des parkings publics et de la fréquentation est à l'origine de la majoration de 500 000 € des produits encaissés par ce Service.

Si l'on s'attache à observer les produits issus des monopoles concédés, on constate à nouveau la diminution préoccupante de la redevance de la S.B.M., dont le montant a été révisé à la baisse, soit - 1,4 M€, compte tenu du réajustement opéré sur le chiffre d'affaires prévisionnel en fonction des résultats de la société sur l'exercice. La part revenant à l'Etat ne cesse de diminuer et atteindrait son plus bas niveau depuis 2003, soit 17,8 M€ contre près de 31 M€ en 2003.

A ce constat, il convient d'ajouter un effondrement du montant des dividendes reversés par la Société à l'Etat, qui ont été estimés à 60 000 € contre 3,9 M€ initialement prévus au vu de la situation économique de la société.

Votre Rapporteur entend que le Gouvernement, en sa qualité d'actionnaire majoritaire, se prononce sur cette situation et fasse part au Conseil National des mesures qu'il entend prendre pour y remédier.

A contrario, la situation de Monaco Telecom, qui suivait la même tendance que la S.B.M. ces dernières années, semble nettement s'améliorer, ce qui bénéficie directement aux recettes de l'Etat. Ainsi, au regard des bons résultats de l'entreprise, la redevance est majorée de 400 000 €, correspondant à un versement de 6,4 M€ au total sur l'exercice, et les produits provenant des dividendes des actions détenues par l'Etat sont également révisés à la hausse avec un surplus de près de 2 M€ par rapport aux estimations primitives.

Les produits issus des services administratifs traduisent l'effort de rigueur et de recherche de recettes réalisé par le Gouvernement dans le cadre de ce Budget Rectificatif. En effet, majorés de plus de 5 M€, ces produits représentent la restitution, d'une part, des trop-perçus de subvention auparavant capitalisés et non utilisés par les entités et, d'autre part, les reliquats de crédits conservés par la Direction de la Coopération Internationale en raison des décalages de paiement constatés en fin d'exercice.

Comme il l'a indiqué, le Gouvernement a fait preuve d'une grande prudence quant à l'estimation des recettes et a révisé, conformément aux conclusions de la Commission lors de l'analyse du Budget Primitif, l'estimation primitive des contributions à la baisse. Toutefois, au regard des produits perçus à ce stade de l'année, il semble que les estimations rectificatives soient légèrement pessimistes. En effet, si les droits de mutation semblent bien difficiles à estimer compte tenu de l'impact de la nouvelle loi, dont l'effet positif ne devrait se faire sentir qu'à compter de 2012, il faut retenir qu'à la fin du mois d'août, 79 % du montant total des droits prévus au Budget Rectificatif avaient été encaissés. De la même façon, les recettes d'I.S.B. semblent, elles aussi, quelque peu sous-évaluées dans la mesure où à la même date le taux d'encaissement était déjà de 89 %.

Même s'il est possible que le résultat des produits encaissés s'avère supérieur aux estimations de recettes de l'exercice 2011, il n'en demeure pas moins que la Commission est consciente du niveau global, qui reste insuffisant au regard des charges qui pèsent sur le budget de l'Etat, et demeure attentive aux estimations qui seront présentées au vote de l'Assemblée pour les exercices à venir.

Concernant les dépenses, une inscription modificative à la baisse de près de 61 M€ a été inscrite au Budget Rectificatif, ramenant leur montant global de 937 M€ à 876 M€, auquel il convient d'ajouter les 55 M€ de reports de crédits.

La Commission tient à souligner l'effort qui a été fait sur la réduction du niveau des dépenses et constate que, pour la première fois depuis 2003, les trois rubriques affichent simultanément des estimations à la baisse.

Les dépenses de fonctionnement, première catégorie de dépenses, sont en légère diminution de - 0,6 % sur le Budget Primitif 2011, soit - 3 M€, mais demeurent en hausse de près de 6 % sur le réalisé de 2010. Cette baisse provient des fournitures, services extérieurs et travaux (- 4,7 M€), partiellement limitée

par la progression des charges de personnel (+ 1,9 M€). Ces dernières traduisent notamment la majoration des charges sociales et, plus particulièrement, des dépenses relatives aux prestations médicales dont l'inscription primitive a été abondée de 2 M€.

Les traitements et rémunérations ont été contenus grâce notamment aux enveloppes budgétaires non utilisées dans le cadre de recrutements de personnel en cours d'année qui ont pu compenser les nouvelles créations de neuf postes depuis le vote du Budget Primitif 2011.

Au regard de l'importance croissante des dépenses de personnel dans le Budget de l'Etat et compte tenu de leur nature incompressible, le Gouvernement a souhaité mettre en place une politique de stabilisation des effectifs. Toutefois, la Commission s'interroge sur l'efficacité d'une telle mesure et sur les modalités réelles de sa mise en œuvre au regard des créations de postes intervenues en cours d'année. En effet, malgré la pratique du « gel intelligent », qui consiste à éviter le remplacement systématique des postes vacants lors des départs à la retraite et le redéploiement d'effectifs, neuf postes ont été créés.

Dans ce cadre et dans un souci de préservation des finances publiques, la Commission fait savoir qu'elle se prononce en faveur d'une stabilisation absolue des effectifs, à l'exception du vivier, cette dernière devant être compensée par une action toujours soutenue de la formation du personnel de l'Etat, laquelle doit être envisagée dans le cadre de la modernisation de l'Administration.

De plus, la Commission fait part de l'extrême vigilance qu'elle entend consacrer à la conservation des avantages acquis pour les fonctionnaires, notamment en matière d'avancement, de retraite et d'avantages sociaux.

Les charges liées aux fournitures, services extérieurs et travaux, habituellement en progression constante, inversent la tendance et diminuent de 2,6 %, mais conservent néanmoins leur progression sur 2010, soit + 4,6 %.

Cette minoration résulte d'un effort réalisé par l'ensemble des services administratifs sur les frais de fonctionnement qui affichent une baisse globale de 5 %, soit - 1,4 M€. Ces économies ont été corroborées par une diminution de -1,8 M€ des dépenses de travaux et d'entretien des bâtiments publics et du mobilier et matériel des services (- 500 000 €).

Ainsi, on constate que le Gouvernement est entré dans une démarche de réduction sensible de ses frais de fonctionnement qui s'inscrit dans la droite ligne des

mesures à mettre en œuvre et préconisées par la Commission des Finances lors de l'élaboration du Budget Primitif.

A ces charges de fonctionnement propres aux Services de l'Etat s'ajoutent les dépenses induites par les services publics concédés qui enregistrent une inscription modificative de - 215 000 €. Bien que le Budget Rectificatif constate une très légère diminution de ces postes, la Commission souhaite attirer l'attention du Gouvernement sur l'augmentation très préoccupante des charges liées à l'assainissement, au nettoyage de la ville et au réseau urbain.

En effet, depuis 2005, les charges allouées à l'assainissement de la ville ont quasiment doublé et sont passées de 11 M€ en 2005 à près de 20 M€ en 2010, pour une valorisation de 23 M€ au Budget Rectificatif de cette année.

De même, les dépenses dédiées aux transports publics étaient de 2,7 M€ en 2005 et atteignent 7,3 M€ en clôture de l'exercice 2010 pour une estimation de 8,3 M€ au Budget Rectificatif 2011.

La Commission salue le travail réalisé dans ces deux domaines et l'amélioration qualitative qui en a résulté dans la vie quotidienne des usagers, donc des Monégasques et résidents. Il n'en demeure pas moins que, d'une part, un niveau satisfaisant de service public a été atteint et, d'autre part, un renforcement de ces mesures ne saurait être envisagé dans le contexte actuel de recherches d'économies, soit une augmentation de 15 % par rapport au réalisé 2010.

Pour la première fois depuis 2003, les dépenses d'interventions publiques sont estimées en baisse de 1,36 % sur le Budget Primitif, bien que l'on puisse constater, cependant, une augmentation de près de 10 % par rapport au réalisé 2010.

Toutefois, si l'on s'attache à étudier plus en détail cette catégorie de dépenses, certains points appellent des observations de la part de la Commission.

Force est de constater que cette diminution ne saurait faire oublier l'importance que prennent chaque année les dépenses d'interventions publiques dans le Budget de l'Etat. Ainsi, bien que leur part n'ait progressé que de deux points (25 % des charges globales), leur volume est passé de 138 M€ en clôture de l'exercice 2003 à 226 M€ aux estimations rectificatives de l'exercice 2011.

S'agissant du domaine social, on observe une réduction des dépenses induite par la poursuite de la baisse de la subvention allouée au C.H.P.G. tant au niveau du fonctionnement (-1,47 M€) suite aux

mesures de rigueur instaurées par la nouvelle équipe dirigeante, que de l'équipement (- 1 M€).

En revanche, un complément de subvention est alloué à la Résidence « A Qietüdine » portant le besoin annuel de fonctionnement de cet établissement à près de 500 000 €, pour 42 résidents dont 11 Nationaux. La Commission encourage le Gouvernement à poursuivre sa réflexion en vue d'améliorer la fréquentation de la résidence dans la perspective d'obtenir un autofinancement, ainsi que cela avait été prévu initialement.

D'un point de vue général, la Commission met en garde contre la conception des établissements à caractère social ou public qui semblent inadaptés aux usagers ou générateurs de frais de fonctionnement importants. Ainsi, à l'instar de la Résidence « A Qietüdine », on peut relever la subvention du Foyer Sainte Dévote qui s'élève à près d'1 M€ en raison principalement de la configuration de l'immeuble choisi, sur plusieurs étages, qui nécessite un organigramme conséquent pour son fonctionnement alors que le nombre de pensionnaires est plutôt limité (11 en 2011).

On observe, par ailleurs, les crédits alloués à l'A.N.L. qui ne cessent de progresser depuis ces dix dernières années, passant de 4,3 M€ en clôture d'exercice 2001 à 9,2 M€ aux estimations rectificatives de 2011. Votre Rapporteur reviendra plus loin sur ces données.

La Commission souhaite également évoquer les subventions allouées à l'achat de véhicules hybrides dans le cadre de la politique d'aide au développement durable. Il lui semble que dans ce contexte de recherche d'économies, les modalités d'attribution de ces primes mériteraient fortement d'être révisées en instaurant un plafonnement de l'aide de l'Etat par rapport au prix du véhicule acheté, niveau au-delà duquel il serait indécent de consacrer des deniers publics à leur acquisition. A titre d'exemple, faut-il distribuer des primes de plusieurs milliers d'euros pour l'achat de véhicules de luxe dont la valeur de certains dépasse les 150 000 € ?

Dans le même esprit, la Commission souhaiterait que le règlement des bourses d'études et de perfectionnement de langues étrangères fasse l'objet d'une révision. Il semble anormal de faire bénéficier d'une bourse forfaitaire des familles disposant de plusieurs centaines de milliers d'euros de revenus annuels et ce, dans un souci d'une meilleure maîtrise des dépenses publiques.

Par ailleurs, dans le domaine culturel, soit des coupes ont été opérées, soit de nombreuses

associations ont restitué des crédits non utilisés et ont accepté de soutenir l'effort souhaité par le Gouvernement. Ainsi, on peut souligner, en premier lieu, la restitution de 2,9 M€ sur les frais d'exposition du Grimaldi Forum, la baisse de 500 000 € des contributions aux frais d'occupation des salles de spectacle du Grimaldi Forum et de la Salle Garnier induite par l'ajustement au nombre de jours réels d'occupation des entités culturelles, et enfin le reversement de 200 000 € de la subvention de l'Orchestre Philharmonique. Il convient toutefois de moduler ces propos en précisant que selon la Refonte Organique du Budget, les crédits alloués à la culture sur le Budget de l'Etat, quelle que soit leur nature (fonctionnement, interventions publiques ou équipement), est en progression de près de 7 % par rapport aux estimations primitives et de plus de 12 % par rapport au réalisé 2010.

Le Domaine International et le Domaine Sportif ont également fait l'objet d'une réduction respective de 5,6 % et 2 %, à la restitution des sommes non utilisées par la Direction de la Coopération Internationale en raison des décalages de paiements, ainsi qu'aux bons résultats du Grand Prix de Formule 1.

Enfin, comme chaque année, ce sont les dépenses d'équipement qui constituent la variable d'ajustement budgétaire avec une baisse de près de 23 %, soit - 56,8 M€. Il est important de souligner que l'enveloppe dédiée à l'équipement dans le cadre d'un budget rectificatif (194,4 M€) est la plus faible depuis 2003. Il convient également de préciser que le montant de la baisse prévue au Budget Rectificatif est sensiblement identique à l'enveloppe des reports de crédits (55 M€).

Les dépenses d'investissements ont fait l'objet de fortes réductions à la fois sur les opérations de travaux (- 51 M€) et sur les crédits d'acquisition (- 4,5 M€).

Compte tenu des choix qui ont été faits ces dernières années, du surcoût engendré par certaines opérations et de leur faible niveau de rentabilité, la Commission souhaite que le Gouvernement privilégie, dans les prochaines années, les opérations susceptibles de générer des recettes ou d'améliorer sensiblement le développement de l'économie locale. Ainsi, la Commission s'attachera particulièrement à examiner, dans le cadre du prochain Budget Primitif et des suivants, les nouvelles opérations inscrites au plan d'équipement triennal ainsi que les réévaluations du coût global de celles déjà inscrites susceptibles d'en obérer la rentabilité.

Lors de la Commission Plénière d'Etude du 5 juillet dernier présentant les grandes lignes du Budget Rectificatif, le Gouvernement se félicitait car, pour la première fois depuis de nombreuses années, les dépenses de fonctionnement et d'interventions publiques affichaient une baisse par rapport au Budget Primitif. Même si cette baisse constitue un signal important et, comme l'a précisé le Gouvernement, présente un caractère pédagogique en vue du prochain Budget Primitif, elle n'est que théorique et il devient urgent au regard de la conjoncture et des perspectives de croissance que le Gouvernement mette en œuvre les mesures nécessaires pour réduire structurellement les dépenses publiques.

Lors des derniers budgets, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale avait soulevé le rythme de progression inquiétant des dépenses publiques. En vue du Budget Primitif de 2012, le Gouvernement devra procéder aux arbitrages nécessaires afin d'optimiser les dépenses publiques, c'est-à-dire dépenser mieux et moins sans pour autant mettre en péril la croissance ou rompre les équilibres sociaux.

Compte tenu de ce constat, la Commission tient également à souligner la nécessité, pour les placements du Fonds de Réserve Constitutionnel (FRC) d'afficher des rendements nettement positifs afin de permettre à ce dernier de jouer son rôle initial en comblant tout ou partie du déficit.

A cette occasion, la Commission se félicite de l'action du Conseiller de Gouvernement aux Finances qui, dès son arrivée, a su prendre à temps les décisions permettant de réduire dans le portefeuille des liquidités du Fonds de Réserve, et plus particulièrement du Fonds Monaco Pléiades, l'exposition aux dettes souveraines des pays périphériques. Néanmoins, face à l'évolution de la conjoncture de la zone européenne et au récent abaissement de la note de la dette à long terme de l'Italie, la Commission incite le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie à anticiper un éventuel effet de contagion à toute la zone euro en réduisant autant que faire se peut l'exposition globale aux dettes souveraines des pays aujourd'hui en difficulté.

Par ailleurs, le Conseil National reste dans l'attente d'une prochaine réunion de la Commission de Placement des Fonds durant laquelle le Gouvernement devrait faire part de sa nouvelle stratégie d'investissement et de réallocation d'actifs qui avait été annoncée lors de la dernière réunion du mois de mai.

Pour conclure sur les dépenses, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale réitère son inquiétude face à l'accroissement de la part des dépenses ordinaires dans le Budget de l'Etat ; pour la plupart, celles-ci constituent des charges pérennes qui ne cesseront de croître dans les années à venir. Même si la Commission n'est pas favorable à la mise en œuvre d'un processus d'austérité budgétaire qui pourrait affaiblir les perspectives de croissance, elle insiste sur la nécessité de réduire et optimiser certaines dépenses. A terme, c'est la croissance qui atténuera les problèmes budgétaires, mais le rythme de progression des frais incompressibles de l'Etat pourrait sérieusement entamer les effets vertueux de la croissance sur les finances publiques du pays.

Ainsi, votre Rapporteur souhaite voir se concrétiser dans les grands équilibres budgétaires la volonté du Gouvernement de créer de nouvelles activités sources de recettes et de contenir le niveau des dépenses, volonté qu'il sera à même d'évaluer lors du prochain Budget Primitif pour l'exercice 2012.

Durant la préparation des questions de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale sur le projet de Budget Rectificatif pour l'année 2011 et les réunions privées avec le Gouvernement ayant permis d'approfondir ses réponses, beaucoup de sujets ont été renvoyés aux débats à venir sur le Budget Primitif de 2012. D'une certaine façon, ce Budget Rectificatif retrouve la place qui est la sienne, à savoir celui d'un instrument adopté en cours d'exercice budgétaire pour modifier certains aspects du budget arrêté pour l'exercice en question.

Néanmoins, les chiffres et la technique ne doivent pas faire écran aux choix politiques qu'ils conditionnent et il appartient aux Elus, responsables de leurs engagements devant les Monégasques, d'en apprécier le contenu et d'approuver, de sanctionner ou de proposer des orientations différentes.

S'agissant tout d'abord des choix du Gouvernement en matière de logement, votre Rapporteur souhaite rappeler qu'au début de la mandature, l'accord des volontés qui avait été trouvé entre le Conseil National et le Gouvernement Princier prévoyait de construire 700 nouveaux logements sur sept ans, dont 500 logements durant la mandature 2008/2013.

Pendant près d'une année, les attermoissements du Gouvernement sur le choix de la localisation du futur hôpital ont failli compromettre cet engagement que la majorité du Conseil National avait pris devant les Monégasques lors des élections de 2008. Chacun garde en mémoire l'activisme du Président du Conseil National, Jean-François ROBILLON, soutenu par une

partie des Elus lors des débats du Budget Primitif 2011, pour sauver l'opération Tamaris et faire respecter le calendrier de livraison des opérations Rainier III et Canton.

A l'occasion des séances privées de préparation du Budget Rectificatif 2011, le Gouvernement a ainsi précisé que la construction des logements domaniaux sur l'îlot Rainier III se poursuit sans retard. La livraison des 121 premiers logements, ceux de la tranche 1, est programmée en février 2012 et le solde des 116 logements de la tranche 2 au 1^{er} trimestre 2013.

S'agissant de l'îlot Canton, l'attribution du marché de travaux pour la construction des 68 logements était toujours en cours au mois de juillet dernier et il était indiqué à la Commission des Finances et de l'Economie Nationale que la livraison des logements restait programmée au troisième trimestre 2013. En ce qui concerne cette dernière opération, il serait souhaitable que le Gouvernement informe les Elus de l'état de la procédure d'attribution du marché de travaux qui ne doit souffrir d'aucun retard.

Concernant l'opération Tamaris, la Convention de Promotion Immobilière a été signée le 15 février 2011 avec le promoteur en vue de la réalisation de 63 logements domaniaux essentiellement de type T2, dont la pénurie est évidente à chaque Commission d'attribution depuis plusieurs années. Les travaux avaient été annoncés par le Gouvernement en septembre 2011 après le désamiantage et la déconstruction des immeubles HBM Pasteur. Or, chacun aura pu constater qu'il reste encore un bloc à démolir au jour de la rédaction du présent rapport et que les travaux de construction n'ont toujours pas débuté. Ces nouveaux retards conduisent votre Rapporteur à s'interroger sur les capacités du Gouvernement à respecter le calendrier de livraison de cette autre opération également arrêtée au troisième trimestre 2013.

Il faudra attendre l'année 2014 pour la livraison des 177 appartements de la Tour Odéon. Votre Rapporteur souligne qu'entre 2009 et 2012, aucune livraison de logements domaniaux n'est intervenue, ce qui a conduit à une forte augmentation du nombre des demandeurs qui est de près de 450 pour la livraison de la première tranche de l'îlot Rainier III, soit 121 appartements.

Le Conseil National regrette l'incapacité du Gouvernement à programmer des livraisons régulières, sinon annuelles, de nouveaux logements domaniaux. Ce constat est d'autant plus critiquable qu'il semble être partagé par les propres Services du

Gouvernement qui, dans une des réponses aux questions de la Commission des Finances, expliquaient l'augmentation de l'enveloppe allouée à l'Aide Nationale au Logement par, je cite : « l'absence de livraison importante de logements domaniaux pour les années 2010 et 2011 ».

A ce propos, les chiffres qui nous ont été communiqués par le Gouvernement pour l'année 2010 sont éloquentes. En effet, il faut savoir qu'un allocataire de l'ANL logé dans les Domaines coûte en moyenne seulement 346 € par trimestre à l'Etat, alors que la facture s'élève en moyenne à 1.750 € lorsque le même allocataire est logé dans le secteur libre, soit cinq fois plus cher ! Ainsi, il faut savoir que si les locataires des Domaines représentent 70 % des demandeurs d'ANL, 65 % de l'enveloppe consacrée à cette allocation sont versés à des locataires du secteur privé, soit par exemple 5,5 M€ sur le Budget exécuté de 2010.

Outre le fait incontestable que la construction de logements domaniaux enrichit le patrimoine de l'Etat et génère des recettes par la perception des loyers ou la signature d'un contrat « Habitation-Capitalisation », les chiffres démontrent qu'il est préférable de loger une famille monégasque dans les Domaines plutôt que dans le secteur libre. D'abord parce que l'ANL versée à cette famille sera divisée par 5, ensuite parce qu'au lieu d'enrichir des propriétaires du secteur libre, les fonds publics resteront dans les caisses de l'Etat. Le dogme visant à réduire, voire à stopper les livraisons d'appartements domaniaux soutenu par une minorité conservatrice, qui voudrait mettre un terme à la politique de construction initiée en 2003, serait une régression sociale gravement préjudiciable pour les finances publiques.

S'agissant des contrats habitation-capitalisation, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale se réjouit qu'à ce jour, 407 familles monégasques puissent en bénéficier. Ceci démontre bien qu'il y avait une attente parmi nos compatriotes et que le dispositif qui a été voté leur donne satisfaction. Toutefois ce dispositif pourrait être amélioré.

En effet, nombreux sont les compatriotes, et notamment les jeunes couples, qui ont fait part à leurs Elus des difficultés à réunir l'apport obligatoire de 15 % que le Conseil National et le Gouvernement avaient délibérément fixé dans l'Ordonnance Souveraine d'application afin de conserver la liberté de le modifier à la baisse en cas de difficulté au terme d'une année d'application de la loi.

Il apparaît clairement aujourd'hui que le seuil de cet apport devrait être substantiellement abaissé et le

Conseil National souhaiterait que le Gouvernement revienne d'ici au Budget Primitif 2012 avec des propositions.

Entendons-nous bien, il ne s'agit pas, comme certains se plaisent à le faire croire, de baisser le prix des appartements et de faire un cadeau aux Monégasques, mais bien de modifier les modalités de paiement en abaissant l'apport initial, ce qui augmentera mécaniquement le montant des mensualités.

Dans son rapport sur le Budget Primitif 2011, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale avait rappelé que le logement des enfants du pays est un engagement constant depuis 2003 de la majorité du Conseil National et qu'il mérite toute l'attention du Gouvernement afin de trouver, dans des délais raisonnables, une issue conforme à l'intérêt général. Cet engagement fait d'ailleurs partie des objectifs fixés par le Souverain dans Sa feuille de route à Son Gouvernement en indiquant que « des mesures de stabilisation des résidents et des salariés seront mises en œuvre ».

Certes, en 2008, le Gouvernement Princier avait pris l'engagement de mener plusieurs opérations pilotes d'ici à la fin de la mandature. Qu'en est-il depuis ? Votre Rapporteur est au regret de faire le constat suivant : d'une part, un Gouvernement qui refuse la nécessité du maintien d'une population stable consubstantielle de l'identité monégasque et, d'autre part, qui n'a pas fait preuve de la volonté politique nécessaire à la création du secteur intermédiaire. Le simple rappel des faits va démontrer qu'en dépit de ce constat amer, votre Rapporteur n'est pas tombé dans la facilité d'un procès d'intention.

Ainsi, l'achat par l'Etat en 2009 de la Villa Ida pour 15 M€ - alors que le secteur intermédiaire, tel qu'il avait été proposé par la majorité du Conseil National, ne devait entraîner aucune dépense publique - était censé permettre une première opération pilote.

Où en sommes-nous à la fin de l'année 2011 ? Nulle part ou presque. Après que le Président du Conseil National a qualifié de gadget cette opération dans la presse locale au printemps 2011, le Gouvernement devait revenir vers les Elus durant l'été.

Pour mémoire, dans sa réponse au rapport de la Commission des Finances sur le Budget Primitif 2011, le Gouvernement s'était engagé à ce que, je cite : « une réunion de présentation du dispositif envisagé soit organisée avec le Conseil National dans le courant du premier trimestre 2011 ».

Il aura finalement dû attendre la Commission Plénière d'Etude du 5 juillet 2011, destinée à présenter les grands équilibres budgétaires du présent projet de Budget, pour que le Gouvernement explique les grandes lignes du montage de l'opération.

Il s'agirait donc de construire 30 appartements sur le site du 5 boulevard Rainier III ; l'opération serait confiée à un promoteur à travers un bail à construction. La durée du bail serait de 60 ans au plus, au terme desquels l'Etat récupérerait le bâtiment. Les loyers devraient être modérés et ces appartements réservés à certaines catégories d'enfants du pays définies par la loi n° 1.235 et précisées dans le cahier des charges auquel serait soumis le promoteur retenu.

Votre Rapporteur se permet de souligner l'emploi du mode conditionnel car l'Assemblée est encore en attente dudit cahier des charges, dont le projet aurait dû lui être communiqué après une dernière rencontre fin juillet avec les promoteurs. Les Elus sont d'autant plus impatients de prendre connaissance de ce document qu'il doit leur indiquer très précisément tous les paramètres de l'opération.

Au-delà du fait que le Gouvernement a tardé pour présenter un projet à l'Assemblée, l'opération-test Villa Ida a malgré tout le mérite d'exister. Mais si elle sort un jour de terre, ce sera bien grâce à l'acharnement du Conseil National.

Cependant, votre Rapporteur se pose encore la sempiternelle question des échéances : choix du promoteur, signature du contrat, démarrage effectif de l'opération et date de livraison. Quand donc les Elus seront-ils destinataires d'éléments précis et, surtout, définitifs ? Car, d'étude en étude, d'engagement en engagement, depuis le début de la législature, rien n'a vraiment commencé. « Les enfants du pays ont droit de cité à Monaco » : cette phrase du Prince Rainier III doit nous rappeler sans cesse la nécessité de conserver chez nous cette population stable qui fait aussi la richesse et l'âme de notre pays.

Dans son rapport sur le Budget Primitif 2011, la Commission avait pris parti en faveur de la relance de toutes les opérations publiques, mixtes ou privées, qui étaient prévues sur les différents terrains de l'Etat : Testimonio, Annonciade, anciens terrains ferroviaires. En effet, sur tous ces terrains et notamment sur l'îlot Charles III étaient prévues et avaient été annoncées de très importantes livraisons de planchers commerciaux et de bureaux qui font aujourd'hui cruellement défaut aux investisseurs étrangers qui souhaiteraient s'installer en Principauté.

Dans sa réponse, le Gouvernement avait soulevé qu'il existe bien des surfaces disponibles pour l'accueil

des investisseurs puisque, en décembre 2010, il avait recensé environ 8.000 m² de surfaces de bureaux sur le marché.

Il ressort pourtant des nombreuses candidatures de commerçants, d'industriels ou d'entrepreneurs qui se trouvent systématiquement en concurrence à l'occasion des différentes consultations de la Commission d'attribution des locaux commerciaux et industriels domaniaux, que les besoins sont très loin d'être satisfaits.

Votre Rapporteur comprend parfaitement que dans la période budgétaire tendue que nous connaissons depuis la crise de 2008, il ne soit plus possible de mener de front à la fois les travaux d'infrastructures, d'équipements et d'investissements qui seraient nécessaires.

C'est pourquoi la Commission des Finances et de l'Economie Nationale souhaite que le Gouvernement lui présente un programme de construction faisant des investissements rentables une priorité absolue sur les autres équipements publics.

A ce titre, la Commission propose que soient lancés les travaux du Centre Commercial de Fontvieille qui permettront à terme un doublement des surfaces commerciales ainsi que la création d'un complexe cinématographique et d'une liaison directe entre cet espace commercial et celui qui sera situé dans l'Opération Rainier III. Pour que ces espaces soient une réussite, il faudra que le Gouvernement travaille en étroite relation avec les représentants des professionnels concernés, ainsi qu'avec les milieux culturels. En effet, le choix des enseignes commerciales et de l'exploitant cinématographique seront déterminants dans la réussite de cette opération qui pourrait générer d'importantes recettes pour l'Etat.

De même, en ce qui concerne l'urbanisation des délaissés de la S.N.C.F., le Gouvernement devrait profiter du délai restant avant le renouvellement de la concession de service public de collecte et de traitement des résidus urbains et assimilés, pour mener une ultime réflexion avec les communes voisines et évaluer l'opportunité de la reconstruction d'un incinérateur sur le territoire de la Principauté.

S'agissant du marché de la Condamine, à propos duquel certains espèrent, depuis quelques jours, une récupération politique sur le dos des Elus de la Commune et des commerçants, au mépris du caractère confidentiel des informations reçues du Gouvernement lors des séances privées du Conseil National, un rappel des faits loin de toute polémique est important.

En novembre 2010, lors d'une Commission Plénière d'Etude consacrée aux grands travaux, au chapitre consacré au marché de la Condamine, le Gouvernement présentait au Conseil National un certain nombre de constats qui avaient été partagés par l'ensemble des Elus :

- 1) Un marché couvert peu animé et à la fréquentation déclinante ;
- 2) Une organisation intérieure non optimale pour le fonctionnement de certains commerces ;
- 3) Des accès peu incitatifs et une lisibilité médiocre ;
- 4) Un ensemble trop fermé sur lui-même et qui ne participe pas à l'animation du quartier.

Rappelons que des travaux importants et coûteux avaient été entrepris, il y a un peu plus d'une quinzaine d'années pour la rénovation du marché sans pouvoir enrayer son déclin.

De nouveaux travaux de rénovation qui intégraient la refonte de la Place d'Armes et du Marché étaient donc estimés à 17,6 M€. Il ressort des récents débats du Conseil Communal que cette enveloppe a été revue à la baisse en avril 2011 et ramenée à environ 7 M€.

Il est donc temps que le Gouvernement prenne une position définitive sur le calendrier de ces travaux, tout en prenant garde à ce que le choix d'un programme de rénovation inadapté aux besoins des professionnels et de la clientèle ne conduise à un nouveau gaspillage des fonds publics. Par ailleurs, la Mairie devra ensuite faire les choix pour une offre commerciale qui puisse répondre aux attentes des consommateurs et redonne à ce quartier un nouveau souffle commercial.

Afin d'en terminer avec ces observations et demandes relatives aux investissements que la Commission considère comme étant prioritaires, et afin de permettre au Gouvernement de lancer rapidement ces opérations essentielles pour le développement des recettes de l'Etat, votre Rapporteur a souhaité mettre en parallèle à ces suggestions de dépenses, des propositions d'économie.

Il ressort des réponses du Gouvernement aux questions de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale que des gisements d'économie se chiffrant en dizaines de millions d'euros pourraient être trouvées chaque année par une plus grande vigilance du Service des Travaux Publics.

Si les exemples des retards des chantiers publics

sont pléthore, à commencer par le futur bâtiment du Conseil National, votre Rapporteur souhaite retenir deux exemples qui sont totalement inacceptables.

S'agissant tout d'abord du chantier du nouveau Yacht Club, la Commission qui interrogeait le Gouvernement sur les conséquences financières du retard de ce chantier a été informée que « le groupement d'entreprises ENGECO / SOBEAM / SGTM, titulaire du marché du lot n° 1 « Terrassement – Soutènement – Gros Œuvre – VRD – Cuvelage », a déjà présenté plusieurs mémoires de réclamation dont le montant global s'élève à environ 12 M€ TTC ».

Rappelons également qu'à l'occasion d'une Commission Plénière d'Etude du 4 octobre 2006 durant laquelle le Conseil National avait souhaité obtenir une réactualisation du montant du chantier du Yacht Club, le Conseiller de Gouvernement pour l'Equipeement avait indiqué, je cite : « que le coût du Yacht Club s'établira à 66 M€ auquel il conviendra d'ajouter le coût d'un parking adjacent (...) dont le coût est estimé à 10 M€ ».

Lors de la dernière majoration du programme triennal d'équipement pour 2011, 2012, 2013, nous en étions à près de 100 M€ sans parking !

Si cette somme majorée des réclamations du promoteur venait à être surversée par l'Etat pour un chantier dont le coût avait déjà été jugé démesuré par les Elus, elle représenterait un dépassement de près de 50 M€, soit près 80 % de plus que l'enveloppe initiale ! C'est inadmissible !

En ce qui concerne ensuite le chantier du Centre de Gérontologie Clinique, le Budget Rectificatif 2011 fait apparaître une somme de 1,2 M€ supplémentaire car le projet initial de 2001 qui avait été validé par le Service des Travaux Publics et les architectes ne comportait pas de vestiaires au programme du bâtiment de Moyen et Long Séjours ! Il semble pourtant aberrant qu'au bout de 10 ans - certes après de multiples revirements sur la programmation et l'utilisation d'autres structures - on se rende compte de la nécessité de construire des vestiaires pour les 330 personnels qui travailleront dans cet établissement.

Dans une interview du mois de mai 2011, S.E. M. le Ministre d'Etat soulignait la nécessité de faire des économies structurelles en réduisant les frais de fonctionnement. Si des efforts sont souhaitables et sans doute possibles à la marge sur cette catégorie de dépenses, votre Rapporteur reste convaincu que la véritable variable d'ajustement demeure dans les dépenses de travaux publics.

Ainsi, il faut savoir que si l'on additionne les

dépenses d'équipement, les reports de crédits et les dépenses d'entretien et de travaux, on note que l'Etat, sur le Budget Rectificatif de 2011, pourrait mobiliser sur des travaux publics la somme totale de 325 M€. Or, une gestion au plus juste, qui pourrait passer en amont par une mise en concurrence ouverte et systématique, permettrait sans mal d'obtenir des économies substantielles sur cette enveloppe globale de crédits. A titre d'exemple, 10 % d'économies représenteraient 32 M€, soit plus du tiers du déficit annoncé par le Gouvernement.

Contrairement à certaines annonces démagogiques, il semble difficile de reporter ou d'annuler des dépenses sur les « Fournitures, Services extérieurs et travaux ». En effet, et pour que nos compatriotes comprennent ce que certains proposent : comment peut-on imaginer des économies sur l'entretien des façades des bâtiments publics, refuser par exemple la mise en place de rampes d'accès pour les personnes handicapées ou bien encore de laisser, pendant des semaines, voire des mois, les toilettes des bâtiments publics hors service.

Mais là aussi, un soin tout attentif devra être porté à ces chantiers pour pouvoir réaliser quelques économies à la marge.

Il n'est pas de rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale qui n'aborde le problème de la priorité nationale, véritable cheval de bataille de notre Institution.

A ce titre, le projet de loi réformant le statut de la Fonction Publique, qui devrait être déposé dans les prochains jours sur le Bureau de l'Assemblée, devrait permettre de renforcer la présence des Monégasques dans l'Administration de leur pays.

Il faut savoir que les statistiques publiées par l'IMSEE en 2011 démontrent que sur les 3 500 fonctionnaires et agents de l'Etat, seulement 1 066 sont de nationalité monégasque, soit moins du tiers. Interrogé par la Commission des Finances sur l'érosion des jeunes nationaux dans un Service emblématique du Département des Relations Extérieures qui, après sa création en 2007, était constitué de 100 % de nationaux, le Gouvernement se justifiait en précisant que ce Service, je cite : « était toujours majoritairement constitué de Monégasques ». De plus, le Gouvernement ajoutait, je cite encore : « s'agissant plus précisément des avis de recrutement qui ont été publiés au Journal de Monaco en vue du recrutement ou du renouvellement des trois postes de Secrétaires des Relations Extérieures qui ne sont pas pourvus par des Monégasques, soit aucun Monégasque n'a présenté de candidature, soit aucun Monégasque ne remplissait les conditions requises ».

Votre Rapporteur, profite de cet exemple trop fréquent dans l'Administration monégasque pour rappeler la politique exemplaire mise en place par Stéphane VALERI à l'époque où il présidait le Conseil National et poursuivie depuis par Jean-François ROBILLO.

Le Conseil National est aujourd'hui le seul Service de l'Etat qui montre l'exemple en ayant des effectifs composés à 100 % de nationaux ou de conjoints. Par principe, lorsqu'aucun Monégasque ne postule sur un avis de recrutement ou ne correspond aux conditions de diplôme ou de compétences demandées, celui-ci est déclaré vacant.

C'est précisément ce qui s'est produit en 2010 et qui a permis, lors d'une nouvelle publication durant l'été 2011, de donner leur chance à deux jeunes compatriotes diplômés qui intégreront, prochainement, les équipes permanentes du Conseil National.

Le manque de respect de la priorité nationale, c'est au sein de la S.B.M., société où l'Etat est actionnaire à hauteur de près de 70 %, que la majorité du Conseil National le dénonce depuis plusieurs années.

Selon les dernières données communiquées par cette société, soulignons que le total des nationaux et conjoints employés dans l'hôtellerie et l'administration s'élève à 76 sur les 2 387 employés de ces secteurs. De même dans le secteur des jeux, la part des Monégasques et conjoints représente moins de 50 % du total des salariés.

Après les mouvements sociaux qui avaient été peu suivis au printemps dernier, la grande majorité des employés de jeux ayant préféré adopter une attitude responsable en raison des difficultés économiques de la société, certaines décisions et erreurs stratégiques renforcent l'inquiétude et la défiance des employés et de leurs syndicats représentatifs.

En effet, comment justifier des efforts de la part des salariés qui observent impuissants à la dégradation de leurs conditions et de leur outil de travail, lorsque dans le même temps la Direction multiplie les postes d'encadrement de très haut niveau et donc les hauts salaires ?

Aussi, les prises de participations massives dans les jeux en ligne qui tardent à porter leurs fruits et pénalisent les capacités d'investissement de la S.B.M. à Monaco, de même que les carences du marketing des jeux justifient toute l'attention du Gouvernement et du Conseil National.

Au milieu de l'été, le Gouvernement faisait part à la Commission des Finances que s'agissant du statut

des jeux de table, les syndicats concernés ont été rendus destinataires d'un courrier les informant que les discussions sur ce thème reprendraient dès le mois de septembre.

Un groupe de travail devait se réunir régulièrement afin de porter ce projet à son terme. Il a été demandé à chacun des secrétaires généraux des syndicats de se rapprocher de leurs homologues avant le début des travaux afin de faire le point des éléments qui avaient constitué des points d'achoppement dans le précédent projet.

Il serait souhaitable que ces négociations entre la Direction et les syndicats aboutissent d'ici à la fin de l'année. En revanche, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale se doit de dénoncer la tentative de récupération politicienne entreprise collectivement par certains Elus de la minorité du Conseil National qui ont adressé ces derniers jours une lettre à chacun des responsables syndicaux sur papier en-tête de l'Institution sans en informer ne serait-ce que leurs collègues, membres de la Commission Mixte S.B.M..

Autre société monopolistique contrôlée par l'Etat, la Société d'Exploitation des Ports s'est récemment illustrée en voulant imposer sans discussion préalable aux petits plaisanciers monégasques une augmentation tarifaire de leur place dans le port qui en trois ans devait s'élever à 400 %.

Si un rehaussement raisonnable des tarifs semble indispensable, de même que des mesures contraignantes pour faire disparaître les épaves des ports de Monaco, il ne saurait être question de sacrifier les Monégasques les plus modestes sur l'autel de la rentabilité. Ces mesures sont d'autant plus inacceptables qu'à l'occasion du vote de la loi transférant le monopole d'exploitation des ports à la S.E.P.M., la majorité du Conseil National avait reçu des garanties en ce sens.

C'est pourquoi votre Rapporteur souhaiterait que le Gouvernement fournisse aux Elus des explications sur les derniers développements de cette affaire et sur les mesures qu'il entend imposer à la S.E.P.M. pour que celle-ci maintienne des tarifs raisonnables pour la petite plaisance de loisir.

S'agissant des engagements pris en matière législative lors du vote du Budget Primitif 2011, le Gouvernement a finalement déposé à la fin du mois d'août le projet de loi tant attendu sur la transmission de la nationalité monégasque par mariage, comme il s'y était engagé. Votre Rapporteur souligne que ce texte répond en tout point au programme de la majorité élue en 2008. En effet, malgré les évolutions

obtenues depuis 2003, le droit monégasque de la nationalité continue de comporter certaines inégalités manifestes, notamment entre les hommes et les femmes. Ainsi, une femme de nationalité monégasque est dans l'impossibilité de transmettre cette nationalité à son mari, lequel ne peut devenir monégasque qu'après naturalisation. Le projet de loi entend corriger cette situation. Ce faisant, le délai exigé comme condition de cette transmission se trouve porté à dix ans, tant pour les hommes que pour les femmes. Etant donné que la nationalité obtenue par mariage ne peut elle-même être transmise à un nouveau conjoint ou aux enfants, le projet de loi érige le cumul de nationalités en principe et soumet l'acquisition de la nationalité monégasque par mariage à l'engagement de ne pas perdre sa nationalité d'origine. Les hypothèses d'apatridie se trouvent ainsi écartées conformément aux engagements internationaux de la Principauté.

Enfin, avant de conclure son rapport, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale souhaiterait revenir sur la première et sans doute la plus importante des questions qu'elle avait posées au Gouvernement dans le cadre de ce Budget Rectificatif pour 2011.

Interrogé sur la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires et retraités de la Fonction Publique par rapport à l'inflation, le Gouvernement avait indiqué dans sa réponse que, je cite : « les revalorisations de traitement indiciaire de la Fonction Publique sont pratiquées régulièrement ; elles impactent les actifs et les retraités de la même manière. Le niveau de revalorisation vise à maintenir le pouvoir d'achat des fonctionnaires. Cette évolution doit s'entendre toutefois de manière globale, compte tenu des montants en jeu et de leur impact sur le budget de l'Etat ».

Contrairement à ce qui s'est passé jusqu'à présent, le Gouvernement a laissé entendre à la Commission des Finances que le point d'indice des fonctionnaires et agents de l'Etat, également applicable aux retraités de la Fonction Publique, qui a été augmenté de 0,8 % au mois de juillet pourrait, à la fin de cette année, ne prendre en considération qu'une partie de l'inflation qui se situe actuellement à 2 %.

Cette question, le Gouvernement a d'ailleurs souhaité la renvoyer, je cite à nouveau : « au moment des débats du Budget Primitif 2012 au regard de l'évolution de la situation économique ».

Or, du point de vue des Elus de la majorité, il ne saurait y avoir de débat sur une régression sociale car

le blocage des salaires et des retraites de la Fonction Publique entraînerait une perte du pouvoir d'achat inacceptable.

C'est pourquoi il conviendra que le Gouvernement prenne une position définitive dès les débats de ce Budget Rectificatif et l'engagement que sur l'année 2011, l'évolution du point d'indice des traitements de la Fonction Publique aura reproduit l'inflation dans sa totalité.

Dans sa conclusion sur le Budget Primitif 2011, votre Rapporteur soulevait que la période d'incertitude que nous traversons est favorable aux changements et, notamment, à celui qui permettrait de laisser en Principauté plus de place à l'initiative privée. Pour ce faire, nous devons intellectuellement sortir peu à peu de l'économie dirigée qui nous pousse à nous retourner systématiquement vers l'Etat dès que les choses vont mal, ce qui conduit inévitablement à une accélération des dépenses.

Pour la première fois depuis des années, le Gouvernement a réussi à stabiliser, voire à réduire ses dépenses ordinaires entre le Budget Primitif 2011 et le Budget Rectificatif 2011. Cet effort de maîtrise de la dépense publique conduit sous la houlette du Conseiller de Gouvernement pour les Finances doit être salué car il est un petit pas vers un retour à un équilibre budgétaire annoncé pour dans trois ans par le Ministre d'Etat.

A la fin du mois d'août 2011, les recettes encaissées par l'Etat depuis le 1^{er} janvier de la même année étaient en progression de près de 9 % sur l'année précédente. Aucun pays situé dans la zone euro ne peut afficher une telle croissance de ces recettes et ce, malgré la forte baisse des recettes de T.V.A. du compte de partage avec la France.

Malgré ces bons résultats économiques dont la Commission des Finances et de l'Economie Nationale espère qu'ils se confirmeront jusqu'à la fin de l'année, le niveau du déficit budgétaire reste très élevé.

Au vu des résultats de l'économie monégasque, il est hors de question dans un pays qui n'a pas de dette publique et dont la seule partie liquide du Fonds de Réserve Constitutionnel permettrait de couvrir vingt années d'un déficit annuel de 100 M€, de sacrifier le pouvoir d'achat et le bien-être des Monégasques.

Aussi, sous réserve de réponses satisfaisantes du Gouvernement sur l'ensemble des questions posées au fil de son rapport par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale et, en particulier, sur l'abaissement du seuil d'apport du contrat « Habitation-Capitalisation », sur la mise en place du

secteur intermédiaire, le maintien d'une petite plaisance et du pouvoir d'achat des titulaires, agents et retraités de la Fonction Publique, votre Rapporteur vous invite au nom de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, à vous prononcer favorablement sur le projet de Budget Rectificatif 2011.

M. le Président.- Merci, Monsieur BORDERO, pour ce rapport minutieux.

Monsieur le Ministre, vous souhaitez intervenir après la lecture du rapport de la Commission des Finances et vous m'avez d'ailleurs communiqué en tout début d'après-midi, le texte de votre déclaration, lequel a été transmis immédiatement à tous les Conseillers Nationaux, pour leur parfaite information.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs les Conseillers Nationaux.

Je tiens également à remercier Monsieur Alexandre BORDERO, ainsi que l'ensemble des membres de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, pour la qualité du rapport dont il vient de donner lecture et qui conclut positivement pour l'adoption du projet de Budget Rectificatif 2011.

Monsieur le Rapporteur, vous avez évoqué dans vos propos liminaires le contexte particulier dans lequel s'inscrit ce projet soumis au vote du Conseil National. D'un côté, une certaine embellie de l'économie monégasque avec un niveau des recettes encaissées par l'Etat depuis le début de l'année qui incite à être optimiste. De l'autre côté, un environnement international pour le moins incertain, chacun connaissant l'instabilité qui caractérise actuellement la zone euro et qui fait de la situation de la Principauté une situation privilégiée.

Dans ce contexte, il aurait été irresponsable de la part du Gouvernement d'ignorer les conséquences que pourrait avoir la crise qui touche les pays voisins, tout comme il aurait été irresponsable de nuire à notre modèle économique et social en réduisant de manière inconsidérée nos dépenses.

C'est pourquoi, je le pense, le Gouvernement a cherché et a su trouver la bonne voie, celle de la discipline budgétaire et de la prudence dans la maîtrise de nos dépenses publiques. Il s'agit d'amorcer une première étape dans le tournant qui sera négocié dans le cadre du projet de Budget Primitif 2012, celui d'un retour progressif à un équilibre budgétaire

structurel absolu en 2014, et à un équilibre structurel, pratiquement déjà en 2012. Mais nous aurons l'occasion, bien sûr, d'en reparler dans la mesure où ce projet a été déposé il y a seulement une dizaine de jours sur le Bureau de la Haute Assemblée.

J'aborde donc ce soir, comme vous, Monsieur le Rapporteur, ce Budget Rectificatif pour ce qu'il représente, c'est-à-dire un budget dont l'objet est de modifier les dépenses et les recettes de l'Etat en cours d'exercice, au moment où elles se font plus prévisibles.

Je tiens simplement à rappeler, à ce stade, que le Gouvernement entend poursuivre la politique d'attractivité menée sur la base de la feuille de route remise par S.A.S. le Prince Albert II le 2 juillet 2010 et qui commence déjà à porter ses fruits en favorisant les conditions d'un développement économique pérenne. Ces actions sont d'ailleurs appelées à s'intensifier au travers des recommandations du Conseil Stratégique pour l'Attractivité, installé depuis le 16 juin dernier.

Pour terminer mon propos liminaire, je souhaiterais vous dire, Monsieur le Rapporteur, que le Gouvernement partage votre approche s'agissant de la posture pragmatique à adopter face à la dégradation de l'économie mondiale. J'ajoute que, face à l'instabilité que génère le haut niveau d'endettement public au sein des pays voisins, nous devons plus que jamais croire en nos forces et rester maîtres de notre souveraineté et de notre indépendance financière. Dans le contexte international actuel, l'attractivité passe également par la maîtrise des dépenses publiques et c'est par conséquent ce que s'emploie à faire le Gouvernement.

Avant d'aborder dans le détail les différents points soulevés dans son rapport par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, je voudrais revenir sur les grands équilibres de ce projet de Budget Rectificatif 2011.

Le Budget Rectificatif pour l'exercice 2011 se situe dans un contexte économique très différent de celui qui a prévalu à l'établissement du Budget Primitif. Le constat est fait que l'économie est loin d'être sortie de la crise internationale et que la Principauté est fortement dépendante en matière de recettes de l'environnement économique international.

Compte tenu de la conjoncture particulièrement incertaine, les estimations primitives du Budget de 2011 ont été corrigées, tant au niveau des recettes que des dépenses.

Je signale en outre que des écritures complémentaires au Budget Rectificatif déposé fin juin se sont avérées nécessaires, sans modification du déficit initialement prévu.

Le montant des recettes proposé, qui s'élève à 788.439.600 €, est en baisse de 6,5 % par rapport au Budget Primitif 2011, soit - 54,8 M€. Cette baisse s'explique essentiellement par des recettes fiscales moins élevées que celles attendues, notamment en matière de Taxe sur la Valeur Ajoutée (T.V.A.) due essentiellement aux modalités de calcul du compte de partage et à l'évolution pénalisante des flux réels et, dans une moindre mesure, en matière de droits de mutation à titre onéreux. Les recettes fiscales proposées au Budget Rectificatif affichent une diminution de 9,2 % par rapport au Budget Primitif avec en particulier - 40,6 M€ pour les recettes issues de la T.V.A., - 17 M€ pour les droits de mutation, qui avaient été surestimés au Budget Primitif 2011 sur la base de l'hypothèse de l'entrée en vigueur de la loi en la matière au début de l'année, et - 8 M€ pour les droits sur autres actes civils administratifs.

S'agissant des recettes des droits de mutation et d'ISB (Impôt sur les Bénéfices), les estimations réalisées peuvent être qualifiées de prudentes, je ne dirai pas pessimistes, mais prudentes. En effet, la conjoncture internationale est particulièrement incertaine et l'impact réel en matière de recettes fiscales est susceptible d'évoluer fortement d'ici la fin de l'année. Nous ne sommes pas à l'abri d'un coup de frein qui aurait des répercussions en matière de droits de mutation et d'ISB, notamment en ce qui concerne les activités financières.

Cette baisse des recettes a conduit le Gouvernement à rechercher des économies afin d'éviter un dérapage significatif du Budget Primitif 2011 dont le déficit s'élevait à 93,9 M€.

Ainsi, les dépenses diminuent atteignant 876.292.700 €, soit - 6,5 % par rapport au Budget Primitif 2011. Cette baisse s'explique par la diminution des trois catégories de dépenses – ce que vous avez souligné, Monsieur le Rapporteur – à savoir les dépenses de fonctionnement (- 0,4 %), les dépenses d'interventions publiques (- 1,4 %) et les dépenses d'équipements et d'investissements (- 22,4 %).

Pour la première fois depuis plusieurs années, les dépenses de fonctionnement sont en baisse, même légère (- 0,4 %), au Budget Rectificatif ; elles atteignent 456.229.100 €, soit - 1,9 M€. Les efforts portent essentiellement sur les dépenses de fournitures, les services extérieurs et travaux, les frais de personnel et notamment les charges sociales (prestations maladies, titres restaurant) continuent, bien sûr, leur progression, notamment celle de la charge nette des retraites qui a atteint pour les fonctionnaires, il faut le savoir, 40 M€ (45 M€ - 5 M€ de contributions).

Les dépenses d'interventions publiques s'élèvent à 226.457.100 € et sont aussi en légère baisse (- 1,4 %, soit - 3,1 M€). En effet, des efforts ont été sollicités de tous les bénéficiaires de subventions importantes. Toutefois, il convient d'indiquer que ces efforts touchent les dépenses de fonctionnement tandis que, bien sûr, les salaires ou prestations servies (notamment sociales) ne sont pas impactés.

Les crédits d'équipement et d'investissement se trouvent réduits de 56 M€. Il est néanmoins important de rappeler, comme vous l'avez fait, Monsieur le Rapporteur, que cette section bénéficie de reports de crédits pour l'exercice 2010 à hauteur de 55,1 M€. Ceci permet de confirmer une politique d'équipement soutenue pour le pays.

Au final, le Budget Rectificatif 2011 affiche un déficit prévisionnel en baisse de 6 M€ par rapport au Budget Primitif, puisqu'il passe de 94 M€ à 88 M€. Pour mémoire, lors de l'exercice précédent, le déficit avait été réduit de 9 M€ au Budget Rectificatif (de 105 à 96 M€). Par contre, il faut garder à l'esprit la possibilité que les reports de crédits (55,1 M€) puissent faire évoluer à la hausse le déficit final de l'exercice 2011.

Au-delà des remarques générales sur les grands équilibres de ce projet de Budget Rectificatif 2011, vous avez soulevé, Monsieur le Rapporteur, plusieurs questions sur lesquelles je souhaiterais vous apporter des éléments de réponse.

S'agissant tout d'abord de la gestion du Fonds de Réserve Constitutionnel, je vous confirme que nous allons tenir très prochainement une réunion de la Commission de Placement des Fonds. Je vous propose que nos Secrétariats se rapprochent à cet égard afin de trouver une date de convenance mutuelle avant les Séances Publiques dédiées à l'examen du projet de Budget Primitif 2012.

J'ajoute, concernant le Fonds de Réserve Constitutionnel, que pour la première fois, le Gouvernement a rendu public le détail et la structure du fonds dans un document qui a été remis au Conseil National, avant qu'il ne soit remis à la presse et dont le contenu va se trouver sur le site Internet du Gouvernement. Cette publication, qui se fait dans la volonté de la transparence, va peut-être éviter la répétition d'une désinformation sur le sujet, mais nous aurons sans doute l'occasion d'y revenir lors des débats, pour réaffirmer, contrairement à ce qu'on peut lire ici ou ailleurs, que notre Fonds de Réserve et notre partie disponible du Fonds de Réserve ne fondent pas comme neige au soleil.

J'ai bien pris note par ailleurs de la demande de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale d'obtenir des éléments statistiques plus détaillés sur les recettes de T.V.A. monégasque. Comme vous le savez, le Gouvernement s'emploie à fournir régulièrement l'ensemble des données dont il dispose en la matière à la Haute Assemblée et il demeure attentif à affiner, malgré les difficultés sur le sujet, toujours davantage ces données au fil du temps.

Je vais à présent répondre aux questions soulevées sur les dépenses dans le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, en commençant par les inquiétudes suscitées par celles relatives au domaine social et plus spécifiquement à la Résidence « A Qietüdine » et au nouveau Foyer de l'Enfance.

S'agissant tout d'abord de la Résidence « A Qietüdine », le Gouvernement confirme que la réflexion portant sur le positionnement de cet établissement a été menée par le Département des Affaires Sociales et de la Santé, en concertation tant avec l'équipe médicale qu'avec les Caisses Sociales et a débouché sur les décisions ci-après exposées, qui ont été présentées au Conseil National lors des récentes séances privées relatives au Budget Rectificatif 2011.

La première année d'exploitation a, en effet, permis de tirer les enseignements nécessaires pour augmenter le nombre de pensionnaires, tout en respectant l'objectif premier, à savoir l'accueil de personnes âgées et valides, jusqu'au GIR 3.

Dès lors, afin de répondre aux besoins de la population monégasque dans le contexte d'un établissement semi-médicalisé, il a été décidé par le Gouvernement, après une réunion de concertation la plus large avec tous les responsables, de développer :

Premièrement, l'accueil temporaire à visée médico-sociale, tel l'accueil de conjoints de personnes hospitalisées ou l'accueil de personnes âgées durant les congés annuels des auxiliaires de vie ou les vacances de leurs enfants ;

Deuxièmement, l'accueil des couples dans une même chambre ou en chambres contiguës, favorisant ainsi l'unité familiale, étant précisé que la séparation à ces âges avancés, est souvent un frein à la décision d'admission d'un des deux membres du couple.

Troisièmement, le maintien des résidents dont l'état de santé se dégraderait, garantissant ainsi une stabilité appréciée par les familles en évitant les transferts vers la Résidence du Cap Fleuri, souvent vécus très difficilement, tant par les familles que par les pensionnaires. Toutefois, cet axe de réflexion nécessite une application raisonnée, dépendant de

chaque situation médicale, car il ne doit pas conduire à une forte augmentation de la médicalisation de l'établissement, qui engendrerait de lourdes dépenses ;

Quatrièmement, l'accueil de patients en convalescence ou en fin de convalescence.

Enfin, il a été constaté qu'après chaque couverture médiatique de la Résidence, plusieurs nouveaux pensionnaires s'inscrivaient. Un plan de communication très complet, basé sur des événements mensuels, a donc été mis en place.

S'agissant du nouveau Foyer de l'Enfance, il convient de rappeler en préambule que depuis toujours ce foyer d'accueil était localisé dans les bâtiments dépendant de la Mairie de Monaco, locaux partagés avec les services de petite enfance de Monaco-Ville. Dès lors, toutes les activités logistiques, telles blanchisserie, restauration, sécurité, entretien, étaient mutualisées entre ces deux structures.

Le déménagement du Foyer de l'Enfance entraîne de fait une remise en cause de ce fonctionnement, qui implique d'assurer ces prestations soit par des contrats de prestataires externes, soit par le recrutement d'un personnel dédié interne à l'établissement.

Si le choix s'est porté sur la constitution d'une équipe pluridisciplinaire dédiée à l'établissement, c'est pour permettre aux enfants pensionnaires d'évoluer le plus sereinement possible, avec une stabilité des membres référents.

Ainsi, des créations de postes se sont donc avérées indispensables, tant dans le personnel éducatif, que pour la partie gestion technique. Il faut savoir, en effet, que le Foyer de l'Enfance fonctionne, comme vous l'imaginez, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, avec, pour des raisons de sécurité évidentes, toujours deux responsables la nuit.

Pour ce qui concerne la conception, celle-ci, qui remonte en 2003, demeure inhérente au foncier disponible, qui ne permet pas de mettre à disposition un bâtiment optimum en termes de coût de fonctionnement.

Mais le surcoût du fonctionnement du nouveau Foyer de l'Enfance est surtout lié aux améliorations apportées à l'accueil des enfants.

Cet établissement d'une superficie d'environ 3.000 m², sur 8 niveaux, d'une capacité de 30 lits, comportera désormais un accueil différencié avec un étage pour les petits (accueil des enfants à partir de 6 ans), un étage pour les adolescentes et un étage pour les adolescents.

Ces locaux seront équipés de chambres individuelles et de chambres doubles, toutes avec salles de bains.

De plus, ce bâtiment comprendra, et c'est particulièrement important, trois appartements d'urgence parents-enfants, qui permettront notamment d'accueillir en urgence des mères victimes de mauvais traitement, de même que des parents éloignés de la Principauté venant à Monaco rencontrer leurs enfants, dans le cadre d'un droit de visite.

J'en viens à présent à un tout autre domaine pour répondre à la demande concernant les dépenses liées aux services publics concédés, notamment celles liées à l'assainissement et aux transports publics. Comme vous le rappelez, Monsieur le Rapporteur, ces dépenses impactent directement la qualité de vie des usagers mais, conscient de leur importance, je peux vous assurer que le Gouvernement a entamé un examen visant à les contenir dans des limites raisonnables.

Pour ce qui concerne les dépenses liées aux aides à l'achat de véhicules électriques et hybrides dans le cadre de la politique d'aide au développement durable, je suis en mesure de vous informer qu'un projet d'évolution de l'actuel dispositif est à l'étude et devrait prochainement voir le jour.

Il s'agit d'élargir le concept de véhicule propre, en intégrant l'ensemble des polluants émis mais aussi de supprimer l'aide à l'achat de véhicules dont l'émission de CO₂ dépasse les 150 g/km, quel que soit le mode de propulsion.

Cette première étape aurait le bénéfice de n'engendrer aucun impact budgétaire, voire même une diminution des subventions. Il s'agira aussi de mettre fin à une dérive préjudiciable, que vous avez signalée, Monsieur le Rapporteur, tant sur le plan budgétaire que sur celui de l'image des mesures actuellement en vigueur pour ce qui concerne en particulier l'acquisition subventionnée de véhicules dont les prix laissent parfois songeur.

Dans un autre domaine, s'agissant de votre demande concernant le règlement des bourses d'études, la Commission des bourses, lors de sa séance du 19 septembre dernier relative à l'examen des premiers dossiers de l'année scolaire 2011-2012, a effectivement relevé l'intérêt de réfléchir, à nouveau, sur une évolution des critères d'éligibilité. Cette question fera prochainement l'objet d'une étude par les Services de la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, ainsi que par les Services financiers de l'Etat, étude dont les conclusions seront

présentées à une prochaine séance de la Commission des Bourses.

J'en viens à présent aux grands thèmes soulevés dans le rapport de la Commission en marge du Budget Rectificatif.

En tout premier lieu, je voudrais ce soir rappeler la priorité accordée à la politique de logement en faveur des Monégasques et des personnes ayant des attaches anciennes avec la Principauté.

Le Gouvernement confirme une nouvelle fois qu'il respectera bien l'engagement pris de livrer les 237 logements domaniaux sur l'îlot Rainier III selon le calendrier annoncé.

Pour ce qui concerne les opérations « Canton » et « Tamaris », je souhaiterais vous apporter les précisions suivantes.

S'agissant des logements sur l'îlot Canton, la procédure d'appel d'offres et d'attribution du marché de travaux initialement estimée à trois mois s'est avérée sensiblement plus longue en raison de la contestation d'un concurrent. En effet, si le lancement de l'appel d'offres a eu lieu le 11 février 2011, la notification du contrat n'a pu intervenir que le 2 septembre 2011.

Ainsi, la livraison du bâtiment d'habitation prévue initialement au 3^{ème} trimestre 2013 est contractuellement décalée au 4^{ème} trimestre de la même année. Une étude détaillée du planning contractuel va être menée avec l'entreprise pour examiner et proposer des solutions susceptibles de résorber tout ou partie de ce décalage.

S'agissant de l'opération « Tamaris », comme planifiée initialement par le Gouvernement, celle-ci a bien débuté en septembre. En effet, les installations du chantier de construction des logements Tamaris ont été mises en place très précisément dès le 12 septembre 2011 sur la partie Ouest du site.

La démolition prioritaire des immeubles se trouvant dans l'emprise de ces futurs logements a permis d'initier au plus tôt les travaux qui ont été précédés par les études d'exécution à la charge de l'entreprise, lesquelles ont été lancées dès février 2011.

Je tiens donc à rassurer la Haute Assemblée, la livraison des logements est confirmée sans retard au 3^{ème} trimestre 2013.

Il est toutefois à noter qu'à l'autre extrémité du site, en partie Est, il a aussi été procédé à la démolition des immeubles restants, ceci en préparation du chantier de construction d'un parking de surface temporaire pour le Centre Hospitalier Princesse Grace.

Je précise à cet égard que la livraison de ce parking se fera en deux tranches : en début d'année 2012, 44 places de stationnement et, à l'été 2013, soit à la fin de l'opération de construction des logements, la totalité du parking provisoire, c'est-à-dire 75 places. Ainsi, dès le début de l'an prochain, nous pourrons déplacer sur ce nouveau parking les véhicules de médecins et de personnels du C.H.P.G. pour libérer 44 places très attendues pour les visiteurs, au sein du parking actuel de l'hôpital. Avec une augmentation de plus de 20 % des places disponibles pour les visiteurs, l'accès sera grandement facilité pour les patients et leur famille qui nous font part, et ils ont raison, de leurs difficultés à trouver une place lorsqu'ils se rendent au C.H.P.G..

S'agissant du dernier bloc d'immeuble évoqué dans le rapport, celui-ci n'était effectivement pas détruit à la date de la rédaction dudit rapport. Il l'a été depuis mais il n'a en rien retardé le démarrage de la construction des logements car il n'est pas sur le terrain d'emprise de l'opération « Tamaris ».

Par ailleurs, s'agissant de l'Aide Nationale au Logement (ANL), la Commission des Finances et de l'Economie Nationale relève la progression constante des crédits alloués ces dernières années.

Le Gouvernement souhaite à cet égard préciser les points suivants.

Si pour ces deux dernières années 2010 et 2011, la croissance des charges de l'ANL demeure en partie liée à l'absence d'attribution domaniale importante, il serait réducteur de limiter cet alourdissement de la dépense publique à ce seul paramètre.

En effet, si les locataires des Domaines représentent 70 % des demandeurs, il convient de noter que sur les récentes livraisons domaniales, les charges locatives sont nettement plus conséquentes.

Or, près de 27 % des allocataires sont âgés de plus de 65 ans, âge auquel l'effort locatif du bénéficiaire est ramené à 10 % de ses revenus et l'ANL s'en trouve donc automatiquement majorée.

De plus, s'il est vrai qu'un allocataire logé dans le domanial coûte cinq fois moins cher à l'Etat (moyenne mensuelle), seulement 46 % des crédits sont consacrés au secteur libre et non 65 %, Monsieur le Rapporteur, tel que cité dans le Rapport, dans la mesure où la différence, soit 19 %, englobe les autres secteurs d'habitation (Caisse Autonome des Retraites et secteur protégé...).

Un autre élément déterminant dans l'évolution des dépenses d'ANL et dans la demande croissante pour le secteur libre est le nombre important de

séparations, le parent ne conservant pas la jouissance du domicile conjugal s'orientant systématiquement vers les autres secteurs d'habitation.

En revanche, même si cela peut paraître surprenant, bon nombre de foyers monégasques n'aspire pas forcément à intégrer le secteur domanial et préfère continuer à résider dans les autres secteurs avec le bénéfice de cette allocation ou encore n'hésite pas à refuser une proposition du secteur domanial pour s'orienter vers un autre secteur d'habitation, libre le plus souvent.

Par ailleurs, il peut être précisé qu'aux fins de maîtrise de ces dépenses, une étude sur la refonte de l'Arrêté Ministériel n° 2008-87 du 15 février 2008 relatif à l'ANL a été également engagée par le Gouvernement qui pourrait comporter la prise en compte, dans un but d'équité et de transparence, des éléments du train de vie.

Enfin, s'agissant de l'incapacité du Gouvernement à programmer des livraisons régulières évoquée dans le rapport, il convient de souligner qu'à compter de 2012, et ce jusqu'en fin d'année 2014, pas moins de 534 logements vont être livrés aux foyers monégasques à raison d'une Commission d'attribution annuelle.

J'en viens à présent à une préoccupation majeure de Monsieur le Rapporteur qui considère que l'apport obligatoire de 15 % dans le cadre du contrat habitation-capitalisation constitue un frein pour certains nationaux et sollicite un abaissement de ce seuil.

Le Gouvernement n'a pas manqué d'analyser le souhait du Conseil National de voir le montant d'apport minimum diminuer.

Une étude a été effectuée sur les contrats habitation-capitalisation signés dont l'apport initial se limite à 15 %.

Avec un apport initial de 10 voire 5 %, les mensualités des titulaires augmenteraient de manière assez considérable.

Pour certains, l'augmentation serait même de nature à empêcher de contracter au titre du manque des garanties de solvabilité conformément à l'article 2 de l'Ordonnance Souveraine n° 2.249.

Ceci exposé, le Gouvernement Princier n'est pas formellement opposé à un abaissement à un taux compris entre 10 % et 15 % si cela était effectivement jugé opportun, ne souhaitant pas fragiliser des perspectives économiques à long terme des candidats qui pourraient être amenés à assumer des charges supérieures à leur capacité réelle.

En tout état de cause, ces nouvelles dispositions ne pourraient pas s'affranchir des garanties de solvabilité exigées.

Le Gouvernement est sur ce sujet prêt à discuter avec vous dans un esprit d'ouverture. Il tient à souligner aussi que se poserait la question de l'équité envers ceux qui ont déjà signé un contrat si l'article 13 de l'Ordonnance Souveraine n° 2.249 du 1^{er} juillet 2009 devait être modifié deux ans après sa promulgation. En effet, certains nationaux ont contracté un prêt bancaire pour les 15 % et fait certains sacrifices pour les réunir. Mais pour conclure sur ce point, le Gouvernement est prêt à discuter avec le Conseil National selon un calendrier que nous pouvons mettre en place ensemble.

Pour conclure sur cette question primordiale du logement, je souhaiterais vous faire part de l'état d'avancement de l'opération-test permettant de répondre au besoin des personnes ayant des attaches anciennes avec la Principauté, ou au moins d'une partie d'entre elles, je veux bien sûr parler de la Villa Ida.

Un montage juridique a été exposé aux Conseillers Nationaux lors de la Commission Plénière d'Etude du 5 juillet 2011. Par la suite, ce projet aux caractéristiques inédites a été présenté aux promoteurs de la place, lors d'une réunion présidée conjointement par Madame GRAMAGLIA et Messieurs PICCININI et VALERI le 28 juillet 2011.

A l'issue d'une présentation des grandes lignes du montage projeté, un débat s'est ensuite instauré entre les promoteurs invités et les membres du Gouvernement présents, permettant à ces derniers de répondre aux interrogations qui ont été formulées à cette occasion, voire d'affiner de concert certains points. Il a par exemple été convenu, lors de la discussion, qu'un délai de réponse de deux mois et demi à compter de l'envoi du dossier de consultation permettait aux promoteurs de répondre, de manière satisfaisante, à la consultation compte tenu des particularités du montage envisagé.

Depuis, les pièces de la consultation (cahier des charges, annexes, bail à construction, convention d'exploitation) ont été mises au point en interne, sur le plan juridique notamment.

Le Gouvernement vient d'adresser ces documents aux différents promoteurs et vous en serez naturellement rendu destinataires, dans les prochains jours, si ce n'est demain.

A compter de l'envoi du dossier, les promoteurs consultés disposeront, comme évoqué précédemment, d'un délai de réponse de deux mois et demi.

Toutefois, sur la durée de l'opération, le Gouvernement ne peut aujourd'hui s'engager au-delà de ce qui vient d'être annoncé dans la mesure où le temps prévisionnel des travaux sera érigé au titre des critères de sélection et qu'à ce stade, cet élément ne peut être logiquement connu.

Le projet de bail vise la construction de 30 logements répartis sur dix niveaux, soit trois logements par étage, l'immeuble devant comprendre des locaux fonctionnels en rez-de-chaussée et deux niveaux de parking en sous-sol offrant au moins trente places de stationnement.

Les travaux de construction ne doivent pas excéder trente mois.

En revanche, la durée du bail et le loyer moyen seront deux éléments qui permettront à chaque promoteur de qualifier son offre et l'examen conjoint de ces paramètres par le Gouvernement permettra de déterminer l'attributaire.

Le « cahier des charges » appelé par le Gouvernement « Convention d'exploitation » prévoit quant à lui les modalités d'attribution des logements, celles relatives au contrat de location ainsi qu'au montant du loyer et des charges locatives.

Je veillerai, bien sûr, à ce qu'une copie de ce document soit adressée au Conseil National dans les meilleurs délais.

J'en viens maintenant aux grands équipements.

Je partage, Monsieur le Rapporteur, votre approche et considère comme vous qu'il faut impérativement privilégier les investissements rentables dans nos programmes de construction en particulier en prévoyant des commerces et des bureaux. Nous pensons qu'il est effectivement nécessaire de disposer d'une offre plus étoffée, y compris dans le secteur domanial particulièrement attractif en raison de loyers modérés.

L'extension du Centre Commercial de Fontvieille présente à ce titre une perspective de développement particulièrement intéressante sur le plan économique et constitue pour nous une voie prioritaire à réaliser. Elle fait actuellement l'objet d'une étude approfondie qui a notamment pour mission de trouver une solution de relogement satisfaisante et rapide pour la Salle du Canton, des propositions devant être formulées en ce sens prochainement.

J'ai bon espoir sur ce sujet de pouvoir proposer au Prince Souverain des solutions concrètes et tangibles dans les prochaines semaines. Nous aurons l'occasion d'en parler ensemble car je sais combien la Haute Assemblée est aussi attachée à ce projet de rénovation de Fontvieille.

C'est pour nous un axe fort qui doit permettre de créer des surfaces de commerce, de développer le Centre Commercial de Fontvieille avec des activités complémentaires à celles d'aujourd'hui, mais aussi de créer une cohérence avec le secteur tout proche de la Condamine pour faciliter les flux de clientèle et accroître notre dynamisme commercial.

C'est cette cohérence qui devrait nous guider lorsque nous évoquons la réhabilitation du marché de la Condamine. Je pense comme vous qu'il convient effectivement de clarifier les choses à ce sujet et, en premier lieu, les chiffres.

Vous avez comme moi lu dans la presse la déclaration de Monsieur le Maire qui évoque des travaux pour un montant de 7 M€.

Je tiens à préciser que cette somme ne correspond pas au montant de cette opération et loin de là.

En effet, le coût de cette opération s'établit ainsi :

- Travaux de la halle : 7,85 M€ ;
- Relogement des commerçants : 1,2 M€ ;
- Place d'Armes, mais j'y reviendrai, (giratoire, abords et essai du pôle d'échange) : 2,3 M€ ;
- Honoraires : 1,4 M€ ;
- Aléas : 2,74 M€.

Soit un total de 15,49 M€ en valeur 2011 TTC pour l'ensemble de l'opération et de 13 M€ si on veut être complètement objectif, c'est-à-dire si l'on retranche les travaux de la Place d'Armes et des abords.

C'est donc le chiffre de 13 M€ qu'il faut garder à l'esprit quand nous en discutons.

Les manifestations du Mariage de notre Souverain nous ont amenés, en accord avec le Maire, je le rappelle, à retarder les travaux de déplacement des commerçants et en conséquence à annuler les crédits au Budget Rectificatif 2011 dont nous parlons ce soir.

Pour ce qui concerne l'avenir, le Gouvernement est ouvert à la discussion, il est d'ailleurs prévu en 2013 et 2014, dans le cadre du Programme Triennal que nous discuterons dans les prochaines semaines, d'inscrire une somme conséquente de 5 M€ par exercice.

Mais le Gouvernement se doit aussi d'être responsable dans l'engagement des deniers publics. Il faut rappeler, en effet, qu'à l'initiative déjà de la Mairie de l'époque des travaux importants ont été engagés et achevés en 1994, c'est-à-dire il y a quelques années à peine.

En valeur 2011, les sommes qui ont été consacrées à cette rénovation en profondeur (avec en plus la

construction d'un parking pour faciliter l'accès aux commerces) s'élèvent à 10,1 M€ avec le résultat que l'on connaît et que l'on constate aujourd'hui.

Aussi, le Gouvernement pose cette question : est-il raisonnable, si peu de temps après, de repartir sur un investissement de plus de 13 M€ sans une meilleure garantie de réussite ?

Je vous le dis ce soir, le Gouvernement entend les arguments de la Mairie. Il est attentif au sort des commerçants du marché. Il est donc conscient qu'il faut faire quelque chose mais en tout cas, pas à n'importe quel prix. Et comme le Gouvernement souhaite être précis et constructif, je voudrais ajouter que le Gouvernement partage le sentiment général et ce sentiment général c'est que laisser le marché en son état actuel n'est pas acceptable.

Conseil National, Conseil Communal et Gouvernement, nous partageons ce constat, sans chercher à désigner des responsables, sans procès d'intention ni attaques personnelles déplacées ni instrumentalisation à d'autres fins que la défense du marché.

Nous cherchons seulement l'intérêt général. L'intérêt général, au sens le plus haut du terme, consiste à redonner vie au marché et pas demain, pas dans l'idéal, mais tout de suite.

Le Gouvernement croit qu'une nouvelle dynamique est possible dès maintenant. Il faut rouvrir dès à présent les emplacements qui sont fermés à l'intérieur, il faut y installer des commerces attrayants pour faire revenir la clientèle. Il faut ensuite revoir le projet pour qu'il soit compatible avec les exigences budgétaires que nous partageons tous ici. Le Gouvernement est prêt à accompagner cette nouvelle dynamique qui pourrait se décliner en deux phases.

La Première phase : dans les prochaines semaines et le plus rapidement possible, le Gouvernement est prêt à aider la Mairie pour que l'installation de nouveaux commerçants se fasse le plus vite possible, quitte à leur consentir des baux, évidemment des conventions à durée limitée et je sais qu'il y a des candidats pour entrer dans la halle tout de suite. Pour cela, nous proposons d'ouvrir cette concertation Gouvernement, Mairie, Conseil National et Commerçants. Pour accompagner cette démarche, le Gouvernement est prêt à opérer des travaux de remise en état immédiats, soit fin 2011, soit début 2012 ; ces travaux n'exigeant pas, vu leur montant prévisible qui reste à préciser, d'inscription budgétaire supplémentaire. Donc, une réponse immédiate que suggère le Gouvernement.

Ensuite deuxième phase, le début de l'année 2012

devrait être consacré à une révision du projet de rénovation plus complet du marché, avec l'ambition d'aboutir à un programme plus réaliste au regard de la situation actuelle de nos finances publiques et qui pourrait s'étaler sur 2013/2014. Mais je rappelle qu'entre temps, la première phase ayant été mise en œuvre, le marché serait occupé à l'intérieur, le programme pourrait donc s'étaler sur deux ans sans exclure, sous réserve de la situation économique évidemment, un démarrage anticipé de ce nouveau marché, dès le Rectificatif de 2012.

Le Gouvernement sur ce dossier – comme sur les autres d'ailleurs – est favorable à une démarche pragmatique qui a pour but de faire vivre le marché, c'est-à-dire d'y installer de nouveaux commerces et le plus vite possible. Nous sommes persuadés que l'on peut réussir à relancer, dès aujourd'hui, ce lieu de vie et de convivialité cher à la population, en associant une rénovation ciblée et raisonnable à une gestion dynamique.

Toujours en matière de grands équipements, je souhaite revenir sur les propositions d'économies suggérées par Monsieur le Rapporteur au Service des Travaux Publics.

S'agissant tout d'abord du projet de nouveau Yacht Club, qui constituera un vrai pôle nautique, avec l'Ecole de Voile et le Club d'Aviron, je conçois que l'évolution des chiffres puisse prêter à discussion mais je ne peux souscrire à votre calcul. Le coût global est effectivement passé de 66 M€ valeur 2006 sans parking à environ 100 M€ valeur 2011 avec parking.

En reprenant les chiffres à partir de 2006, on peut détailler l'évolution du coût global comme suit : le budget de l'opération au 1^{er} janvier 2007 était de 66,10 M€ et de 10 M€ pour le parking, soit 76,10 M€ ; il a été porté en 2008 à 90 M€ (valeur arrondie).

Cette évolution de l'estimation a résulté des éléments suivants :

- Actualisation 2007/2008 (5 % des dépenses restantes) : 3,10 M€ ;
- Augmentation de la capacité du parking (valeur au 1^{er} janvier 2008) : 9,50 M€ ;
- Intégration de la partie mobilier non prévu dans le budget de fonctionnement du Yacht Club : 2,80 M€ ;
- Incidence du relogement de la régulation des autocars : 1 M€ ;
- Somme à valoir supplémentaire tenant compte de la démarche HQE (10 %) : 8,25 M€, car cette contrainte n'existait pas au moment du lancement

du projet et il faut bien tenir compte de cet élément puisque, si la protection de l'environnement est une nécessité, elle a, comme chacun sait, aussi un coût.

Depuis, il n'y a eu que des actualisations du coût global de l'opération, actualisations qui, je le rappelle, sont nécessaires pour tenir compte de l'évolution des prix sur la partie du budget non dépensée.

La modification de programme concernant le parking a été justifiée par un business plan établi par la Commission du Nouveau Yacht Club de Monaco. Le coût de cette extension du bâtiment résulte aussi de la nécessité de la réaliser sous le boulevard Louis II et par phase en raison des contraintes liées aux dates de déroulement du Grand Prix.

En ce qui concerne les réclamations, il est exact que le groupement a présenté une réclamation de 12 M€. En revanche, il n'est pas établi à ce jour que l'Etat accédera à cette demande. Nous entendons, bien évidemment, faire valoir les droits de l'Etat.

S'agissant du Centre de Gérontologie Clinique, on doit évoquer l'historique de ce projet afin de replacer la problématique des vestiaires dans son contexte. Le projet initial de 2001 ne comportait pas de vestiaires au programme du bâtiment de moyen et long séjours, Lou Clapas devant accueillir cette fonction. Par suite, du fait de l'évolution du site, il n'a plus été possible d'allouer des espaces suffisants pour accueillir ce vestiaire dans les bâtiments existants.

Il a donc fallu trouver une solution pour loger cette fonction ailleurs, le Centre de Gérontologie Clinique ne pouvant pas le faire en son sein, sans remise en cause profonde du programme, et donc de coûts supplémentaires, et sans possibilité de construire davantage de surface.

Toujours en 2006, l'utilisation de l'ancienne crèche du Centre Hospitalier Princesse Grace a également été abandonnée par l'architecte. C'est alors que l'utilisation du local technique GE2, désaffecté après la livraison de la Centrale d'Energie, a été étudiée et a reçu l'approbation de toutes les parties jusqu'à la constitution d'un dossier de permis de construire mi-2007.

Mais devant le risque de ne pas pouvoir livrer les vestiaires en même temps que le bâtiment du Centre de Gérontologie Clinique, cette solution a été abandonnée courant 2008.

La seule solution pour se détacher des contraintes des autres chantiers a été d'envisager de construire un bâtiment provisoire sur la seule parcelle libre restante, dans les jardins entre le Pavillon Louis II et la

Centrale de Fluides Médicaux, à proximité immédiate du Centre de Gérontologie Clinique. Une première étude de faisabilité du Service des Travaux Publics en 2009 a montré le potentiel de cette localisation avec les avantages logistiques.

Les études de conception ont alors été confiées à l'architecte en 2010 avec un objectif de 500 vestiaires, elles ont abouti mi-2011 avec un dépôt de permis de construire et le lancement d'une consultation pour un bâtiment préfabriqué.

Je veux bien consentir que cette opération n'ait pas été conduite de façon exemplaire et je bats volontiers la coulpe du Gouvernement dans cette affaire. J'espère que nous en tiendrons compte pour l'avenir et que ceci ne se reproduira plus.

Il est enfin indiqué par Monsieur le Rapporteur qu'en additionnant certains postes d'équipements, on pourrait mobiliser sur des travaux publics la somme de 325 M€ et qu'une gestion au plus juste, qui pourrait passer en amont par une mise en concurrence ouverte et systématique, permettrait d'obtenir 10 % d'économies, soit 32 M€.

J'aimerais beaucoup, Monsieur le Rapporteur, que cette prédiction se réalise et pouvoir vous donner satisfaction, mais hélas, les choses ne sont pas, me semble-t-il, aussi simples que cela. Je le concède, des économies sont possibles, en particulier lors de l'établissement des programmes qui parfois ne sont pas suffisamment précis et complets, ce qui engendre des surcoûts ou des dépassements.

Pour ce qui concerne la mise en concurrence, c'est déjà ce que fait le Service des Travaux Publics.

Mais vous savez que nous avons aussi certains impératifs liés à la protection de notre économie nationale et donc à la juste priorité accordée aux entreprises locales, ce qui limite les effets bénéfiques de cette mise en concurrence.

Alors oui, Monsieur le Rapporteur, engageons une chasse aux économies et essayons d'améliorer les choses.

Enfin, s'agissant de la question de l'incinération des déchets, le Gouvernement a en effet entamé une réflexion, avant le renouvellement de la concession de service public de collecte et de traitement des résidus urbains et assimilés, pour se projeter dans l'avenir et apprécier les différentes alternatives possibles s'agissant de l'avenir de l'UIRUI. Le Gouvernement souligne néanmoins, pour le débat, que cette usine produit également de l'électricité et surtout de la vapeur pour la centrale de chaud et de froid urbain. Cette dernière alimente en fait le quartier de

Fontvieille ainsi que les opérations en cours de construction sur les délaissés S.N.C.F..

Le Gouvernement précise en outre que pour restructurer l'usine actuelle en centrale de valorisation énergétique de tri-génération, il est à ce stade plutôt envisagé de recourir à des capitaux privés et de faire supporter au futur exploitant la charge de cet investissement, dans le cadre d'une mise en concurrence. Une fois les réflexions abouties, le Conseil National sera bien évidemment associé, et avant la décision, dans le cadre de la Commission Mixte des Concessions de Services Publics.

Par ailleurs, Monsieur le Rapporteur, vous avez demandé des explications concernant l'augmentation de tarifs envisagée pour le port Hercule.

Je tiens, comme je l'ai déjà dit, à rassurer le Conseil National quant à la volonté du Gouvernement de maintenir, au sein des Ports de Monaco, une petite plaisance qui participe au charme de la Principauté, à sa tradition et à son authenticité.

Le Gouvernement ne met pas la logique financière au premier plan dans cette affaire. J'en veux pour preuve l'importante subvention dont bénéficie la petite plaisance et que le Gouvernement préserve en contrôlant la Société d'Exploitation des Ports de Monaco. En effet, la petite plaisance n'est pas, bien évidemment, une activité qui rapporte de l'argent, mais le Gouvernement ne cherche pas la logique financière dans cette affaire.

A ce jour, pour prendre un exemple, un bateau de 5 mètres paie 180 € par an, soit 15 € par mois en appliquant le rabais pour les propriétaires monégasques. L'Etat ne cherche pas ici à faire du profit mais a nécessairement le souci, tout en favorisant la petite plaisance, de fixer les tarifs à un niveau plus juste.

Le Gouvernement a donc privilégié la voie de la concertation en recevant les membres d'une association des plaisanciers du Port, que Mme GRAMAGLIA a reçu. Le Gouvernement a mis en œuvre une phase d'échanges avec la Société d'Exploitation des Ports de Monaco, qui a rencontré ce nouvel interlocuteur constitué par cette association. De ces échanges pragmatiques et naturels devraient sortir des propositions arbitrées ensuite par le Gouvernement et on devrait aboutir à une nouvelle grille tarifaire qui sera communiquée aux Elus lorsque ce travail de concertation aura été mené à son terme. Je pense, d'après les informations que j'ai sur ce point, qu'un accord est en vue et que cette concertation s'est révélée positive.

J'en viens à présent à la situation de la Société des Bains de Mer qui appelle les observations suivantes.

En ce qui concerne la baisse de redevance, comme le laisse entendre Monsieur le Rapporteur, au cours de l'exercice 2011 sont encaissés le solde de l'exercice 2010-2011 ainsi que des avances fixes, donc l'amélioration observée actuellement concernant le chiffre d'affaires jeux, si elle s'avérait confirmée au 31 mars 2012, ne pourra prendre ses effets que l'année prochaine.

De plus, l'exercice 2011-2012 est le dernier exercice au cours duquel la redevance est ramenée à 10 %, 3 % étant affectés par la SBM au soutien d'associations sportives monégasques. Comme le souhaitait le Conseil National, cette affectation disparaît à partir de 2012/2013.

En revanche, les dividendes reflètent la situation économique ou plutôt les difficultés d'exploitation rencontrées par la société.

En effet, la structure des coûts très rigides de la société, notamment en matière de rémunérations et charges sociales qui ne cessent de s'accroître, fait que les augmentations que l'on peut constater en chiffre d'affaires global ne se retrouvent pas en résultat d'exploitation.

On a assisté même au paradoxe d'un chiffre d'affaires en reprise au cours de cet exercice par rapport à l'exercice précédent qui se traduit par une dégradation du résultat opérationnel.

Ce constat objectif confirme la nécessité que la société puisse procéder à une réduction de ses coûts fixes inversant ainsi la tendance de ces dernières années.

En ce qui concerne la remarque sur la présence des Monégasques, y compris les conjoints et les enfants de Monégasques, au sein de la Société des Bains de Mer, il est certain que les secteurs de l'hôtellerie et de l'Administration intéressent moins les Monégasques, qui préfèrent le secteur jeux, plus rémunérateur et présentant un emploi du temps plus souple et peut-être un intérêt accru du travail.

A ce titre, on peut néanmoins signaler qu'en trois ans, le nombre total de directeurs est passé de 20 à 21, celui des directeurs monégasques (y compris conjoints et enfants) de 5 à 9. Ils représentaient donc 20 % des directeurs en 2008 et représente 42,8 % en 2011.

Le nombre de membres du Comité Directeur de nationalité monégasque est passé de 1 à 4 en trois ans.

Dans le même temps, les cadres monégasques sont passés de 138 à 172, soit + 24,69 %.

Par contre, les emplois les moins rémunérateurs enregistrent une légère baisse puisque les Monégasques (y compris toujours conjoints et enfants) employés ou ouvriers sont passés de 382 à 361, et ceci pour les motifs déjà exposés.

En ce qui concerne les rémunérations, on peut signaler qu'au sein de la société, les revenus des Monégasques sont très supérieurs à ceux des non Monégasques, on peut même avancer le chiffre de 88 % supérieur à ceux des non Monégasques.

Dans le secteur jeux, les Monégasques sont 314 (y compris conjoints et enfants) et représentent globalement 72,7 % des effectifs tandis que dans le secteur hors jeux, moins rémunérateur, les Monégasques sont 43 et représentent 6,9 %.

Ces chiffres confirment que la priorité nationale joue au sein de la S.B.M. et permet aux Monégasques d'occuper massivement les postes les plus rémunérateurs. Ceci dit, l'objectif doit continuer à être recherché et les progrès doivent continuer à être faits.

En ce qui concerne la dégradation de l'outil de travail, la société n'a jamais arrêté les investissements tant dans le secteur hôtelier (nouvelles salles de réunion, de l'Hôtel Hermitage, Buddha Bar, etc.) que dans le secteur jeux, avec notamment la rénovation des Salons Privés et la création des Terrasses du Casino pour pallier les effets de la loi anti-tabac qui a provoqué une perte réelle de clientèle.

En ce qui concerne les jeux en ligne, il s'agit d'une option que le Gouvernement avait en son temps approuvée car il serait impensable que la marque « Casino de Monte-Carlo » soit laissée inexploitée dans ce secteur, ou pire à disposition de « piratages » par des sites de jeux en ligne, illégaux.

Par ailleurs, l'investissement dans les jeux en ligne a été essentiellement financé grâce à la prise de bénéfices sur une autre opération extérieure à Monaco, celle dans le groupe Wynn, dont la société détient encore 0,81 % du capital. Même si les résultats de cet investissement dans les jeux en ligne ne pourront être jugés que dans le temps, la S.B.M. reste vigilante quant aux opportunités que l'évolution de l'industrie des jeux en ligne pourrait offrir (consolidations, alliances, etc.). Il faut néanmoins signaler qu'aujourd'hui la S.B.M. est le seul opérateur de casino physique à avoir une présence effective dans les jeux en ligne par le biais d'un groupe qui est parmi les trois premiers en Europe.

Le lancement du site « monte-carlo casinos.com » sera effectué en phase de test à compter de fin novembre, une fois les formalités administratives

complétées. Ce site sera un nouvel élément d'attraction au niveau international pour la destination Monte-Carlo. Il en est de même de l'organisation sur le territoire monégasque de grandes finales de tournois en ligne de poker qui attirent à Monaco une nouvelle clientèle qui, outre le secteur du poker, s'intéresse également aux autres jeux de table, ce qui constitue, évidemment, un avantage pour le Casino dans son ensemble.

Enfin, l'actionnaire majoritaire de la société appuie les démarches du Conseil d'Administration afin que la Haute Direction de la société puisse être renforcée par des managers à forte expérience internationale capables de contribuer à une nouvelle vision et à la relance du Groupe, à Monaco comme à l'étranger.

En ce qui concerne le statut dit unique « Jeux », la position syndicale demeure diversifiée entre catégories et en quelques cas à l'intérieur d'une même catégorie, ce qui n'est pas, évidemment, propice à relancer un débat concret sur un nouveau projet.

Par ailleurs, il n'est pas sûr que la proposition qui avait été rejetée par une majorité de salariés au mois de décembre 2010 puisse non seulement être améliorée, voire même maintenue, eu égard à la dégradation du cadre économique dans lequel opère la société.

En dernier lieu, je souhaiterais revenir sur un sujet qui nous préoccupe tous et sur lequel vous avez bien fait d'insister Monsieur le Rapporteur, je veux bien sûr parler de la Fonction Publique monégasque.

Comme vous l'avez précisé, le projet de loi réformant le Statut de la Fonction Publique sera déposé avant les prochaines séances budgétaires sur le Bureau de la Haute Assemblée.

Le Statut actuel remontant à 1975, il est en effet apparu nécessaire, dans le cadre de la modernisation de l'Etat, de rénover le régime juridique de la Fonction Publique et je remercie vivement le Conseil National de sa contribution à cette réforme au travers de sa participation à un groupe de travail mixte, dont le travail, je le dis publiquement, a été exemplaire.

La modification de l'« espace statutaire » a également impliqué de s'interroger sur la place, corrélative, d'un « espace contractuel » en faveur des agents non titulaires de l'Etat qui occupent une place très importante dans les différents services de l'Administration.

Dans cette perspective, le double objectif poursuivi par le Gouvernement a été de confirmer la priorité d'accès à la Fonction Publique aux Monégasques mais également de conférer une plus grande sécurité aux

personnes qui ne pourront prétendre au statut de fonctionnaire, au travers d'un projet d'Ordonnance Souveraine actuellement en cours de finalisation.

Il s'agissait, en effet, de rendre, pour les Monégasques, la carrière dans la Fonction Publique plus attractive, plus mobile et plus protectrice. C'est ce à quoi, je le pense, nous sommes parvenus au travers de ce projet de loi sur lequel nous aurons donc prochainement l'occasion de revenir.

Toutefois, je tiens à préciser que si ce texte vient conforter la priorité d'emploi aux Monégasques, ce principe est depuis longtemps appliqué avec rigueur au sein de notre Fonction Publique et que le Gouvernement et en tout cas, le Ministre d'Etat, depuis sa prise de fonction, y veille avec une attention toute particulière. Je ne puis à cet égard que me féliciter du fait que le Conseil National compte 100 % de nationaux ou de conjoints au sein de ses effectifs administratifs.

Pour autant, il serait illusoire de penser que cet exemple puisse être généralisé à l'ensemble de l'Administration d'un coup de baguette magique, tant ses besoins en matière de ressources humaines sont plus importants et tant la spécificité de certains de ses métiers impose d'aller chercher la force de travail parmi des personnes non prioritaires. Mais je salue bien volontiers, encore une fois, la situation du Conseil National et je redis la volonté du Gouvernement de respecter la priorité nationale.

Par ailleurs, pour en revenir à des préoccupations davantage liées au domaine budgétaire, le Gouvernement est attaché, comme je l'ai souligné à maintes reprises ce soir, à la maîtrise des dépenses publiques et également des dépenses de personnel. C'est pourquoi il a mis en œuvre depuis le mois de mai dernier, une politique, mais je ne me suis pas permis d'avoir le même qualificatif que Monsieur le Rapporteur qui l'a nommé « gel intelligent ». Moi je parle plutôt d'une politique de stabilisation des effectifs au travers d'une démarche reposant sur l'affirmation que tout poste se libérant en cas de retraite ou de démission ou de mise en disponibilité de longue durée n'est pas systématiquement renouvelé au sein du même Service mais peut être réaffecté dans un domaine d'action prioritaire.

C'est donc une optimisation des dépenses de personnel qui est recherchée en privilégiant autant que possible la voie du redéploiement.

Il convient de préciser que ces mesures ne concernent pas le recrutement des élèves-fonctionnaires dans la mesure où ceux-ci sont appelés à occuper des postes vacants qu'il est apparu

nécessaire de pérenniser, je le redis ici, le vivier sera maintenu, et j'ai d'ailleurs eu le plaisir, lundi dernier, d'accueillir les nouveaux fonctionnaires qui entraient dans le vivier.

Il est à noter que, bien que récente – le gel intelligent a été mis en œuvre depuis peu de temps – la mise en application de cette politique a déjà permis le gel de six postes et que, à terme, toute création de poste ne sera proposée par le Gouvernement que dans la mesure où elle fera l'objet d'une compensation par le gel d'un autre poste. Cette affirmation s'entend, bien évidemment, en dehors des créations de postes liées à un accroissement du périmètre de l'action publique ou à la mise en service de nouveaux équipements, tels par exemple le nouveau Foyer de l'Enfance ou le futur siège du Conseil National sauf dans des hypothèses comme celles-là où on pourra, effectivement, solliciter une création de poste. Dans tous les autres cas, il faudra compenser par le gel d'un poste.

Je souhaite en outre vous confirmer que la formation des personnels demeure au centre des préoccupations du Gouvernement, en particulier dans la démarche de modernisation que coordonne M. VALERI, et qui assez rapidement, je pense, va faire des propositions concrètes aux agents de l'Etat. J'en veux pour preuve que les crédits accordés à ce secteur essentiel pour l'efficacité de l'Administration ont connu une augmentation de pratiquement 20 % chaque année en moyenne depuis 2008.

J'en viens enfin à un autre point déterminant pour la Fonction Publique, je veux, bien sûr, parler de l'évolution du pouvoir d'achat des fonctionnaires et retraités de la Fonction Publique.

Je voudrais tout d'abord insister sur le fait que, bien évidemment, dans ce domaine, le Gouvernement est résolument attaché à la défense des avantages sociaux qu'il n'entend pas remettre en cause. C'est d'ailleurs parce que le Gouvernement ne souhaite pas qu'un jour, il y ait un risque de remise en cause, que l'équilibre budgétaire doit être notre objectif à très court terme.

Pour ce qui concerne spécifiquement le pouvoir d'achat, nous verrons dans le Budget Primitif 2012 qu'il est bien prévu, Monsieur le Rapporteur, de le préserver. Nous prévoyons en effet la revalorisation nécessaire à son maintien au 1^{er} janvier 2012.

Je conclurai mon propos en évoquant le projet de loi sur la réforme de la transmission de la nationalité par mariage, lequel a été déposé par le Gouvernement sur le Bureau de la Haute Assemblée le 30 août dernier, conformément – merci de l'avoir rappelé,

Monsieur le Président – à l’engagement pris. Je me félicite à cet égard, ici encore, de la qualité du travail effectué en commun qui démontre bien l’esprit de consensus dans lequel nos Institutions travaillent au quotidien. Ce texte représente une avancée certaine en matière d’égalité entre les hommes et les femmes et son vote pourrait intervenir, je l’espère, avant la fin de cette année 2011.

Au moment de conclure, j’espère, Monsieur le Rapporteur avoir répondu à vos attentes et en particulier vous avoir apporté des éclaircissements sur les points évoqués dans votre conclusion.

Avant d’entamer la discussion et l’examen de ce Budget Rectificatif 2011, je souhaiterais rappeler que la préoccupation majeure du Gouvernement rejoint celle du Conseil National : assurer un bien-être incomparable aux Monégasques, aux résidents et à ceux qui viennent travailler en Principauté. Et bien que gouverner impose nécessairement de choisir, nous pouvons convenir ensemble, Monsieur le Président, qu’en continuant à suivre la feuille de route délivrée par notre Prince Souverain, Monaco est capable – par le biais d’une discipline budgétaire retrouvée – de prouver par les chiffres que son modèle économique et social original est durable et soutenable, même en période de crise internationale. La Principauté restera ainsi un pays attractif jouant vraiment un rôle à part dans le monde. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Ministre, pour cette déclaration très détaillée. Est-ce qu’avant que je fasse mon intervention, le Rapporteur souhaite intervenir afin de préciser certains points ?

Très brièvement, nous vous écoutons, Monsieur BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- Très brièvement, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je ne vais pas répondre à votre réponse, cela prendrait trop de temps. Il y a quand même pas mal d’éléments, notamment en ce qui concerne le marché, où nous vous demanderons des éclaircissements au cours des débats.

Je voudrais juste apporter deux précisions. Tout d’abord, le rapport donnait un *satisfecit* au Gouvernement sur les Services Publics Conçus. A l’époque, il ne tenait pas compte d’une nouvelle inscription sur le siège, qui a dû arriver hier soir ou ce matin et qui est plutôt une mauvaise surprise puisqu’on ajoute + 160.000 € et + 650.000 € sur ces dépenses. Cela confirme donc l’inquiétude de la Commission des Finances et de l’Economie Nationale

sur l’augmentation des dépenses liées à ces Services Publics et sur lesquels, je pense, il va falloir, à l’instar de l’Administration, faire un certain nombre d’économies.

Enfin, l’ANL, peut-être nous sommes-nous mal exprimés dans le rapport, nous avons voulu parler du secteur privé, nous avons bien voulu faire la différence entre l’ANL qui retourne dans les caisses de l’Etat et l’ANL qui part vers d’autres propriétaires, que ce soit la CAR ou les propriétaires privés du secteur protégé.

Donc, hormis ces deux petites précisions et cette information sur cette écriture de dernier moment sur le siège, je n’ai pas d’autre commentaire à ajouter, mais nous reviendrons sur de nombreux sujets dans les débats qui vont venir.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Rapporteur. Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues,

Monsieur le Rapporteur, permettez-moi, selon l’usage, de vous adresser, ainsi qu’aux Membres de votre Commission, toutes mes félicitations pour la justesse de vos analyses et la pertinence de vos choix. Ces félicitations me sont d’autant plus aisées que j’ai participé à l’élaboration de ce rapport adopté à l’unanimité des membres présents, les voix des abstentionnistes n’étant pas comptabilisées.

Je suis rentré samedi en milieu d’après midi de la désormais traditionnelle et annuelle Conférence des Présidents de Parlement des petits Etats d’Europe durant laquelle ma conviction la plus profonde a été encore une fois renforcée.

Cette conviction, c’est que la Principauté de Monaco, guidée par ses Princes, a traversé les vicissitudes de l’histoire, qui a vu disparaître tant de grands Etats, car elle a toujours su profiter de sa petite taille pour renouveler son modèle économique et social. Bref, nous avons toujours su innover à chaque changement de cycle.

L’innovation, ça peut être l’importation de ce qui se fait de mieux dans le monde, à commencer par les talents qui souhaiteraient faire prospérer leurs affaires, leur créativité artistique ou leurs idées dans un pays aux Institutions stables qui s’est toujours tenu à l’écart des querelles idéologiques ou des politiques publiques à courte vue qui, en diminuant les recettes pour gagner certains électors et en augmentant les dépenses pour ne pas en perdre d’autres, a conduit tant de pays européens au bord de la faillite.

Si je ne me reconnais ni dans la droite, ni dans la gauche, c'est parce que je suis avant tout monégasque et convaincu que notre pays n'a pas vocation à importer les querelles idéologiques de ses voisins.

Pourtant, ce mal qui nourrit des ambitions personnelles est en train de nous ronger et j'ai décidé d'en parler ce soir, car ma formation médicale me laisse penser que plus tôt on agit pour opérer une tumeur, plus on réduit le risque qu'elle ne se propage dans le corps humain, dans le corps social aussi.

Bien sûr, chacun d'entre nous est libre de ses convictions et nos Institutions permettent aux parlementaires du Conseil National de défendre avec conviction et sans concession des valeurs.

Mais que dire, par exemple, lorsque par manque d'imagination, certains, dont la presse locale saluait encore ce matin, sans doute trop rapidement, la constance, ont tenté à la fin du mois de juillet de nous faire le coup de la règle d'or qui nécessiterait une modification de notre Constitution ?

Je ne perds pas de vue que ces brillants économistes nous proposaient, deux ans auparavant, en Séance Publique du Conseil National, d'endetter la Principauté sur les marchés financiers internationaux afin de financer notre croissance. Où en serions-nous aujourd'hui si ces gens-là étaient aux affaires ?

Là où je suis inquiet, c'est lorsqu'un membre du Gouvernement Princier assume devant les Elus du Conseil National, en séance privée, l'étiquette de « thatchérien » que certains voudraient lui coller. Il faut se rappeler qu'une telle idéologie ultra-libérale a mis à bas le lien social et les services publics de tout un pays.

Je considère, et notre Constitution est explicite, qu'à Monaco, le Gouvernement et ses membres sont au service du Prince Souverain et non d'idéologies politiques.

Si, avec Stéphane VALERI, j'ai toujours combattu les technocrates sans vision politique, je combattrai aussi les idéologues lorsqu'ils le revendiquent, et ce, quel que soit le camp dans lequel ils se placent.

Bien entendu, chacun, par sa formation, son parcours, son histoire personnelle porte des convictions qui doivent pouvoir s'exprimer librement dans un Gouvernement.

C'est toute la richesse de ce Gouvernement de regrouper des talents venant d'horizons différents et c'est la volonté du Prince Souverain de les faire travailler ensemble pour le bien de la Principauté. Mais rappelons-nous à chacune de nos décisions que nous sommes dans un pays à nul autre pareil qui doit

sa réussite à ses spécificités, à son histoire, à ses équilibres institutionnels et politiques.

C'est par le consensus que se sont toujours prises, à Monaco, les bonnes décisions et non par la victoire d'un camp contre l'autre, d'une Institution contre l'autre.

Mon propos vise ceux qui voudraient cliver, séparer les Monégasques pour transformer les clans familiaux, qui ont pratiquement disparu, en clans idéologiques qui, d'une élection à une autre, passeraient leur temps à se combattre.

Cette pratique – importée de la politique – est étrangère à Monaco et je me suis rendu compte, en discutant avec mes collègues lors de la réunion de Malte, que cette pratique est aussi étrangère aux petits Etats, du moins à ceux qui réussissent.

Chercher à cliver la société monégasque de façon simpliste, entre ceux qui sont pour le marché de la Condamine ou contre le marché de la Condamine, pour la culture ou contre la culture, pour le déficit ou contre le déficit, pour la transmission de la nationalité par mariage ou contre la transmission de la nationalité par mariage, relève de la pure démagogie.

Je considère qu'un peuple de 8.500 citoyens n'a pas vocation à se séparer sur des querelles idéologiques. Car si l'idéologie, le temps d'une campagne électorale, nous sépare immédiatement les uns des autres, dans le temps, elle a aussi vocation à nous séparer de la Famille Souveraine qui forme un trait d'union entre tous les Monégasques.

Depuis mon élection au Conseil National, vous ne m'avez jamais entendu proférer d'attaque personnelle contre mes adversaires politiques.

D'abord, parce que je respecte les Monégasques qui m'ont désigné pour les représenter et, ensuite, parce que je respecte la fonction qui est la mienne.

Alors quand je lis régulièrement dans la presse hebdomadaire locale les insultes du chef du clan conservateur me qualifiant tout à la fois, et, je cite : « de faible ou d'autocrate » ou encore, quand ces attaques mettent en cause les membres du personnel de l'Institution, comme encore récemment le Secrétaire Général du Conseil National jeté en pâture à la presse locale, lors d'une conférence de presse qui relevait du café du commerce et pas seulement parce qu'elle se passait sur la place du Marché, je souffre pour Monaco.

Je ne pense pas, en effet, que dans un pays de 2 km² on puisse, sans conséquence, insulter l'avenir et encore moins ses collègues.

Encore récemment, j'ai assisté à une scène effarante dans cet hémicycle à l'issue d'une réunion qui, heureusement pour l'image de Monaco, n'était pas retransmise à la télévision et durant laquelle un coutumier de l'injure publique était sur le point de s'en prendre physiquement à notre collègue, Roland MARQUET.

Dans un an et demi, les Monégasques auront le choix entre une coalition regroupant toutes les sensibilités politiques et sociales de la Principauté et un parti unique enfermé depuis 2008 dans la rancœur de la défaite et qui utilise la démagogie, tout en faisant prospérer la haine et la jalousie entre les Monégasques.

Avec mes collègues et beaucoup de nouveaux talents venus d'horizons différents et souhaitant servir Monaco et les Monégasques, nous proposerons le choix de l'union des Monégasques dépassant les clivages claniques, idéologiques ou d'intérêts.

Le temps de se déterminer, pour nos compatriotes, viendra bien assez tôt.

En attendant ce moment, il reste encore beaucoup de dossiers, et donc de travail, que la majorité du Conseil National doit mener à son terme pour que ses engagements souscrits auprès des Monégasques, lors des élections de 2008, soient respectés.

Passés ces propos liminaires, qui, vous l'aurez compris, me viennent du fond du cœur, je voudrais aborder les grandes lignes de ce projet de Budget Rectificatif dont nous allons débattre avec le Gouvernement Princier pendant trois soirées avant de nous déterminer.

Lors de la conférence de presse mensuelle du Conseil National, au début du mois de septembre, le Président de la Commission des Finances, Alexandre BORDERO, soulignait que le déficit du Budget Rectificatif 2011, hors reports de crédits, pourrait être ramené entre 40 et 50 M€ si les recettes se maintenaient au niveau de la fin du mois d'août.

Dans une interview publiée ce matin dans le quotidien local, j'ai confirmé cette analyse et je la confirme, ce soir, malgré la tribune télévisée où un Elu, bien connu pour ses compétences en matière économique, m'accuse de mentir aux Monégasques et reprend à son compte les propos de l'opposition qui fantasme sur une Principauté endettée dans cinq ans.

S'agissant tout d'abord des recettes. Bien que le Gouvernement, à l'ouverture d'une Séance Publique, le 10 du mois d'octobre, n'ait toujours pas communiqué les états mensuels, je crois savoir que leur croissance en cumul par rapport à l'année 2010 se

serait encore renforcée pour atteindre les 10 % à la fin du mois de septembre.

Il ne reste plus que trois mois avant la fin de l'année, mais si ce taux de progression des recettes se maintient, il faut savoir que les recettes pour 2011 pourront alors atteindre un total de 830 M€, réduisant ainsi mathématiquement le déficit budgétaire prévisionnel, hors reports de crédits, à 46 M€. Autrement dit, en plein dans la fourchette que j'ai annoncée.

Ce ne sont que des prévisions, comme d'ailleurs tous les budgets que nous votons, mais elles sont fondées sur la réalité des chiffres. C'est un fait et aucune autre démonstration n'a été apportée.

Alors, j'en conviens, Monsieur le Ministre, et vous l'avez dit : « nous ne sommes pas à l'abri d'un coup de frein qui aurait des répercussions en matière de droits de mutations et d'ISB, notamment en ce qui concerne les activités financières » d'ici à la fin de l'année. Cependant, nous ne sommes pas non plus à l'abri d'un maintien de la croissance des recettes au niveau que nous connaissons depuis le début de l'année, et entre le pire scénario et le meilleur, je ne vois pas pourquoi nous n'en choisirions pas un qui soit équilibré.

S'agissant des reports de crédits, je rappelle également que la totalité de l'enveloppe de 55 M€ ne pourra pas non plus être dépensée et va donc venir aggraver le déficit réel de façon importante.

Sur ce point, je vous rappelle que le Contrôleur Général des Dépenses avait d'ailleurs, au mois de mai dernier, dans son avis sur l'arrêté ministériel entérinant les reports de crédits de l'exercice 2010 sur l'exercice 2011, soulevé, je cite, que « pour certaines opérations, le montant des crédits reportés excédait très largement les besoins de crédits supplémentaires nécessaires pour l'exercice 2011 et que cela entraînerait une minoration importante des crédits votés au Budget Rectificatif ».

Le Contrôleur Général des Dépenses proposait de ramener l'enveloppe globale des reports de crédits de 55 M€ à 34 M€. Je ne peux donc pas laisser dire, Monsieur le Ministre, ce soir, que le déficit, dont nous ne connaissons la réalité qu'au 31 mars 2012, procédera de l'addition du déficit prévisionnel de 88 M€ du Budget Rectificatif et des 55 millions des reports de crédits. Ce scénario est impossible et je suis prêt à en prendre, ce soir, le pari.

Mais les recettes ne sont pas le seul levier pour faire baisser un déficit et le Budget Primitif le démontre, des ajustements sur les dépenses peuvent permettre de remplir cet objectif.

Soulignons tout d'abord, qu'entre le Budget Primitif 2011 et le Budget Rectificatif 2011, le déficit prévisionnel a baissé de 94 à 88 M€, soit 6 M€ de déficit en moins, ce n'est pas beaucoup, mais cela va dans le bon sens.

En revanche, ceux qui mentent aux Monégasques, ce sont ceux qui essayent de leur faire croire, par manque de compétence ou par mauvaise foi, qu'un déficit voté et prévu dans un budget, autrement dit les 88 millions d'excédents de dépenses prévus au Budget Rectificatif 2011, seront intégralement dépensés.

Par honnêteté intellectuelle et par patriotisme, je me dois en effet de dénoncer la démagogie destinée à effrayer la population monégasque à des fins électoralistes.

Ces mensonges relayés par voie de presse et dans les dîners en ville voulant convaincre les Monégasques et nos Résidents que le pays serait au bord de la ruine et que l'impôt qui, dois-je le rappeler, l'impôt sur le revenu, que certains Elus de Rassemblement et Enjeux avaient réclamé et assumé dans la presse locale pour nos résidents étrangers, que tous ces fléaux s'abattraient prochainement sur la Principauté.

En dehors de leur absence totale de fondement, il faut que nos compatriotes comprennent que ces attaques venues de l'intérieur, ces attaques dirigées contre notre pays servent autant des ambitions personnelles qu'une idéologie voulant remettre en cause notre pacte social.

Heureusement ces contre-vérités sont assez simples à balayer, et je vais vous le démontrer.

J'en reviens donc à ma démonstration sur les dépenses et le déficit voté.

Le Budget Rectificatif 2011 nous propose une prévision de déficit à 88 M€. Bien entendu, ce chiffre ne sera pas atteint, pour la bonne et simple raison que, dans l'histoire budgétaire de notre pays, un déficit voté n'a jamais été intégralement exécuté.

En effet, hors opérations de rachats au Fonds de Réserve Constitutionnel, les dépenses totales, autrement dit les dépenses de fonctionnement, d'intervention publique et d'équipement votées n'ont jamais - je dis bien jamais - été réalisées en totalité.

Mieux ou pire que ça, selon l'angle sous lequel on se place, les taux d'exécution de la totalité des dépenses de l'Etat, hors rachats au FRC sur les dix dernières années, oscillent entre 85 et 94 %.

Si l'on applique ces taux aux dépenses totales prévues au Budget Rectificatif pour 2011, le résultat de l'année 2011, hors reports de crédits, que l'on

connaîtra seulement le 31 mars de l'année prochaine, pourrait se solder, au mieux, par un excédent budgétaire, au pire, par un déficit réel de 35 M€, donc légèrement en dessous des 40 ou 50 millions déjà évoqués.

Bien sûr, les dépenses peuvent toujours exploser et les recettes s'effondrer mais pourquoi prendrions-nous comme postulat de base le pire des scénarii ?

Si j'ai souhaité entrer dans ces détails, et j'espère avoir rendu intelligible pour le plus grand nombre la matière budgétaire pour laquelle je me passionne depuis mon accession à la Présidence du Conseil National - et oui, il y a des fonctions qui changent un homme ! - c'est avant tout pour rassurer nos compatriotes sur la situation de leurs finances publiques.

Lors d'un entretien récent avec le Président de la Commission Supérieure des Comptes, Monsieur James CHARRIER, nous convenions, l'un et l'autre, qu'en Principauté, les finances publiques sont gérées avec sérieux et rigueur. Nous parlions évidemment de la méthode avec laquelle, depuis 2003, le Conseil National et le Gouvernement, en parfait accord avec le Prince Souverain, décident ensemble de la politique budgétaire du Pays.

Cette rigueur n'a pas toujours prévalu et je dois rappeler que si le Fonds de Réserve Constitutionnel doit aujourd'hui éponger la dette de la ZAC Saint-Antoine, c'est à la famille politique du parti Rassemblement et Enjeux, qui nous avait laissé son ardoise avant d'être défaite aux élections, que nous le devons.

Saluons ce soir encore la sagesse des Monégasques qui ont souhaité, en leur âme et conscience, écarter, en 2003 et en 2008, ces irresponsables qui osent aujourd'hui se parer des vertus de la rigueur budgétaire après avoir saigné le bas de laine de l'Etat. Mais je vous engage à vous poser les deux questions suivantes : où en serions-nous s'ils étaient restés aux affaires en 2003 ou y étaient revenus en 2008 ? Etranglés par la dette publique probablement. Où irions-nous s'ils revenaient aux affaires en 2013 ? Ce qu'ils considèrent d'ailleurs acquis et il suffit de relire certaines déclarations prononcées en Séance Publique, comme si le vote des Monégasques n'était qu'une formalité. Dans le mur, je vous l'assure !

Mais nous n'en sommes pas là et l'année prochaine s'ouvrira le débat des élections nationales durant lequel nos compatriotes pourront juger sur pièces le bilan des engagements de la majorité, comparer les différents programmes et surtout parce que, je le répète, dans un pays de 8500 compatriotes, c'est

essentiel s'ils reconnaissent leurs idées, leurs valeurs, bref, s'ils s'y reconnaissent, choisir les hommes et les femmes qui aspireront à les représenter.

Ces explications sur le contexte budgétaire monégasque étant données, j'en reviens à présent à la situation internationale.

Vous l'avez dit, Monsieur le Ministre, la Principauté est contrainte par un environnement international pour le moins incertain, chacun connaissant l'instabilité qui caractérise actuellement la zone euro.

Le Rapporteur de la Commission des Finances a également précisé et, je le cite : « S'il est évident que la dégradation de l'économie mondiale, qui doit être nuancée selon les zones géographiques, aura tôt ou tard une influence sur l'économie monégasque, nul ne peut encore affirmer quand ce phénomène se produira, ni de quelle façon il se produira ».

Dans cette phrase, vous avez tout dit, Monsieur le Rapporteur, car s'il n'y a pas de certitude sur la façon dont l'économie mondiale va encaisser la crise des dettes publiques américaine et européenne, il n'y a pas non plus de certitude sur la nature des effets induits d'une telle crise sur l'économie monégasque.

La seule certitude que nous avons, c'est que Monaco, par l'action du Gouvernement Princier et de la majorité du Conseil National, a toujours souhaité financer et continuera de financer ses investissements sur ses fonds propres et sans recourir à l'emprunt, autrement dit à la dette publique.

En revanche, prédire que cette crise aura forcément des effets négatifs sur la Principauté, personne ne peut l'affirmer aujourd'hui et je m'en explique.

Aujourd'hui, si la croissance mondiale a été révisée à la baisse, aussi bien par l'OCDE et le FMI, elle reste soutenue dans beaucoup de pays et on assiste en réalité à une accélération du décrochage entre l'Europe occidentale et les Etats-Unis, d'un côté, et la nouvelle Europe, l'Asie et l'Amérique Latine, de l'autre.

En Europe, la Principauté a des atouts que j'ai déjà évoqués, mais sa sécurité, sa stabilité politique et institutionnelle aussi bien que sa réactivité la rendent beaucoup plus attractive pour les investisseurs.

C'est à nous, à nos entreprises, à notre Gouvernement de tenir compte de ce changement des flux de richesses et d'adapter notre économie, notre pays et d'en faire connaître les atouts.

Le Prince Souverain s'y emploie et son leadership international sur les questions environnementales a renforcé l'image de la Principauté à l'étranger. Nous

devons, chacun à notre niveau, suivre son exemple et avancer sans nous éparpiller, ni nous diviser.

Je le dis, Monaco a son avenir en main et je n'accepterai pas de subir avec fatalisme les contraintes d'un environnement qui, aujourd'hui, est mondial, ce qui signifie aussi que les opportunités sont mondiales.

Nous devons, plus que jamais, nous ouvrir sur le monde, nous faire connaître dans le monde, car c'est toujours au travers de son ouverture que la Principauté a su triompher de l'adversité et assurer sa prospérité.

Je l'ai dit, si nous devons gérer avec sérieux et avec rigueur nos finances publiques, rien aujourd'hui dans la situation financière de l'Etat monégasque ne permet de justifier une politique de rigueur et encore moins de régression sociale.

Je salue donc, ce soir, cette victoire de la majorité du Conseil National, qui a défendu seule, lors du vote du rapport de la Commission des Finances à propos duquel l'opposition s'est abstenue, le pouvoir d'achat des fonctionnaires et des retraités de la Fonction Publique.

C'est encore nous qui, face à une Société d'Exploitation des Ports qui avait décidé, au nom de la rentabilité, sans concertation, une politique d'augmentation tarifaire, je dirais même une explosion tarifaire, dont l'objet était de toute évidence d'éloigner les Monégasques du port de Monaco.

Notre vigilance nous a permis d'éviter de transformer le port Hercule en « resort » réservé uniquement à de riches propriétaires de yachts de luxe.

Monsieur le Ministre, vous nous annoncez ce soir que ce que je viens de décrire n'est pas le souhait du Gouvernement qui a donc, je cite : « privilégié la voie de la concertation en recevant les membres d'une association des plaisanciers du Port et une phase d'échanges a été initiée également avec la Société d'Exploitation des Ports de Monaco, qui bénéficie, par la création de cette association, d'un nouvel interlocuteur. Ces échanges pragmatiques et naturels – je cite encore – donneront lieu à des arbitrages du Gouvernement et à une nouvelle grille tarifaire qui sera communiquée aux Elus lorsque ce travail aura été mené à son terme. »

Ce que je propose, c'est une augmentation de l'ordre de 15 % par an pendant trois ou quatre ans, puis que l'augmentation annuelle soit adossée sur l'inflation au lieu des 400 % en trois ans qui avaient été prévus et avaient provoqué la colère des usagers.

Il est nécessaire de maintenir une protection tarifaire des plaisanciers monégasques. Ceux-ci devraient d'ailleurs, à mon avis, à l'avenir, être représentés au sein du Conseil d'Administration de la SEPM afin de faire entendre leur voix.

Dans votre rapport, Monsieur BORDERO, la Commission des Finances a salué l'action de certains membres du Gouvernement.

Certes le travail du Gouvernement est avant tout celui d'une équipe à la tête de laquelle se trouve le Ministre d'Etat, comptable en cela des réussites comme des échecs de ses Conseillers. Mais je voulais saluer ce soir, comme je l'ai déjà fait, le travail considérable accompli par Stéphane VALERI sur l'hôpital.

D'abord en tant que médecin, parce que je pense que le Gouvernement nous a sauvés de la gabegie médicale et architecturale du projet VASCONI ; ensuite en tant que Président du Conseil National, parce que la sagesse du choix de la localisation a permis de sauver l'opération Tamaris pour laquelle je m'étais tant battu l'année dernière.

A ce propos, je suis satisfait de découvrir dans votre réponse, Monsieur le Ministre, que ce chantier, comme celui de l'Ilot Rainier III, respectera les délais. Est-ce un hasard s'il s'agit du même promoteur ? Tandis que j'apprends avec mécontentement, ce soir, que la livraison des cinquante appartements de l'Ilot Canton sera vraisemblablement décalée d'un trimestre supplémentaire.

Je ne crois pas, Monsieur le Ministre, que le Gouvernement puisse se satisfaire de la livraison de 534 nouveaux appartements de 2012 à 2014, car nous l'avons répété, ces livraisons massives d'appartements démontrent, en réalité, l'absence de volonté soutenue du Gouvernement d'accomplir des livraisons régulières, autrement dit, de tenir compte, dans ses programmes, des besoins réels de logements domaniaux.

Un mot à présent sur le marché de la Condamine au cœur d'une polémique depuis la mi-septembre.

Hier soir, nous recevions, au sein de cet hémicycle, la plupart des Elus communaux conduits par le Maire, Georges MARSAN, en Commission Plénière d'Etude.

Dans sa déclaration liminaire, le Ministre d'Etat nous propose, si je traduis sa pensée, que nous nous rencontrions - Mairie, Conseil National et Gouvernement - avant la discussion du Budget Primitif 2012.

Il faudra que nous nous disions tout et trouvions une solution acceptable pour le marché. J'y suis favorable.

Je regrette, tout comme la Commission des Finances et de l'Economie Nationale dans son rapport sur le projet de Budget Rectificatif pour 2011, la tentative de, je cite : « récupération politique sur le dos des Elus de la Commune et des commerçants, au mépris du caractère confidentiel des informations reçues du Gouvernement lors des séances privées du Conseil National ».

Pour que nos Institutions fonctionnent, il faut que la confiance existe entre leurs différents représentants.

Nous l'avons dénoncé à plusieurs reprises, les informations que nous recevons à titre confidentiel de la part du Gouvernement n'ont pas vocation à être diffusées par voie de presse.

Cela n'est d'ailleurs que le strict respect du Règlement Intérieur du Conseil National qui prévoit, en son article 30, je cite : « qu'il est dressé un procès-verbal des séances des commissions. Les procès-verbaux ont un caractère confidentiel et leur communication en copie est réservée aux membres de l'Assemblée. Cette communication est assurée par le Secrétariat Général du Conseil National. »

Cette confidentialité s'entend, bien entendu, des documents, comme de leur contenu, sinon il n'y aurait aucun sens à vouloir interdire leur diffusion.

Comment le Gouvernement Princier pourrait-il informer en transparence les Elus des Monégasques sur les sujets importants du Pays si ces derniers s'empressent le lendemain, telles des commères, d'aller se répandre sur la place du Marché ?

Cette démarche est immature et irrespectueuse de nos Institutions, des règles qui régissent le fonctionnement de notre Assemblée et des Monégasques qui nous ont élus.

Bien entendu, les choses doivent être dites et les Monégasques doivent être informés, c'est même le devoir de leurs Elus. Mais c'est en concertation que ces informations doivent devenir publiques, sinon demain nous ne saurons plus rien et le Gouvernement perdra sa confiance dans la parole du Conseil National.

S'agissant de la S.B.M., j'apprends ce soir, Monsieur le Ministre, une nouvelle inquiétante dans vos propos qui pourrait mettre le feu aux poudres, mais peut-être n'est-ce qu'un mauvais enchaînement et tout à l'heure, vous aurez l'occasion de détailler votre explication.

En effet, vous nous expliquez, je cite : que « la structure des coûts très rigides de la société, notamment en matière de rémunérations et charges

sociales qui ne cessent de s'accroître, fait que les augmentations que l'on peut constater en chiffre d'affaires global ne se retrouvent pas en résultat d'exploitation ».

Et vous ajoutez, deux lignes plus bas – je cite à nouveau – que « ce constat objectif confirme la nécessité que la société puisse procéder à une réduction de ses coûts fixes inversant ainsi la tendance de ces dernières années ».

Ai-je mal compris, ou bien reprenez-vous là, à votre compte, et dans un langage policé, les idées de ceux qui prônent des licenciements ou des réductions de salaires ? Vous nous rassurerez, je l'espère, tout à l'heure.

La majorité élue en 2003 avait fait son cheval de bataille de la dépolitisation de cette société.

Je dois reconnaître que cela a été un échec et les influences politiques ont continué, souvent pour le pire, rarement pour le meilleur.

Depuis mon accession à la Présidence du Conseil National, j'ai toujours refusé de favoriser un tel ou un tel en fonction de son appartenance politique.

N'y voyez aucun désintérêt de ma part, mes chers compatriotes, c'est tout le contraire.

Je ne pense pas que les avancements, dans une société privée ou dans la Fonction Publique, doivent être décidés en fonction de considérations politiciennes. Les compétences, l'expérience, les diplômes, la motivation et le travail sont les critères majeurs qui doivent être retenus.

Il y a aujourd'hui un sentiment d'exaspération des Monégasques qui travaillent à la S.B.M., vis-à-vis d'une direction qui leur demande de plus en plus d'efforts sans montrer l'exemple.

Il y a aujourd'hui des tentatives de récupération politique par des lettres envoyées par certains Elus, sur papier en-tête du Conseil National, aux responsables des syndicats de la S.B.M., ces mêmes Elus qui ont toujours dénoncé les prétendues influences politiques de la majorité au sein de cette société.

Tout cela me navre, mais je ne compte pas rester inactif. Les responsables des syndicats, de la direction et du Conseil d'Administration me connaissent, puisque qu'à leur demande, en ma qualité de Président, je les rencontre régulièrement au Conseil National. Je ne laisserai pas faire n'importe quoi sur le dos de cette société car tout le monde y perdrait.

Pour conclure mon propos, je dirai que dans les périodes difficiles, l'union fait la force. Cette union, je

me suis évertué, depuis le mois d'avril dernier, à la reconstituer au sein du Conseil National et, au-delà même du Conseil National, avec toutes celles et tous ceux qui ont envie de faire avancer la Principauté.

La réconciliation d'une famille politique, comme d'une famille en général, fait bien sûr grincer des dents ceux qui espéraient prospérer sur nos divisions, car ils n'ont d'autre projet à proposer aux Monégasques que la peur et la division.

D'ailleurs, en lisant le quotidien local ce matin, je n'ai pu m'empêcher de sourire lorsque j'y ai découvert qu'il faudrait attendre les prochaines élections pour connaître leurs nombreuses « idées pour créer de la richesse ». En d'autres termes, après avoir proclamé que le Pays est au bord de la ruine, je vous annonce qu'il faudra d'abord m'élire pour que je vienne vous sauver.

Je n'ai pas la prétention de sauver Monaco parce que je pense que Monaco n'a pas besoin d'être sauvé, mais d'être préservé des fantômes du passé.

Je crois en notre avenir collectif et en notre réussite. Mais pour cela, il faudra se retrousser les manches, ce que, j'en suis convaincu, les Monégasques ne demandent qu'à faire.

C'est ce que vos Elus et les équipes permanentes du Conseil National font au quotidien, soyez-en convaincus. C'est également ce que le Courrier du Conseil National essaie de vous démontrer en vous informant chaque mois sur le travail de l'Assemblée.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, dans quelques minutes vont s'ouvrir les débats de notre Assemblée, je les souhaite riches et libres, tout en étant conscient des enjeux réels de ce Budget Rectificatif.

Je vous remercie.

Si vous n'avez pas de remarque particulière, Monsieur le Ministre, je vous propose de passer la parole à nos Collègues à qui je rappelle qu'ils disposent de six minutes d'intervention.

De nombreuses mains se sont levées. Je vais donner la parole au Vice-Président Fabrice NOTARI.

Monsieur NOTARI, nous vous écoutons.

M. Fabrice NOTARI. - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

Vous avez déclaré dans la presse : « Le Non à la Rigueur ».

Dans le petit Larousse, je lis « rigoureux = adjectif
1) qui fait preuve ou est empreint de rigueur...
2) pénible, difficile à supporter.... 3) précis, exact,
strict sans défaut....

J'espère que le « non à la rigueur » ne veut pas dire que vous ne voulez pas être rigoureux !

Je peux le comprendre pour le 2) : pénible, difficile à supporter. Comme l'hiver, un hiver rigoureux ! Vous avez raison, il vaut mieux se projeter au printemps, quand la sève monte et que l'on espère une bonne récolte dans les mois à venir, que la reprise se fasse et que les caisses se remplissent rapidement. Pour ce faire, il ne faut pas couper les investissements qui doivent rapporter, il faut arracher la mauvaise herbe, mais surtout il faut laisser prospérer les jeunes pousses d'arbres fruitiers.

L'hiver, ou l'austérité ne serait sans doute pas bienvenue, car notre image deviendrait vite triste, blafarde, elle ne serait plus celle de l'excellence. Par comparaison, nous comptons dans notre parc hôtelier de nombreux palaces, des cinq étoiles luxe qu'il faut entretenir comme tout bon gestionnaire sait le faire, si notre note devait être revue à la baisse comme la Grèce, l'Italie ou l'Espagne, de 3A à 2A, de 4 étoiles à 3 étoiles, du luxe au camping... Sans plus aucune couleur, nous ne saurions plus attirer les résidents aisés, les investisseurs et les entrepreneurs.

Mais cette comparaison ne tient pas car, heureusement, nous n'avons pas de dette publique, contrairement à la majorité des pays du monde et pour cela nous avons, là encore, une spécificité. Nous avons le soleil qui réchauffe les os, la sécurité avec une Sûreté Publique efficace, nous avons une petite taille qui nous permet d'être réactifs. Nous devons miser sur notre qualité de vie !

Nous devons protéger nos aînés qui ont fait que notre pays est tel qu'il est aujourd'hui. Quand on est à la retraite, il faut pouvoir profiter pleinement de ce fameux soleil qui chauffe les vieux os.

Et, comme je le dis toujours, nous passerons tous par là, c'est humain, nous avons tous ou nous aurons tous besoin un jour ou l'autre de la santé au sens large du terme. Si nous faisons des efforts aujourd'hui en ce sens, c'est aussi pour nous-mêmes dans quelque temps.

En revanche – et je reviens à la définition du Larousse sur la rigueur – je ne peux pas le comprendre pour le 3) : précis, exact, sans défaut. Comme doivent l'être les comptes de l'Etat. Et c'est là que le bât blesse.

Oh, pas seulement pour les comptes proprement dit ! Même si, à chaque fois, le déficit est réduit de moitié environ nous conduisant à dire que la prévision n'est pas très exacte. Mais pour la gestion en général, le comportement de l'Administration, mais aussi des administrés, des associations, de ceux qui perçoivent des subventions. C'est un problème de société.

Austérité ? Non, ce mot n'est pas nécessaire chez nous, il suffit d'éviter le gaspillage, de réduire les dépenses sans se serrer la ceinture. C'est là que le 3) : précis, exact, sans défaut prend toute sa mesure, son importance. Autrefois, de mauvaises habitudes ont été prises, on a eu tendance à jeter un peu d'argent par les fenêtres, mais quand il fait froid, il faut les fermer ces fenêtres, il faut se calfeutrer, changer ses habitudes de chauffage.

C'est de l'écologie budgétaire ! Le tri sélectif des finances !

Certes, il faut faire des économies, et par ce mot, je n'entends pas des restrictions, mais effectivement des réductions des dépenses inutiles ou excessives.

Mais il faut aussi augmenter les recettes et là, un gros effort doit être fait, il faut être inventif pour que le miracle monégasque perdure, il faut des plans à long terme, il faut éviter de naviguer à vue.

Il faut diversifier l'offre pour répondre à la demande : par exemple nos appartements construits dans les sixties, seventies sont trop petits pour les goûts des investisseurs actuels, il faut des surfaces commerciales, des bureaux. Il faut faciliter les démarches en les rendant plus rapides aussi.

Combien de Services n'ont pas encore compris le message et mettent systématiquement des bâtons dans les roues des entrepreneurs, se rejetant la faute l'un sur l'autre : « vous n'avez pas tel ou tel papier », combien aussi de favoritisme sans explication, de non application des lois à travers des passe-droits injustes pour les autres... Beaucoup de lois existent, nous qui les votons le savons bien, elles doivent être respectées et surtout appliquées.

Il faut moderniser nos moyens, moderniser les mentalités ! Ce n'est pas plus coûteux de penser positif, souvent même cela peut diminuer les dépenses, en tous les cas, cela peut rapporter plus.

C'est un problème de société, je le répète, il faut changer les mentalités. Quand le pays le demande, il faut se serrer les coudes, arrêter l'égoïsme.

Le bien de chacun passe d'abord par le bien de tous.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur NOTARI d'avoir tenu le timing.

Je passe à présent à parole à Monsieur Philippe CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues,

Le déficit prévisionnel annoncé au Primitif s'élevait à 94 M€, il est ramené au Rectificatif à 88 M€. Rien de bien nouveau, les années se suivent et commencent à se ressembler. Certes, la crise financière internationale n'est pas terminée et même si notre situation n'est en rien comparable à celle de la plupart des pays européens, nous en subissons malgré tout les conséquences. En clair, nous peinons à retrouver des recettes malgré nos efforts conjoints pour imaginer de nouvelles pistes de développement.

Qu'est-ce que j'attends du Gouvernement ? A titre personnel et sans aucun esprit partisan, que vous nous écoutiez, mais surtout que vous nous entendiez et que vous fassiez preuve de bon sens en travaillant en bonne intelligence avec les acteurs économiques, en suivant aussi leurs conseils car une somme de détails négligés ou bâclés peut entraîner un manque à gagner et nuire à la cohérence d'une politique. Ainsi, quand le Président de l'Union des Commerçants de Monaco vous demande la création d'une Commission restreinte et décisionnaire habilitée à traiter les problèmes d'urbanisme commercial au cas par cas en se focalisant aujourd'hui sur une artère, demain sur un quartier, en réponse, vous faites un tour général ouvert à tous les commerçants en sachant que deux d'entre eux, sur un même trottoir, ne sont déjà pas d'accord sur l'attitude commune à adopter pour l'intérêt général.

Dans ces conditions, comment voulez-vous que l'on soit réactif et efficace ?

Autre exemple édifiant. Comment fonctionne la Commission d'Attribution des Locaux Commerciaux Domaniaux ? Certes, sont consultés le Président du Conseil National, le Président de la Commission des Finances, le Président de l'UCAM, le Directeur de l'Expansion Economique ainsi que l'Administrateur des Domaines, mais en définitive leurs avis ne sont que consultatifs, car c'est le Conseiller de Gouvernement pour les Finances qui décide, ce qui conduit parfois à des aberrations.

Ainsi, la Commission a attribué il y a un an un local domanial dans le Centre Commercial de Fontvieille à

un commerçant qui distribue des bijoux fantaisie alors qu'il y a déjà deux commerces de même nature à quelques mètres. Résultat : deux mécontents et une part du gâteau divisée désormais en trois ! Est-ce là un exemple de rationalité ?

Dans un autre ordre d'idées, comment se fait-il que nous en soyons toujours à nous interroger sur le bien-fondé de la réfection de la halle du marché de la Condamine et de la restructuration de la place alors que l'ensemble a été validé il y a fort longtemps. Il faut donc impérativement réaliser les travaux car *in fine* il y aura, c'est factuel, un retour sur investissement, ne serait-ce que par les redevances encaissées. Le Maire encaisse aujourd'hui une redevance globale dérisoire pour 1000 mètres de surface au sol.

Je rappelle par ailleurs que le budget total de la réfection du marché s'élève à 7 M€, chiffre que vous contestez ce soir, et que nous en sommes déjà à plusieurs millions d'euros de dépassement sur celui du Yacht Club.

Que dire encore de l'agrandissement du Centre Commercial de Fontvieille que je réclame à cor et à cris depuis plusieurs années et qui est remis aux calendes grecques car, en effet, il s'agit bien ici d'une opération-tiroir ? Ce même Centre Commercial, dont le revêtement de sol du parvis vient d'être changé mais d'une qualité et d'une couleur telle qu'au bout de deux mois, il est déjà aussi sale que le précédent ! Quel gaspillage, alors qu'il aurait suffi de prendre l'avis du Groupement des Commerçants pour éviter ce genre d'erreur.

Combien de fois faudra-t-il répéter qu'il est impératif de multiplier nos surfaces de bureaux et de s'attaquer en parallèle aux problèmes d'accès à Monaco ? Ainsi, pourquoi le projet alternatif au tunnel descendant proposé par la Fédération Patronale a-t-il été jeté aux oubliettes alors qu'il présentait l'avantage de pouvoir être réalisé très vite avec un budget raisonnable ?

Combien parmi les 48.000 salariés qui travaillent tous les jours à Monaco consomment réellement dans la Principauté ? Il est absolument nécessaire d'imaginer un système de carte à puce avec des prix préférentiels consentis au consommateur monégasque pour capter cette clientèle. Dans le même ordre d'idées, Il faut tout tenter pour conserver les Enfants du Pays qui, eux, vivent, travaillent et consomment à Monaco.

Que dire encore de la gestion de la partie liquide du Fonds de Réserve ? Comment se fait-il que ne soyons pas plus réactifs alors que les banques apparemment ont des résultats sensiblement différents ? Il faut

privilégier celles qui performant et réduire le mandat de gestion des moins performantes.

Voilà quelques pistes qui montrent que l'on peut apporter des améliorations dans un certain nombre de secteurs sans que pour autant les investissements soient pharaoniques. Parfois même, il s'agit tout simplement, comme je le soulignais en préambule, de faire preuve de bon sens.

J'attends donc énormément du Conseil Stratégique pour l'Attractivité en espérant que nous ne serons pas tous atteints de réunionite aiguë qui, comme chacun sait, paralyse toute velléité de décision.

Pour ma part, je continuerai à suivre et à défendre l'ensemble de ces dossiers car je suis convaincu qu'ils participent avec d'autres à la réussite et à la bonne marche de notre pays.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur le Ministre d'Etat, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur CLERISSI, je vous ai rarement connu aussi sévère que ce soir, à l'encontre du Gouvernement et je vais me contenter de répondre simplement à votre première remarque.

Vous reprochez au Gouvernement d'avoir créé une Commission du Commerce ; il y a des années qu'il n'y avait plus de Commission, il y a des années que personne dans le Gouvernement ne discutait avec les commerçants. Nous avons donc créé cette Commission, vous y participez d'ailleurs, et je crois qu'elle a commencé à bien travailler.

Je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'on aille plus loin, mais montrons d'abord que l'on peut se réunir et réfléchir ensemble.

M. le Président.- Monsieur CLERISSI, très brièvement.

M. Philippe CLERISSI.- Oui, Monsieur le Président, très brièvement.

C'est nous, le Président de l'UCAM et moi-même, qui vous avons demandé la création de cette Commission. C'est ce que je dis en préambule dans mon intervention, il s'agissait d'une Commission restreinte et décisionnaire. Je regrette, vous faites simplement un tour général, cela est incontestable.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur CLERISSI, tant que je dirigerai ce Gouvernement, je ne délèguerai pas le pouvoir décisionnaire à des Commissions.

M. Philippe CLERISSI.- Bien, mais nous ne sommes pas d'accord !

M. le Président.- Je vais à présent passer la parole à Madame Michèle DITTLLOT.

Je le rappelle, nous n'allons pas instaurer des discussions, actuellement.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Membres du Gouvernement, Chers Collègues,

C'est en parfait accord avec mon collègue Guillaume ROSE, Président de la Commission de la Culture et du Patrimoine, que je m'adresse à vous ce soir.

En cette période budgétaire difficile, affectée par la crise économique internationale, le risque est grand de voir la culture victime des premières restrictions financières, dans la mesure où elle est trop souvent perçue comme responsable de dépenses somptuaires dont le retour sur investissement n'est pas facilement quantifiable.

Dans ce contexte, je voudrais simplement rappeler que la renommée de la Principauté s'est aussi construite sur l'effervescence créatrice dans le domaine des arts. Monaco a ainsi vu défiler les plus grands artistes depuis la création de Monte-Carlo, de COCTEAU à COLETTE, des Ballets Russes de DIAGHILEV aux Ballets de Monte-Carlo de Jean-Christophe MAILLOT, de MASSENET à YAKOV KREISBERG, et la liste est longue. Ces personnalités et les grands événements culturels soutenus par nos Princesses et nos Princes ont pleinement participé à élaborer notre image prestigieuse à l'international et contribué très tôt à construire notre attractivité.

Nous avons une chance inouïe d'avoir cette culture en héritage. Nous nous devons de la faire prospérer plutôt que de la délaissier.

Je relève d'ailleurs que le nouveau plan de communication institutionnelle décidé en 2010 par le Gouvernement pour relancer l'attractivité de Monaco, plan dont le coût de 5 M€ est loin d'être négligeable, a aussi utilisé cet héritage culturel pour en faire l'un des principaux visuels de campagne et promouvoir notre cadre de vie exceptionnel !

Ce choix est judicieux car n'oublions pas qu'une entreprise, un investisseur ou un particulier ne choisit pas exclusivement sa résidence à Monaco sur des critères purement économiques et financiers : la qualité de vie monégasque qui nous différencie des autres places financières internationales contribue largement à un tel choix. La culture est une plus-value appréciée et recherchée par de nombreux futurs résidents.

Certes, cette qualité de vie que l'on nous envie repose, bien sûr, aussi sur un niveau de sécurité exceptionnel, sur un système éducatif, social et médical de référence et il faut ajouter, sur un patrimoine architectural riche et varié, témoin de notre histoire, que l'on doit protéger à tout prix des appétits voraces.

A ce sujet, Monsieur le Ministre, je voudrais vous livrer mon inquiétude de ne pas voir revenir un projet de loi relative à la conservation et à la protection du patrimoine, qui ferait suite à la proposition de loi de la majorité du Conseil National adoptée le 10 mai 2010. Conformément aux dispositions de notre Constitution et à l'engagement que le Gouvernement avait pris, nous attendons un retour imminent de ce texte très attendu aussi par les Monégasques et les résidents. J'espère seulement, Monsieur le Ministre, que le dépôt de ce projet de loi n'interviendra pas trop tard, quand il ne restera plus aucun édifice à protéger en Principauté.

A ce sujet, je me dois de vous dire que la mobilisation autour de l'avenir du Sporting d'Hiver n'est pas l'idée fixe de préserver coûte que coûte ce bâtiment ! Non, il s'agit plus exactement d'ouvrir enfin un débat sur le devenir du patrimoine de notre pays et de mettre en œuvre une vraie politique d'urbanisme cohérente qui préserve notre diversité architecturale et maintienne un cadre de vie agréable. Le béton doit être manié avec parcimonie.

Pour conclure, il conviendrait de dire que le constat est simple. Notre qualité de vie et l'attractivité de Monaco ne peuvent exister sans le panel architectural et culturel prestigieux qui constitue nos spécificités dans un monde dominé par une culture standardisée, uniformisée et parfois insipide. J'ose croire que personne à Monaco ne veut d'un tel monde, d'une telle évolution régressive !

Soutenir et diversifier notre offre culturelle n'est pas un gadget ou du snobisme, mais bien un puissant et efficace outil de communication qui rectifie l'image de Monaco, une image trop souvent éloignée de la réalité et écornée par les médias. Au même titre que les grands événements annuels que nous accueillons (Grand Prix Automobile, Festival International du

Cirque, Meeting Herculis, etc...), cette offre culturelle prestigieuse doit absolument être maintenue à son meilleur niveau.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Monsieur le Ministre d'Etat, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Madame DITTLLOT, le Gouvernement qui est une équipe, comme le disait tout à l'heure le Président, qui ne fait pas de politique au sens électoral du terme – il est le Gouvernement du Prince – le Gouvernement pourrait signer ce que vous venez de dire sur la culture. Contrairement à ce que certains veulent faire croire, le Gouvernement n'est pas anti-culture. Il n'est pas, non plus, complètement inculte !

Donc, les débats sur le Budget Primitif 2012 permettront d'entrer dans le détail et de voir que la culture n'est pas la victime du projet du budget et que pourtant ce projet essaie de revenir à l'équilibre budgétaire.

Sur la proposition de loi transformée en projet de loi, je pense que le Conseil de Gouvernement va l'adopter, soit demain, soit la semaine prochaine. Dès que la délibération du Conseil de Gouvernement sera revenue du Palais, vous aurez le texte.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Mme Michèle DITTLLOT.- J'en suis fort aise et je vous remercie, Monsieur le Ministre d'Etat. Loin de moi la pensée de croire que le Gouvernement faisait peu cas de la culture, j'ai préféré néanmoins vous faire part de certains éléments qui m'étaient revenus.

M. le Président.- Merci beaucoup.

La parole est à Monsieur Roland MARQUET.

M. Roland MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues,

Je suis moi aussi médecin et je voudrais tout d'abord parler de quelques « cancers » que j'entends dans Monaco, venant de la bouche d'individus qui ne sont pas très intelligents et qui ne sont pas très cultivés. Mais ils sont et ils répandent la mauvaise nouvelle.

Il paraît que nous sommes des révolutionnaires ! Permettez-moi de sourire...

Il paraît que nous portons, parfois, la lutte des classes et que certains d'entre nous habitent dans la banlieue rouge de Monaco. Je ne savais pas que le Jardin Exotique était la banlieue de Turin ! Je ne le savais pas, Monsieur ROBILLON, en vous croisant, je ne le savais pas en croisant des fonctionnaires de l'Etat, je ne le savais pas en croisant un Conseiller de Gouvernement, qui est maintenant Ambassadeur à Bruxelles, que je croisais des émules des Brigades Rouges...

M. le Président.- ... Je vais changer de quartier, moi...

(Rires).

M. Roland MARQUET.- Méfiez-vous, Monsieur le Ministre d'Etat, il y a des taupes ! Voilà, c'est dit.

En cette période de crise qui signifie aussi obligation d'économies, je m'inquiète quant au devenir de l'IM2S. Rassurez-vous, je ne vais pas m'appesantir une nouvelle fois sur les causes des difficultés financières de cet établissement, si ce n'est pour rappeler qu'il a évité de peu le dépôt de bilan.

Non, je me réjouis plutôt, pour l'image de Monaco en matière de santé, qu'un plan d'économie et de relance ait été mis en place par le Gouvernement, devenu actionnaire majoritaire, afin d'essayer de sauver l'IM2S et surtout la plupart des 125 emplois.

Les décisions prises l'ont été dans divers domaines et je crois qu'elles étaient indispensables.

En matière financière, tout d'abord, une aide matérialisée par une augmentation programmée des remboursements des actes médicaux en T2A et ce jusqu'en 2014. Puis, le refinancement à hauteur de 6 M€ prélevés sur le Fonds de Réserve Constitutionnel. D'ailleurs, il était convenu de faire un point sur la situation financière au terme d'une année, je me permets de vous le rappeler.

En matière de gouvernance ensuite, une séparation nette désormais entre le médical et l'administratif. Les médecins doivent faire de la médecine et laisser la gestion à ceux dont c'est le métier. J'en profite pour présenter tous mes vœux de réussite au nouveau Directeur et à l'ensemble de son équipe.

Enfin des actions pour consolider le chiffre d'affaires. Si je trouve évidemment d'une logique imparable le fait « d'assurer une continuité des activités et d'accroître la permanence des soins », je suis, tout comme notre Président, beaucoup plus

réservé sur « le développement des pôles d'activité – je vous cite, Monsieur le Conseiller – ayant vocation à élargir l'offre de soins proposés ».

Alors là, je vous dis « attention » : ne créez pas de concurrence avec les mêmes activités déjà existantes à Monaco, que ce soit dans le public ou dans le privé. Ne déshabillez pas Pierre pour habiller Paul et pour sauver IM2S, n'allons pas mettre d'autres établissements en péril !

Souvenons-nous qu'il s'agit avant tout d'un établissement privé, qui aurait dû acquérir son autonomie. Or, la situation était telle que le soutien financier de l'Etat devenait obligatoire. Encore faudra-t-il qu'il ne soit ni pérenne et ni démesuré. Tout comme les aides indirectes qui pourraient être ressenties comme une rupture de l'égalité de traitement avec les autres établissements de santé monégasques.

Je terminerai sur ce sujet en prônant une coopération active et réelle avec le C.H.P.G. afin d'optimiser la qualité de service et de soins. C'est un devoir que nous avons envers nos patients.

Le C.H.P.G. justement, seconde partie de mon propos. J'ai déjà eu l'occasion de le dire dans cette enceinte, mais je profite que nous soyons en public pour le répéter. Sage décision que celle de Notre Souverain de placer le futur hôpital sur site. Nous préservons ainsi les autres programmes, entre autres de construction de logements domaniaux, ou de bureaux ou de commerces, indispensables à notre économie, surtout en ces temps de crise internationale. J'ajoute, même si c'est plutôt un sujet de Budget Primitif, que je me félicite que vous ayez prévu d'en provisionner annuellement le financement.

Enfin, toujours au chapitre du C.H.P.G. ou tout du moins d'une de ses extensions – je veux parler du Centre de Gérontologie Rainier III – vous m'excuserez de m'étonner que les vestiaires pour le personnel aient été oubliés. Comment ! Dans un établissement où vont travailler plus de 300 personnes, il n'y a pas de vestiaires ! On va donc investir 1,2 M€ pour construire un bâtiment provisoire. Sans vouloir faire preuve de mauvais esprit, je rappelle que le Pavillon Constantinescu, lui aussi déjà un bâtiment provisoire, a été édifié en 1972, voici donc 40 ans et qu'il est toujours debout !

Ce bâtiment et la centrale d'énergie voisine ont sans nul doute été l'objet d'une malédiction, vu les multiples aléas rencontrés depuis le début du chantier. Plus sérieusement, quelle incurie ! Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, je sais bien que vous héritez d'une situation qui n'est pas de

vosre fait, mais quand même ! Comment vos prédécesseurs en 2001 ont-ils pu envisager et surtout approuver un projet sans vestiaires ? Imaginaient-ils que les vestiaires de Lou Clapas (pas encore construit à l'époque) pourraient suffire, alors qu'il y en a à peine assez – et encore – pour les personnels actuels ? Avaient-ils oublié les règles les plus élémentaires de prophylaxie et d'hygiène qui édictent de ne pas avoir les mêmes vêtements, les mêmes chaussures en extérieur et dans les services hospitaliers ? Bref, vous l'aurez compris, les bras m'en tombent. Je ne vous blâme pas, vous avez récupéré une situation mais, surtout en cette période où nous devons tous être comptables à l'euro près des deniers publics, je vous exhorte à la plus extrême vigilance pour que cela ne se reproduise plus.

Je ne peux aussi que regretter l'argent dépensé dans des études de tous ces projets non aboutis. Je ne m'étendrai pas sur l'A.S.M..

Quant aux Fonds de Placement, je me réjouis des décisions qui ont été prises. Ne pensez-vous pas, également, que nous aurions pu vendre l'or alors qu'il était à son plus haut taux historique ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur MARQUET.

Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur MARQUET, juste un mot, un pays ne vend pas son or !

*(Rires et brouhaha,
plusieurs personnes parlent en même temps).*

Je voudrais, avec votre accord, Monsieur le Président...

M. le Président.- Bien sûr.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais que Monsieur VALERI donne des précisions sur l'IM2S.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Tout d'abord, je m'excuse pour ma voix chancelante ce soir, due à un gros coup de froid, mais je tenais quand même, bien sûr, à participer à cette soirée.

Merci, Docteur MARQUET d'avoir salué les efforts du Gouvernement et son plan de relance pour assurer l'avenir de l'IM2S. Effectivement, nous nous y sommes attelés très activement, mais je vous rassure,

il ne s'agit pas de développer au sein d'IM2S des activités concurrentes aux activités de ville. Dans le plan de relance, il s'agit, au contraire, de fermer certaines activités non rentables qui étaient concurrentes aux activités libérales et qui sont tout aussi bien assurées aux patients, en ville. Il s'agit d'aller dans le sens exactement inverse, en développant des activités liées à l'orthopédie, à des sur-spécialités de l'orthopédie liées à la main, au genou, à la hanche, etc... et notamment, en mettant en place des binômes de médecins qui permettront d'assurer une continuité de la qualité du service, ce qui n'était pas toujours le cas avant au sein d'IM2S, avec un seul responsable par sur-spécialité. Donc, merci et soyez rassuré, nous allons complètement dans le sens souhaité pour développer le chiffre d'affaires, limiter les coûts, mais sans nuire à la qualité, bien au contraire, pour mettre fin à certaines concurrences qui avaient pu s'installer à l'IM2S vis-à-vis de la ville.

Un dernier mot sur le Centre Rainier III. Bien sûr qu'on peut regretter ce que vous venez de rappeler ce soir, je dirai l'oubli ou l'ajout trop tardif de ce vestiaire au Centre Rainier III. Je voudrais quand même souligner le progrès considérable que constituera, l'année prochaine, l'ouverture du Centre Rainier III, qui va nous permettre enfin – et ce n'est pas, je pense, les Elus de cette Assemblée qui le regretteront, bien au contraire – de fermer le Cap II pour le rénover, et cela de manière profonde et d'en faire un établissement moderne et de grande qualité. Cela était demandé depuis de très nombreuses années par le Conseil National.

Donc, le Centre Rainier III, c'est d'abord et avant tout un grand progrès pour soigner nos personnes âgées dépendantes dans un véritable centre hospitalier et c'est le seul moyen de rénover en profondeur le Cap Fleuri. N'oublions pas cela quand même, parce que lorsqu'on parle uniquement des vestiaires, je trouve que c'est un peu réducteur par rapport à ce grand projet pour Monaco.

M. le Président.- L'intervention de M. MARQUET, était surtout à visée budgétaire, c'était dans cette optique-là.

Nous écoutons à présent Monsieur Gérard BERTRAND.

M. Gérard BERTRAND.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement,

Monsieur le Ministre, ayant pris connaissance de votre réponse au rapport de la Commission des

Finances et de l'Economie Nationale sur le siège, je rappellerai quand même, dans mon intervention, certaines positions de la majorité du Conseil National, concernant le logement.

Dire que le logement est une des préoccupations majeures de la population de la Principauté est un euphémisme, notamment pour les Monégasques et les Enfants du Pays. C'est pourquoi la majorité du Conseil National a voté la loi 1.377 le 18 mai 2011, modifiant la loi 1.235, relative au secteur dit « protégé ».

Cette loi s'est voulue équilibrée, dans le sens où elle confère aux locataires et à leur famille la stabilité et la sécurité auxquelles ils ont légitimement droit, tout en apportant un soutien financier aux petits propriétaires, sous la forme d'une subvention ou d'un prêt afin d'améliorer le confort des locaux mais également des parties communes.

Rappelons que ce texte est le résultat d'un consensus entre le Gouvernement et le Conseil National qui préserve les grands équilibres du secteur protégé.

Il est nécessaire d'ailleurs de souligner que ce secteur n'est pas l'apanage des seuls enfants du pays, car de plus en plus de Monégasques sont contraints de l'intégrer, en raison de la pénurie des logements domaniaux.

On peut toutefois remarquer que certains loyers n'ont rien de social, ainsi par exemple :

- Un trois pièces de 92 m² au 1^{er} étage, avenue St. Michel, 2.960 euros, plus charges ;
- Un deux pièces de 39 m² au 3^{ème} étage, rue Plati, 1.150 euros plus charges.

Il n'y a rien de stalinien dans cette approche de la politique du loyer, sinon que devrions-nous dire de certaines communes du pays voisin, qui, non seulement limitent l'augmentation des loyers, mais également le prix du mètre carré, en vue de l'accession à la propriété.

L'on pourrait sourire au qualificatif de « stalinien » évoqué, c'est un comble, par l'un des fondateurs du parti socialiste monégasque, si ce Monsieur n'était pas membre d'une association qui a tenu des propos xénophobes inadmissibles vis-à-vis de l'Association des Locataires de Monaco et injurieux à l'égard des Conseillers Nationaux.

Mais arrêtons la polémique, ce secteur dit « protégé » est, comme tout le monde le sait, appelé à disparaître, il se réduit d'ailleurs d'année en année.

Pour souscrire au souhait de notre Souverain, qui tient à conserver cette population d'enfants du pays en Principauté, une seule solution : la création d'un secteur intermédiaire, réclamé d'ailleurs à presque tous les budgets depuis 2003 par la majorité du Conseil National.

Ne parlons pas de l'Arlésienne, la villa Ida, projet-test, qui ne résoudra pas les problèmes.

La solution passe, comme l'a dit le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, lors d'une séance privée, par l'augmentation des droits à bâtir pour toute nouvelle construction, permettant à l'Etat de récupérer un certain nombre d'appartements. Ce n'est qu'une question de volonté.

A propos du Contrat Habitation-Capitalisation, le souhait de la majorité est de diminuer l'apport initial à 5 %, ce qui impliquerait bien sûr une augmentation des mensualités, mais étalée sur 20 voire 30 ans, rendant ce contrat plus accessible, notamment, aux plus jeunes couples, tout dépendra du seuil de solvabilité.

D'ailleurs, le Contrat Habitation-Capitalisation semble poser quelques problèmes de compréhension pour nos compatriotes et, peut-être même, pour les services chargés de le faire appliquer.

A ce propos, Monsieur le Ministre, nous ne pouvons que nous féliciter de votre courrier du 4 octobre 2011, dans lequel vous nous confirmez l'interprétation défendue par la majorité du Conseil National, concernant le renouvellement gratuit du contrat au terme des 75 ans.

Enfin, l'Etat doit poursuivre l'effort, initié en 2003, de construction d'immeubles d'habitation domaniaux.

Il manque toujours des appartements pour les Monégasques !!!

Prochaine Commission d'attribution : livraison de la première tranche de l'Ilot Rainier III : 121 appartements, 424 demandes.

Rappelons, comme l'a dit mon collègue Alexandre BORDERO, ce n'est pas le Conseiller de Gouvernement pour les Finances qui me contredira, que les loyers des appartements domaniaux, sont une source de recettes pour le budget de l'Etat et que l'ANL accordée à certains locataires, revient à l'Etat. Alors que pour un Monégasque louant dans le privé et qui perçoit l'ANL, cette dernière ne profite qu'au propriétaire et est donc une perte pour les deniers publics.

Au prix du mètre carré dans le privé, est-ce bien nécessaire de subventionner les propriétaires ?

Pour conclure, la majorité du Conseil National estime que le logement est, et doit rester, une priorité pour le Gouvernement.

Ce doit être une ligne budgétaire sanctuarisée au même titre que les dépenses sociales.

La construction d'immeubles domaniaux est un investissement pour l'avenir.

Gouverner étant prévoir, je vous demande, Monsieur le Ministre, d'envisager dès à présent, au-delà du programme défini en 2008, d'autres opérations qui assureront à nos compatriotes un toit dans leur pays.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur BERTRAND.

Je passe à présent la parole à Monsieur Pierre LORENZI.

M. Pierre LORENZI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Président de la Commission de l'Éducation et de la Jeunesse, je me réjouis des avancées remarquables faites concernant les bourses d'études, sujet cher à la Majorité et dont nous avons souvent débattu dans cette enceinte.

En effet, à de nombreuses reprises, les Conseillers Nationaux de la majorité ont réclamé un raccourcissement des délais de versement des bourses d'études.

Cela ne fait aucun doute que l'obtention d'une bourse d'étude apparaît comme une aide nécessaire pour certaines familles, ou comme un complément appréciable pour d'autres. Je rappellerai que cette année, 716 dossiers de bourses pour le secondaire ont été déposés auprès de la Direction de l'Éducation Nationale, contre 704 pour l'année précédente. Cette sensible progression s'explique par un désir naturel des bacheliers – de plus en plus nombreux – à poursuivre des études, elles-mêmes de plus en plus longues.

Jusqu'à la rentrée 2011, les parents des étudiants attendaient, au mieux, jusqu'à la deuxième quinzaine de novembre pour obtenir le versement de la bourse ; le second versement pouvant s'échelonner entre les mois de janvier et de mars. Il est donc tout à fait aisé de comprendre que cette situation pouvait apparaître comme difficile à gérer pour les familles pour qui la plupart des frais, comme le logement, l'inscription,

l'achat des livres, intervient dès le mois d'octobre, voire avant !

Ainsi, je suis satisfait que la voix de Conseil National ait enfin été entendue par le Gouvernement qui a annoncé, en avril dernier, la rationalisation et le raccourcissement des procédures d'instruction des dossiers, ce qui, par voie de conséquence, aura pour effet de diminuer les délais de versement des bourses.

Dorénavant, pour les dossiers complets ne présentant aucun problème spécifique, le premier versement interviendra dès le mois de septembre, soit près d'un mois et demi plus tôt. Pour les dossiers incomplets ou nécessitant une analyse spécifique, ces derniers bénéficieront également d'une procédure de paiement accélérée. D'ailleurs, Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, si vous pouviez nous donner quelques informations sur ce sujet au cours des Séances qui vont suivre, elles seront les bienvenues, je vous en remercie par avance.

Je profite de l'occasion pour remercier Monsieur Claude PERI, ancien Directeur de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, d'avoir mis en œuvre ces nouvelles procédures. Je tenais aussi à adresser tous mes vœux de réussite à Madame Isabelle BONNAL qui a repris ce difficile challenge à la barre du magnifique vaisseau qu'est l'Éducation Nationale, à Monaco.

Cependant, avant de passer au second sujet de mon propos, une dernière remarque concernant les bourses d'étude, pour rejoindre ce qui vient d'être exposé par Monsieur le Rapporteur. Les Elus de la majorité se montreront attentifs quant à la révision du règlement intérieur des bourses d'étude et de perfectionnement en langues étrangères, pour préserver la vocation essentiellement sociale de ces aides.

La jeunesse est notre premier investissement dans l'avenir, et si nous voulons lui conserver le rôle qui est le sien, il nous faut des finances saines, et, *a fortiori*, que celles-ci fassent l'objet d'une gestion à même de garantir leur pérennité. S'il faut saluer la politique dynamique mise en œuvre par Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Économie, il est impératif que le même raisonnement soit appliqué au Fonds de Réserve Constitutionnel.

La gestion de la partie liquide du Fonds de Réserve est censée être guidée par trois principes directeurs : sécurité des placements, rentabilité et disponibilité.

S'agissant de la sécurité, je ne peux que saluer l'anticipation du Gouvernement quant à l'évacuation progressive des parts dans les dettes d'États dont la situation est gravement compromise, je vous en remercie, Monsieur le Conseiller. Je ne peux que vous inviter à poursuivre en ce sens.

La rentabilité n'est, quant à elle, clairement pas au rendez-vous. En effet, la performance qui nous a été annoncée à début septembre 2011 est de - 1,78 %, c'est ce que vous nous disiez, Monsieur le Conseiller.

La diminution du pourcentage d'actifs disponibles par rapport à l'actif total est constante depuis ces vingt dernières années. Alors qu'il représentait près de 80 % dans les années 1990, il est aujourd'hui proche de 52 %. Autres chiffres qu'il est important de mentionner : celui de l'augmentation des immobilisations représentant 7 % en 1993, elles sont, à fin 2010, à plus de 35 %. Cela s'explique d'ailleurs aisément par la politique d'acquisition immobilière importante menée durant ces années. Une même politique avait d'ailleurs été pratiquée en 1973, au moment du financement de la construction de Fontvieille. Le Fonds de Réserve était donc aussi une force d'appoint à ce moment-là.

Simplement, aujourd'hui, nous payons les conséquences de cette politique qui donne lieu à l'émergence d'un certain nombre de paradoxes. Les revenus et produits qui découlent de ces actifs immobiliers constituent la très grande majorité des bénéfiques d'exploitation, dont nous pouvons dire qu'heureusement, ils sont présents.

Pour autant, l'orthodoxie budgétaire, plusieurs fois rappelée par la Commission Supérieure des Comptes, nous impose de faire racheter par le Budget de l'Etat les actifs immobiliers du Fonds de Réserve, en privilégiant ceux qui ne sont pas productifs.

Il faut quand même rappeler que le Budget de l'Etat doit également trouver des recettes et les revenus issus des biens immobiliers sont aussi une part importante de ces dernières, de sorte que le raisonnement en terme d'actifs productifs ou non productifs doit encore être affiné pour permettre tant au Fonds de Réserve Constitutionnel, qu'au Budget de l'Etat de bénéficier de « recettes ».

Il est donc urgent d'optimiser le rendement de l'actif disponible tout en retrouvant une proportion conséquente de cet actif par rapport à l'actif global.

D'ailleurs, relevons que le contrat Habitation-Capitalisation joue également ce rôle de conversion actif immobilisé/actif liquide.

(Sonnerie).

Seule une gestion dynamique permettra d'extraire progressivement l'actif immobilier du Fonds de Réserve Constitutionnel, puisqu'il n'entre pas dans la vocation première de ce Fonds d'être composé d'immobilisations.

J'en appelle donc au Gouvernement, et je vais conclure, pour que non seulement, il veille à la bonne application des principes de gestion du Fonds de Réserve Constitutionnel, mais surtout qu'il articule de manière plus pertinente ces dits principes.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur LORENZI. Veuillez à ne pas dépasser le temps de parole. Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, je souhaiterais que M. PICCININI puisse faire écho à ce que vient de dire Monsieur le Conseiller National.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Merci, Monsieur le Ministre. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux,

Merci, Monsieur LORENZI, vous m'avez, comme d'ailleurs, Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, attribué le mérite de la réactivité en matière de gestion du risque de fonds et je dois vous dire que je vous en remercie, mais je ne suis pas le seul. Ce Fonds est géré de manière constante par les Services de l'Etat, par la Direction du Budget et du Trésor – d'ailleurs ici présente – et je voudrais saisir l'occasion pour la remercier.

Bien sûr, nous essayons de faire de notre mieux et moi, j'essaie d'activer certaines réflexions, mais c'est une gestion commune. De même, je voudrais également remercier – et après je reviendrai sur le Fond de Réserve – Monsieur BORDERO, Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale. Vous écrivez dans le rapport de la Commission, qu'effectivement, on voyait des signes de maîtrise des dépenses, c'est très aimable de votre part, mais il ne s'agit pas uniquement du Conseiller de Gouvernement pour des Finances mais, bien évidemment de l'ensemble du Gouvernement, tous mes collègues qui, pendant de longues réunions et avec l'aide des différents services et grâce aux arbitrages du Ministre d'Etat arrivent à réaliser ce type d'objectif. Moi, j'en suis peut-être l'instigateur mais évidemment le mérite en revient à tout le monde, mais je vous en remercie quand même.

Enfin, également concernant les recettes, je vous remercie Monsieur le Président d'avoir mis en exergue le fait que les recettes ne se portent pas trop mal. Malheureusement nous n'atteignons pas les 10 % dont vous parlez, nous restons à peu près constants,

c'est-à-dire même pour septembre, dès que le tableau de bord sera finalisé et disponible, montrera que c'est toujours une marge, une avance d'environ 4,80 %, mais ce n'est quand même pas mal, nous sommes en avance de dix-neuf jours par rapport au Budget Rectificatif, c'est toujours mieux d'avoir une avance plutôt que du retard. Merci beaucoup de l'avoir relevé, mais là encore, merci à la Direction des Services Fiscaux de la Principauté avec laquelle nous avons une action constante de collaboration, nous faisons une action de persuasion sans faire du « terrorisme fiscal », et toujours dans le cadre de la loi. Evidemment, il y a des sociétés qui sont assujetties et d'autres qui ne le sont pas. Celles qui ne sont pas assujetties, nous essayons de les impliquer dans d'autres formes de participation à l'économie nationale et c'est très bien. Mais, encore une fois, je tiens à remercier les Services Fiscaux qui, ont su tirer profit de la nouvelle loi sur les droits de mutation, parce qu'on remarque une avance en ce qui concerne, même dans une période relativement morose pour le marché immobilier national et international, on remarque que cette loi dont on n'attendait la plupart des fruits qu'en 2012, a déjà donné quelques bons signes. Nous avons presque des records d'encaissements en automne et beaucoup de transactions qui, grâce au côté incitatif du taux à 4,5 % sont désormais déclarées.

Donc, l'aspect déclaratif devrait donner pleinement ses fruits l'année prochaine, mais l'aspect incitatif de cette réforme donne, en apparence, déjà quelques signes encourageants. Par contre la T.V.A., elle, marque un peu le pas, je dois le dire, et comme le Président et le Président de la Commission le disaient très justement, « prudence mais pas pessimisme ». Nous ne devons pas être complaisants dans l'analyse tout en restant optimistes dans l'action.

Pour terminer sur le Fonds de Réserve, je tiens à remercier également le Docteur MARQUET qui a dit que nous étions réactifs ; vendre l'or ou tout autre produit au plus haut taux historique, si on savait cela, cher ami, plus personne ne devrait travailler, il suffirait de le faire du matin au soir et on pourrait tous vivre sans travailler, simplement assis devant un écran télématique. Malheureusement, ce n'est pas possible, et j'adhère à ce que vient de dire le Ministre d'Etat, l'or est un symbole pour l'Etat. Si l'Etat commençait à vendre l'or, on donnerait un mauvais signal, au moment où on veut donner par contre un bon signal concernant la santé de ses finances. A ce sujet, je ne peux que reprendre les propos du Ministre d'Etat qui, d'ailleurs, sont aussi exprimés dans la note distribuée aux médias – mais d'abord au Conseil National – et

qui fait le point sur le Fonds de Réserve. Vous savez que j'essaie d'être objectif, je ne suis pas d'un optimisme naturel, mais je trouve que le Fonds de Réserve tient la route. Evidemment, il faut savoir qu'il porte certaines opérations qu'il n'avait pas vocation à porter – cela a été rappelé également par le Président – c'est notre devoir de signaler ces opérations, mais on ne peut pas non plus le considérer comme nécessairement de l'argent perdu, parce que c'est un risque qu'il faut pondérer comme dans toute gestion, comme dans tout provisionnement. Cependant, nous devons faire très attention.

Pour conclure sur ce que disait Monsieur le Conseiller LORENZI, nous essayons d'aller vers la sécurité. Il faut dire qu'aujourd'hui, nous sommes sortis massivement des dettes des pays périphériques, pour plus de la moitié et aujourd'hui, on porte, je crois environ 4 % de dettes périphériques, mais aucune qui concerne la Grèce, et très peu le Portugal ; il y a peu de dette italienne et espagnole. La grande masse, on l'a évidemment tournée vers les pays qui sont pour l'instant solides : l'Allemagne triple A, la France, triple A, les Pays-Bas triple A et même la Finlande qui a un rating excellent, mais c'est une équation, la sécurité se paye parce qu'actuellement, les obligations de ces pays ne rapportent pratiquement rien. Donc, conjuguer sécurité et rendement, c'est quelque chose qui est très difficile en toute période et encore plus dans une période tendue comme la période actuelle.

La performance négative à laquelle vous faites allusion et qui malheureusement se confirme comme étant légèrement négative, n'a rien à voir avec celle des grandes institutions internationales, heureusement. Cette performance négative est due, plutôt, à la partie plus dynamique. La Commission de Placement des Fonds avait souhaité en avoir dans le Fonds de Réserve Constitutionnel, mais comme on l'avait dit, nous sommes pour une révision des critères d'allocation et la réunion du mois de novembre à laquelle le Ministre d'Etat faisait allusion, suivant les recommandations de M. BORDERO, sera organisée justement pour vous soumettre des réflexions dans cette direction.

Je vous remercie de tous les compliments que vous m'avez faits mais je me permettrai de les adresser de votre part plutôt aux Services du Gouvernement qui ont fait un excellent travail et à mes collègues qui ont partagé avec moi cet effort de maîtrise et de discipline budgétaire. Merci beaucoup à tous.

M. le Président.- Je voulais juste préciser, mais je pense qu'on dit la même chose sur les recettes, je pense que vous, vous parlez par rapport au Budget

Primitif et moi je parle par rapport au Budget Rectificatif. Mais en fait, nous disons la même chose.

Je passe à présent la parole à Madame Nicole MANZONE-SAQUET.

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Messieurs,

Au risque d'être prise pour une personne naïve, je considère que l'optimisme est « de rigueur » – sans mauvais jeu de mots en cette période budgétaire. Nous avons de multiples raisons de l'être – optimistes – car, en définitive, le pessimiste n'est qu'un optimiste qui s'avoue vaincu, souvent faute d'avoir quelque chose à proposer, et ceux qui me connaissent savent que la résignation ne fait pas partie de mes valeurs. Le travail accompli cette année est considérable :

- Vote d'une loi ambitieuse pour réprimer les comportements inacceptables faits aux femmes et fournir l'aide et l'assistance dont elles ont besoin ;

- Vote d'une proposition de loi visant à promouvoir l'égalité entre homme et femme.

Mes chers compatriotes, la recherche de cette égalité est un travail acharné, permanent, qui est mené par l'Union des Femmes Monégasques depuis maintenant plus de 50 ans. Et notre association a su porter le débat auprès des Institutions de la Principauté.

Aussi, je ne peux que me réjouir du dépôt récent du projet de loi, n° 887, modifiant l'acquisition de la nationalité. Comme l'a dit mon cher Collègue Alexandre BORDERO dans son rapport, ce texte correspond avec exactitude aux engagements de la majorité du Conseil National, et il était attendu avec grande impatience. Certains de mes Collègues avaient d'ailleurs conditionné leur vote au dépôt de ce texte, lors du dernier Budget Primitif. Le Gouvernement a tenu son engagement de le déposer avant le vote du Budget Rectificatif et je vous en remercie, Monsieur le Ministre.

Ce texte adresse un signe fort en cette période où le contexte international peut semer le trouble dans nos esprits et nous inviter à tenir un discours alarmiste, dangereux et de repli sur soi. En permettant aux femmes de transmettre la nationalité monégasque au terme de dix ans de mariage et en faisant du cumul de nationalités le principe, nous permettons à notre communauté d'évoluer, de se développer raisonnablement, tout en rationalisant notre

démographie. Comme le disait Françoise GIROUD, « on ne prend pas une nationalité comme on prend un parapluie ». A l'heure où certains démagogues populistes ou extrémistes fustigent les binationaux comme des gens moins fidèles à leurs pays – le mal vient toujours des autres, c'est bien connu – nous leur démontrons l'absurdité d'un tel raisonnement. Nous faisons ainsi preuve de maturité législative en coupant court à un mode de pensée qui appartient au siècle dernier.

Monsieur le Ministre, être optimiste, c'est également être lucide.

Mais persister à dire que tout va bien se passer, tel qu'on l'avait prévu, ce n'est plus de l'optimisme, c'est de l'erreur de diagnostic. Et c'est malheureusement mon sentiment au sujet de la Résidence « A Qietüdine ».

Oui, Monsieur le Ministre, je suis quelque peu inquiète. Vous n'étiez pas là, mais, Monsieur le Conseiller de Gouvernement José BADIA peut vous raconter, « A Qietüdine » a été programmée grâce à l'acharnement de la majorité du Conseil National, qui a œuvré en ce sens depuis 2003.

70 chambres individuelles à haut niveau de confort, destinées aux Monégasques ou résidents – depuis plus de cinq ans toutefois – autonomes ou présentant une perte d'autonomie modérée. Une magnifique réalisation inaugurée par Notre Prince en mars de l'année dernière.

Ce lieu de vie, qui se trouve au cœur de Monaco, a répondu au besoin impérieux d'un lieu convivial et comportant les services adaptés pour l'accueil et le confort des aînés. C'est pourquoi en notre grande naïveté, nous avons imaginé que cette résidence connaîtrait, dès son ouverture, un vif succès et que, très vite, on refuserait du monde. N'oublions pas que les seniors représentent 23 % de notre population et que ce chiffre ne fera que croître.

C'est pourquoi nous avons imaginé un autofinancement rapide de cet établissement.

Malheureusement, au 18 juillet 2011, le taux de remplissage de la Résidence n'était que de 60 %, soit 42 résidents au total, dont 11 Nationaux. En outre, par souci de maîtrise des dépenses, le troisième étage, pourtant d'une qualité exceptionnelle, reste fermé.

Ne nous voilons pas la face, comment imaginer que cet établissement puisse un jour s'autofinancer avec un taux d'occupation aux deux tiers et en condamnant un étage entier !

Face à la pénurie de lits pour les retraités de Monaco, on doit réagir et mettre un point d'honneur

afin d'optimiser l'occupation de cette résidence dans le droit fil des hébergements temporaires « à la carte » proposés depuis peu. Je veux parler de périodes de convalescence et de transition avant un retour à la maison mais aussi pour de courts séjours, dans le but de soulager les familles qui, tout au long de l'année, s'occupent avec dévouement de leurs aînés.

Aussi, je vous le demande, Monsieur le Ministre, ce n'est pas parce qu'en France, le chantier de la dépendance a été repoussé aux calendes grecques qu'en Principauté, nous ne devons pas entamer – et vite – la réflexion. Vous nous aviez promis une étude d'ici la fin de l'année : nous l'attendons avec impatience.

Maintien à domicile, lieux de vie pour les aînés, en particulier les travaux au Cap Fleuri, formation et embauche de personnels qualifiés, voilà quelques chantiers qui, malgré les nécessaires économies que vous nous demandez, Monsieur le Ministre devront à tout prix être engagés et maintenus. La majorité refusera de sacrifier les personnes dépendantes ainsi que ses aînés.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Juste un petit mot, Monsieur le Président. Madame MANZONE-SAQUET, merci tout d'abord sur ce que vous avez dit sur le travail législatif très important, réalisé par le Conseil National ces quinze derniers mois, c'est tout à fait étonnant de voir le nombre de textes votés, et de textes très importants.

Madame MANZONE-SAQUET, moi aussi je suis optimiste et y compris pour la résidence « A Qietüdine ». Comme je l'ai dit dans ma réponse au rapport du Président de la Commission, avec les mesures prises, je pense que cette résidence va pouvoir atteindre son plein développement et son remplissage.

Je voudrais, avec votre autorisation, Monsieur le Président, que Monsieur VALERI complète éventuellement sur « A Qietüdine », mais le rapport était complet en particulier sur la dépendance et l'étude que nous avons lancée.

Merci, Madame MANZONE-SAQUET.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.* - Oui, Monsieur le Ministre, tout d'abord, une bonne nouvelle. Les choses évoluent et donc les enseignements qui ont été

tirés les premiers mois de l'exploitation de la résidence, comme le Ministre d'Etat l'a développé dans son discours tout à l'heure, nous servent pour améliorer la situation.

Quatre pensionnaires se sont inscrits depuis la fin juillet et ce soir, nous en sommes à quarante-six et non plus quarante-deux. A ce rythme-là, effectivement, d'ici un an, un an et demi, la résidence sera pleine ; il y a soixante-dix places, rappingons-le.

Je ne vais pas revenir sur ce sujet, en détail, mais j'ai organisé cette réunion avec tous les intervenants et je peux vous dire que les mesures qui ont été prises, qui ont été rappelées par le Ministre d'Etat dans son exposé, vont nous permettre d'aller vers un taux beaucoup plus important de remplissage dès l'année 2012.

Il y a un besoin à Monaco d'accueil pour des personnes âgées en convalescence de l'hôpital, entre l'hôpital et la maison. Parfois, on sort trop vite de l'hôpital, on peut comprendre qu'on n'ait pas envie d'y rester, sans être vraiment indépendant et on ne peut retourner tout de suite chez soi. Nous développons le service d'accueil des convalescents. De plus, nous allons garder plus longtemps les pensionnaires au sein d'« A Qietüdine ».

Alors, nous n'allons pas, évidemment, refaire un Centre de Gérontologie Clinique bis, nous allons en avoir un – on l'a dit tout à l'heure – formidable, l'an prochain, mais nous allons, non pas accueillir des gens plus dépendants que ce qui était prévu, mais tout faire pour conserver un peu plus longtemps, malgré l'évolution vers un degré de dépendance un peu plus grand, des personnes qui y sont rentrées avec des GIR où elles n'étaient pas aussi dépendantes.

Il y a à faire et c'est vrai que les pensionnaires ne souhaitent pas aller trop vite vers un autre établissement. Je crois que la stabilité est très importante pour nos aînés. Donc, nous allons faire des efforts pour conserver les pensionnaires plus longtemps à « A Qietüdine ».

Je vais vous dire un dernier mot sur ce sujet. Nous avons conçu cette résidence dans un plan global de prise en charge des aînés à Monaco, avec le Centre Rainier III, avec le Cap Fleuri, qui sera rénové dans quelques années. Nous ne l'avons pas fait pour satisfaire uniquement les besoins de l'année 2011 et cela fait la transition avec le deuxième point très important, que vous avez soulevé, les études sur la dépendance qui sont en cours. Je vous confirme au nom du Gouvernement ce soir que vous les aurez après qu'elles auront été rendues au Gouvernement, en novembre probablement, donc on pourra les avoir

et je m'y engage, pour les débats budgétaires du Primitif, avant la fin de cette année. Ces études vont démontrer, évidemment, que nous allons vers un accroissement très important du nombre de personnes âgées, car à Monaco plus encore qu'ailleurs, grâce à sa qualité de vie et à la qualité de ses structures hospitalières et de ses médecins, on vit longtemps et on vivra de plus en plus longtemps.

Donc, nous allons déterminer exactement sur les prochaines décennies, combien nous aurons de personnes âgées, par catégorie d'âge ; quel type de problème de santé, de maladies, de pathologies cela entraîne. Comment les prendre en charge et combien cela va coûter. Cela, nous nous y sommes engagés, vous aurez ces chiffres. Et je veux dire, par là aussi qu'il est bon que dès l'ouverture, on ne remplisse pas à 100 % une résidence qui est là pour des décennies et croyez-moi, on le confirmera, bien évidemment, avec les chiffres, on sera sûrement bien content d'avoir ces 70 lits d' «A Qietüdine », car ils seront pleins beaucoup plus vite qu'on ne peut l'imaginer, lorsqu'on va voir le vieillissement progressif de notre population.

En tout cas, c'est promis, tous ensemble, nous débattons des résultats de l'étude démographique, des pathologies et des problèmes de structure et de financement que cela va entraîner dans les prochaines décennies, pour la dépendance à Monaco.

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- Merci, Monsieur le Conseiller. Certaines personnes se plaignent du...

M. le Président.- ... Madame MANZONE-SAQUET, on reprendra le débat au fil de l'étude du budget, sinon on ne s'en sortira plus. Désolé.

Je passe à présent la parole à Madame Anne POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Ce Budget Rectificatif démarre dans une ambiance étrange et paradoxale.

Paradoxe parce que Monaco est obligé de prendre en compte la crise des Etats endettés qui doivent mettre en place des mesures d'austérité importantes pour diminuer leurs dépenses publiques, alors même que l'Etat monégasque, non seulement n'a pas de dette, mais dispose d'un Fonds de Réserve conséquent !

Une ambiance étrange car ce budget qui ne devrait être qu'une formalité rectificative sur la base de

documents connus depuis début juillet, donne lieu à des ajustements de dernière minute portant sur des millions d'euros et avec en fond sonore, le Budget Primitif 2012 dont les choix sont déjà largement commentés dans la presse et en ville.

Mais revenons au Rectificatif. Je vais partir d'éléments concrets :

Le déficit sur lequel nous devons nous prononcer passe de 94 à 88 M€. Soit une baisse de 6 M€. Ce qui est positif dans un contexte de crise et démontre une volonté de maîtrise des dépenses et une prudence de bon aloi, dont je vous félicite.

Pour autant, faire des économies, dépenser moins en soit n'est ni bon, ni mauvais !

Tout dépend des économies et de ce qu'on en fait.

C'est positif, si c'est au service d'une stratégie et d'une croissance nécessaire à la bonne santé du pays et au bien-être de ses habitants.

Je suis d'accord pour faire des économies à condition que ce soit pour investir, pour développer, pour innover pour créer de nouvelles richesses.

L'UP a toujours défendu l'augmentation des recettes pour permettre la croissance et la préservation de notre qualité de vie.

A l'inverse, des économies mal placées peuvent être contre-productives. Prenons le marché par exemple :

Un marché est un lieu de vie, un lieu d'échange, un lieu emblématique et convivial que les étrangers aiment visiter pour s'imprégner de l'ambiance du pays ! Or, d'un trait de plume, le marché a été rayé de la carte sans autre forme de procès. Au mépris des habitants, des commerçants et de tous ceux, y compris au Gouvernement, qui ont travaillé sur ce projet depuis des années et au mépris de l'accord existant jusqu'à fin juin dernier qui portait, notamment, sur la démarche commerciale et l'installation d'une grande enseigne sur la mezzanine.

Si l'on prend les choses sous l'angle économique, ce sont 1800 mètres carrés laissés à l'abandon au cœur même de la Principauté au pied du Rocher, alors même que tout le monde s'accorde pour déplorer la pénurie de mètres carrés.

Cet exemple montre, malheureusement, un manque d'anticipation et un désintérêt pour la notion même de rentabilité. Toutes ces cabines vides pourraient rapporter des loyers, les achats pourraient rapporter de la T.V.A., les clients amèneraient de la vie dans tout le quartier de la Condamine et vous le savez comme moi, que ce quartier va se développer

avec la livraison de l'îlot Rainier III et la livraison du Lycée Technique.

Je suis heureuse de vous avoir entendu dire, Monsieur le Ministre, que vous étiez prêt à trouver un moyen de faire ce marché et nous sommes prêts à vous y aider.

Pour un montant à peu près équivalent, le Budget Rectificatif nous gratifie d'une apparition surprise de 3,3 M€ supplémentaires pour le tunnel descendant, millions rajoutés sur le siège au détour d'une réunion en septembre dernier. Argument avancé : c'était pour commencer les travaux pour ne pas perdre le permis de construire ! Est-ce bien sérieux !

Le projet est désormais tellement ancien qu'il mériterait peut-être que l'on se repose les bonnes questions ! A-t-on besoin d'un tunnel pour faire venir encore plus de voitures et rallonger encore plus les embouteillages aux portes de la Principauté et alors même qu'il existe des offres alternatives ? Je rappelle qu'un des projets chers au cœur de l'UP et dans notre programme est la construction de parkings-relais pour désengorger la Principauté des voitures des pendulaires notamment et augmenter la qualité de vie *intra muros*.

Je côtoie les Monégasques tous les jours, que ce soit à l'UP et même au-delà, et je peux vous dire qu'ils sont prêts à faire des efforts et à s'impliquer pour développer Monaco et mieux gérer le pays, mais à condition que ce soit sur des bases justes, cohérentes rationnelles, et si tant est que le Gouvernement tienne ses engagements.

Car des défis à relever sont nombreux :

- Le logement pour soi et pour ses enfants,
- la priorité d'emploi et de l'emploi en général en Principauté,
- la revalorisation des salaires dans la Fonction Publique pour qu'ils soient au moins égal à l'inflation,
- le logement des Enfants du Pays et le secteur intermédiaire,
- Une administration plus performante....

Pour relever tous ces défis, ce n'est pas tant en collectionnant les économies parfois difficiles à justifier, nous l'avons vu, mais plutôt en développant les recettes.

Il faut supporter les sociétés capables de rapporter de l'argent et de l'image à l'Etat. Je pense bien sûr entre autre à la S.B.M. pour ne pas la nommer,

Qu'attendez-vous pour jouer votre rôle d'actionnaire ? Il faut la soutenir l'écouter elle, ses quelque 3500 salariés.

Il faut s'occuper sérieusement de la gestion du Fonds de Réserve. Les montants sont tellement élevés que la variation d'un 1/2 pour cent permet de gagner des millions d'euros.

Il faut faire rentrer de la T.V.A. en Principauté et donc construire des mètres carrés pour des bureaux et des commerces.

Ce sont là que résident les vraies sources de recettes. Ce n'est pas en supprimant les budgets ou des opérations de la Coopération Internationale dont les efforts sont largement reconnues sur la scène internationale. Ce n'est pas en faisant des économies sur la culture, qui fait partie de l'attractivité de notre pays depuis le début du 20^{ème} siècle et permet de braquer les projecteurs régulièrement sur Monaco. D'autant que la coopération internationale et la culture font partie des points mis en avant dans notre campagne de communication.

Mais, je partage un point avec vous, Monsieur le Ministre. Nous devons développer l'attractivité de la Principauté. Vous trouverez toujours l'UP derrière vous sur ce point. Développer l'attractivité au quotidien, que ce soit à Monaco ou sur la scène internationale, générer de l'activité et des recettes, mieux gérer et prévoir en faisant des choix cohérents et transparents pour l'avenir.

Au nom de l'UP, je serai très vigilante et au-delà des grands discours et de la langue de bois que j'entends trop souvent, je veillerai pour que dans chaque décision du Gouvernement, l'humanité, la cohérence et la justice soient présentes. Merci.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président. Juste un mot pour remercier Madame POYARD-VATRICAN de ses remarques. Ce n'est pas facile de faire des économies. On peut toujours, évidemment, dire que ce n'est pas là qu'il faut en faire mais plutôt ailleurs. Donc, nous sommes ici pour en discuter.

Je voudrais aussi vous remercier d'avoir clairement dit que la solution que j'ai proposée pour le marché, vous la souteniez, parce qu'effectivement, elle est juste, raisonnable, rationnelle et elle permet de remplir le marché tout de suite.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Ce n'est pas ce que j'ai dit, Monsieur le Ministre, mais je comprends que vous préféreriez l'avoir entendu comme cela. Il y a un projet qui a été développé depuis des années, qui est structuré, construit, avec une démarche notamment commerciale, avec l'implantation d'enseignes, avec une démarche qui explique aujourd'hui la raison pour laquelle il n'y a ...

M. le Président.- ... Je vous demande de garder vos arguments pour la discussion...

Mme Anne POYARD-VATRICAN.-... Je réponds juste une seconde, Monsieur le Président...

Ce qui explique la raison pour laquelle il n'y a personne aujourd'hui, dans le marché. C'est dans cet état d'esprit qu'il me semble intéressant de voir ce qu'il est possible de faire en terme d'attractivité et pas forcément de faire du replâtrage.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur Bernard MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Messieurs,

Une fois n'est pas coutume et je commencerai par décerner une bonne note au Gouvernement pour nous avoir présenté un Budget Rectificatif empreint de réalisme.

Enfin !!!!!

Je ne voudrais pas avoir l'air de triompher mais si d'aventure, l'envie vous prenait, Monsieur le Ministre, Monsieur le Conseiller, de relire nos débats depuis 2003, vous vous rendriez compte que le langage que vous nous prodiguez depuis ces derniers mois correspond en de nombreux points à celui que les Elus de la majorité ont toujours tenu et continuent de tenir.

En quelques points : ni trop d'optimisme, ni trop de pessimisme. Nous savons bien que la science des prévisions n'est pas une science exacte. Mais nous n'avons cessé de demander d'annoncer des chiffres, en particulier les déficits, au plus juste. A plusieurs reprises, la majorité a aussi demandé de communiquer de manière visible et lisible sur le budget réalisé ainsi que sur les déficits réels. Nous en avons parlé, Après les bravos, quelques critiques mais je m'adresse cette fois-ci à quelques-uns de nos collègues, sans doute se reconnaîtront-ils !

Dans le Mariage de Figaro, BEAUMARCHAIS dit : « Feindre d'ignorer ce qu'on sait, de savoir tout ce que l'on ignore... voilà toute la politique ».

Cette citation s'applique à merveille à tous ceux qui à Monaco s'amuse à répandre divers bruits effrayants destinés à se rendre – enfin – intéressants. Ils voudraient nous faire croire que nous vivons dans un scénario type « Peur sur la Ville »... Mais n'est pas Henri VERNEUIL qui veut et je cherche encore un BELMONDO monégasque !

De notre Fonds de Réserve Constitutionnel, qui s'effrite, au fonds des retraites, qui s'effondre, en passant par le projet du marché qui s'écroule, rien n'échappe à leurs sombres prévisions ni à leur catastrophisme délétère.

Ces apprentis pythies en mal d'exister me font peine ! Il ne sert à rien, en effet, de crier au loup – vous connaissez la fable – un jour ou l'autre, on reste seul face à la bête sauvage et on se fait dévorer.

Arrêtons d'invoquer les dangers que les monstres tapis de la prodigalité à tout crin pourraient faire surgir d'un Fonds de Réserve Constitutionnel pillé par des Barbares. Vous et nous, Monsieur le Ministre, ne nous y trompons pas.

Ainsi, depuis de longs mois, R&E se plaît à jouer les épouvantails et les croque-mitaines du Budget, mais à quoi cela peut-il servir à part rompre le pacte de confiance que nous devons aux Monégasques et effrayer de potentiels investisseurs ?

Ils se targuent d'être spécialistes de ces questions alors qu'ils ne sont capables que de rodomontades faites de lieux communs étalés à loisir dans la presse. Où sont les propositions concrètes et solides ? Ah oui, j'oubliais, on peut faire racheter par le Fonds de Réserve Constitutionnel tous les appartements à préempter, ce qui, ma foi, doit se monter à plusieurs dizaines de millions d'euros ; drôle de façon de faire des économies ! Sans doute un nouveau paradoxe mathématique dit « le Paradoxe de Rassemblement et Enjeux ». Vous me direz, c'est toujours mieux que leurs prédécesseurs du R.P.M. qui préconisaient – alors là oui, on économisait – d'envoyer les Monégasques vivre en France !!!

Comme c'est facile de semer le doute par voie de presse interposée... Je vous mets en garde contre les rumeurs faciles. De récents événements nous ont pourtant montré les risques qui s'étendaient au-delà de nos frontières et jetaient le discrédit sur la Principauté. Mais il semble bien que la leçon n'a pas été comprise par tous !

J'ai commencé par BEAUMARCHAIS, je finirai par Jacques ATTALI :

« Dans un monde où l'information est une arme et où elle constitue même le code de la vie, la rumeur agit comme un virus, le pire de tous car il détruit les défenses immunitaires de sa victime ».

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur Claude CELLARIO, nous vous écoutons.

M. Claude CELLARIO.-

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, mes chers Collègues, Mesdames, Messieurs,

Ce projet de Budget Rectificatif démontre que vous avez pris pleinement conscience que nous sommes confrontés à une crise internationale profonde et que le moment était venu de gérer différemment le budget de l'Etat.

Certes, Monaco se trouve dans une situation plus confortable que d'autres pays puisque la Principauté n'a pas de dettes extérieures et un Fonds de Réserve conséquent.

Lors des débats budgétaires à l'automne 2010, j'avais sollicité un audit des finances publiques car on ne pouvait plus accepter que les dépenses du budget augmentent chaque année alors que les recettes diminuent ou stagnent du fait de cette crise.

Je pense que cette idée a fait son chemin dans votre réflexion. Vous amorcez une nouvelle gouvernance de la gestion des finances de l'Etat. J'approuve cette nouvelle orientation d'autant que la présentation du Budget Primitif 2012 montre que vous continuerez dans cette direction.

En ce qui concerne les recettes, vos estimations par rapport aux prévisions du Budget Primitif 2011 ont été révisées à la baisse et, à ce titre, vous avez fait preuve de prudence malgré une certaine embellie de l'économie de la Principauté.

Votre budget prévoit une diminution des recettes d'environ 55 M€ et concerne essentiellement le chapitre « contributions ».

En juin dernier était votée la loi sur les droits de mutation. Elle devrait apporter des recettes supplémentaires au budget de l'Etat. Mais le Gouvernement avait prévenu que cela ne se ferait qu'à partir de 2012. D'où la diminution des droits de mutation de 17 M€.

Quant aux transactions commerciales, la baisse de 41 M€ s'explique par la diminution des encaissements du compte de partage estimés pour 2011 à 78,3 M€.

Cette situation est très préoccupante car ce phénomène est constant depuis 2008. Il est donc urgent, Monsieur le Ministre, que le Gouvernement Princier engage une réflexion en matière de T.V.A. dans le cadre des accords fiscaux franco-monégasques.

En revanche, les recettes émanant de la T.V.A. monégasque sont en très nettes progression – 80 % des recettes totales de T.V.A. – du fait des bons résultats de l'activité économique en Principauté. On ne peut que s'en féliciter.

Pour renforcer l'attractivité de la Principauté et trouver de nouvelles recettes, vous avez mis en place depuis le début de l'année 2011 un dispositif dont le but est d'attirer les investisseurs et les entrepreneurs. Cela concerne le Monaco Business Office, et plus récemment le « Package Jeune Entrepreneur » en partenariat avec la Jeune Chambre Economique. Je trouve anormal que le Conseil National ne soit toujours pas informé du bilan de ce dispositif. Où en sommes-nous sept mois après la mise en place de ces mesures ? Quel en est l'impact réel sur l'attractivité du pays ? Est-ce à dire que nous avons des difficultés à trouver de nouvelles recettes ? Je vous le demande fermement, dans le cadre des discussions sur le Budget Primitif 2012, vous devez organiser une réunion sur ce sujet.

En ce qui concerne les dépenses, l'effort est conséquent.

Pour la première fois depuis 2003, les dépenses de fonctionnement et d'interventions publiques baissent sensiblement. Vous êtes dans une démarche de réduction des déficits. Depuis 2009, je demandais une réduction des dépenses et ce soir, j'ai la sensation d'avoir été entendu.

Quant aux dépenses d'investissements, en raison des décalages de paiement ou des retards dans les programmes, des économies substantielles ont été trouvées. Si je suis d'accord avec une politique d'équipement soutenue, en revanche, je considère que l'Etat ne peut plus se permettre d'investir dans des grands travaux à fonds perdus. Il ne doit entreprendre de nouveaux chantiers que si les recettes peuvent les financer. Nous ne devons plus vivre au-dessus de nos moyens et dorénavant tout euro dépensé doit être optimisé.

Face aux dépenses de personnel qui augmentent chaque année, vous avez choisi une politique de stabilité des effectifs. Je l'ai déjà écrit, j'y suis favorable dans la mesure où elle s'accompagne d'un redéploiement des personnels dans les services où cela s'avérerait nécessaire, voire indispensable.

Les dépenses d'interventions publiques baissent de 1,36 %. C'est un premier pas. Dans ce chapitre je suis conscient que le Gouvernement doit procéder à de subtils arbitrages afin de contenir les dépenses sur des domaines aussi variés comme, le Centre Hospitalier Princesse Grace, l'ANL, les bourses d'études, la culture, etc..., mais ces arbitrages ne doivent pas compromettre la politique sociale à laquelle nous sommes tous très attachés.

C'est pourquoi je vous demande de revenir sur le blocage des salaires et de la revalorisation des retraites de la Fonction Publique. Si vous ne faites pas ce geste, les personnels de la Fonction Publique subiront une perte de leur pouvoir d'achat du fait de l'inflation estimée à 2 %. Mais je modère mes propos car vous avez répondu favorablement à ma requête sur le siège et c'est une bonne nouvelle pour l'ensemble de ces personnels.

Monsieur le Ministre, je note avec satisfaction cette prise de conscience de votre Gouvernement sur la manière de gérer les finances de l'Etat. Cette crise nous oblige à maîtriser les dépenses et à rechercher de nouvelles recettes. Appeler à la prudence et à la vertu budgétaire tout en continuant à soutenir le développement économique par l'investissement et la consommation intérieure me paraît être une attitude responsable.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Juste un mot pour remercier tout d'abord le Docteur MARQUET et ensuite Monsieur CELLARIO des appréciations positives qu'ils portent à la politique menée par le Gouvernement.

Evidemment, aucune difficulté, Monsieur CELLARIO, pour faire le bilan de la politique d'attractivité, en sachant quand même que formellement, elle date d'un an mais qu'en pratique, c'est sept ou huit mois. Volontiers, organisons une réunion avant la fin de l'année pour faire le bilan.

M. le Président.- Merci.

Monsieur Laurent NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers Collègues,

88 M€ officiellement ! C'est un déficit record que la majorité du Conseil National s'apprête à voter une fois de plus, de façon docile et hagarde.

En effet, les Monégasques savent bien, les seuls débats qui auront lieu, grâce à notre présence, seront une nouvelle fois le théâtre de l'autosatisfaction réciproque des Conseillers de la majorité et de certains membres du Gouvernement Princier.

Le consensus à tout prix à bon dos ! Les uns et les autres vont nous dire que Monaco va bien, que son économie est florissante, que le dialogue social est présent partout et que les problèmes sont surmontés, que les finances sont saines et que nous avons de quoi vivre à ce rythme, pour dix ou vingt ans en piochant dans le Fonds de Réserve.

Par ailleurs, nous avons atteint les limites de l'acceptable concernant votre Comité de Pilotage des textes législatifs avec le Gouvernement dans notre dos. Il n'existe pas dans les textes, les réunions se tiennent en dehors du Conseil National en violation de la loi et du Règlement Intérieur, sans procès-verbal, sans nous en informer, comme vous vous y étiez engagés et lors de ces Comités, vous annoncez des décisions alors que les Commissions ne se sont même pas réunies.

Que dire du Budget Rectificatif vidé de sa substance et peu lisible, après que le Gouvernement a choisi de communiquer publiquement sur le Budget Primitif 2012 et avant que nos débats publics ne commencent ?

Nous le répétons depuis plus de trois ans, le rôle constitutionnel de la Haute Assemblée est d'intervenir par le budget sur tous les sujets qui touchent au plus près des préoccupations de tous nos compatriotes et à l'avenir du pays.

Les Nationaux attendent que l'on s'attarde sur les vrais problèmes mais pour cela il faut leur dire la vérité, toute la vérité.

Depuis septembre 2009, quelques Elus, en plus d'avoir trahi la confiance que les Monégasques avaient mise en eux depuis cinq ans, se livrent aussi à des humiliations, à des comportements dirigistes, à des coupures de micro, à des invectives. Vous avez donné à notre population, depuis cette date, le pire de ce que la politique de notre pays pouvait produire.

Mais voilà, le temps passe et la perspective d'un nouveau scrutin dans quinze mois va vous faire vite oublier le peu de fierté et de dignité qui vous restent.

Les Monégasques jugeront très bientôt, les cumulards, les promotions personnelles, les chantages, les intrigues n'ayant pour but que de conserver vos

sièges. Je ne vois ni vision, ni courage politique, ni conscience de son rôle d'élu, mais plutôt de l'autosatisfaction mal placée et de la couardise.

La Haute Assemblée est devenue le vivier du Gouvernement.

Mais revenons à l'essentiel. Le fait le plus important de ces dernières semaines est venu véritablement du Conseiller aux Finances qui nous tient depuis le mois de juillet un discours nouveau, celui d'une prise de conscience salutaire, celui d'une vérité des chiffres malgré une marge de manœuvre très réduite. Sachez, Monsieur le Conseiller, que nous espérons que vous mènerez à terme, ce retour à une gestion rigoureuse et vertueuse des finances de l'Etat, afin de revenir aux excédents et ceci avant cinq ans.

Les Monégasques doivent savoir. Oui, la majorité s'est faite « avoir », je n'ai pas d'autre mot, en votant la subvention indirecte à l'A.S.M. pour une année supplémentaire sans s'en apercevoir en octobre 2010.

Oui, il subsiste des zones d'ombre sur les détails de l'aide accordée à l'IM2S, surtout en ce qui concerne certains partenariats médicaux.

Oui, l'U.D.M. refuse que Rassemblement et Enjeux, représentant plus de 40 % des suffrages, puisse participer aux Commissions d'attribution des Logements Domaniaux et ce, malgré l'accord du Ministre d'Etat.

Oui, le Fonds de Réserve Constitutionnel est à 1,5 milliard d'argent disponible, en raison des engagements donnés par le Gouvernement et la majorité est tombée des nues en entendant ce chiffre, mais uniquement en séance privée.

Oui, nous sommes désolés que la politique budgétaire laxiste de l'U.D.M. et du Gouvernement provoque, par exemple, le report de la réfection du marché à la Place d'Armes.

Oui, l'U.D.M. est responsable et héritière d'une politique de déficit structurel, en partenariat avec le Gouvernement depuis trop longtemps.

A Rassemblement et Enjeux, nous avons, depuis quatre ans, expliqué et démontré que nous redoutions ce laxisme budgétaire et ses conséquences. Nous y sommes.

Pour nous, la rigueur est une qualité. Une gestion rigoureuse permettra d'arriver à l'austérité que nous combattons de toutes nos forces. Quand on se met à parler de discipline, c'est que l'on admet déjà que c'est un peu le « foutoir ».

Nous avons été les premiers en 2010 à parler de dépenses sociales incompressibles et en même temps,

nous avons proposé des pistes d'économies reprises dans le Budget Rectificatif et le Budget Primitif 2012. Dont acte.

Enfin, et c'est ma conclusion, je souhaite m'adresser à Monsieur BORDERO, et à son rédacteur. Quand l'U.D.M. agit c'est toujours pour le bien des Monégasques et quand nous proposons quoi que ce soit, on l'a vu pour le marché, c'est de la récupération politicienne, plus personne ne vous croit !

Nous sommes des libéraux assumés qui voulons, par la rigueur, pérenniser les dépenses sociales dues aux Monégasques, mais nous demandons au Gouvernement d'avoir la capacité de recréer de la richesse dans notre pays. Nous donnerons des pistes précises et étayées avant Noël à ce sujet.

Votre partenariat à durée déterminée avec le Gouvernement se solde par huit ans de gestion déplorable.

(Sonnerie).

Vous êtes enferrés dans votre propre conservatisme. Aujourd'hui le vrai chemin du progrès économique et social, c'est avec Rassemblement et Enjeux, renforcé par le bon sens et le courage d'élus indépendants. L'immobilisme ambiant dans notre pays, vous en êtes les représentants et les responsables – j'en ai terminé – nous sommes, aujourd'hui, la seule solution constructive de progrès et de changement pour Monaco. Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, je voudrais faire une remarque purement juridique à Monsieur NOUVION, si celui-ci permet que je le fasse.

Monsieur NOUVION, je ne pense pas que ce soit conforme à nos Institutions, ni à lettre, ni à l'esprit, de donner des notes individuelles au Gouvernement. Outre le fait que je vois bien la raison politique de ce que vous faites, au-delà, je pense que c'est desservir le pays que de faire ça. Le Gouvernement est nommé par le Prince. Il a à sa tête un Ministre d'Etat, nommé par le Prince, qui compose un Gouvernement en proposant des noms au Prince, qui approuve ces noms. Les Conseillers de Gouvernement sont donc, chacun, des Conseillers choisis par le Prince et je trouve déplacé, à l'égard du Souverain, de donner une note à un Conseiller par rapport à un autre.

Donc, je vous le dis, c'est contraire à nos Institutions, le Gouvernement est une équipe, le Gouvernement ne fait pas de politique au sens où vous l'entendez, Monsieur NOUVION, le

Gouvernement a des sensibilités à l'intérieur du Gouvernement, des sensibilités parce que la femme et les hommes qui le compose, j'ai cherché et je le dis, j'ai cherché la plus haute compétence possible et le caractère le plus exigeant possible. Donc, l'équipe gouvernementale est une équipe de caractère. Et, oui j'assume qu'il y ait des débats à l'intérieur du Gouvernement. Je l'ai proposé ainsi au Souverain qui l'a accepté. Donc, après le débat, il y a une ligne fixée par le Gouvernement et approuvée par le Souverain. Cette ligne, ce n'est pas celle de M. VALERI, ce n'est pas celle de Mme GRAMAGLIA, ce n'est pas celle de M. PICCININI, et essayer de chercher, dans telle ou telle décision du Gouvernement, l'influence de tel ou tel Conseiller du Gouvernement, est une mauvaise approche, Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre, de me donner la possibilité de vous répondre. D'abord, je ne comprends pas pourquoi...

M. le Président.- C'est moi qui préside cette Assemblée et vous donne donc la possibilité pour quelque chose, je vous saurais gré de demander la parole si vous souhaitez répondre au Ministre d'Etat.

M. Laurent NOUVION.- Je ne comprends pas pourquoi vous vous mettez dans cet état, parce que c'est extrêmement précis, un certain nombre de Conseillers, ce soir, ont félicité le Conseiller des Finances, pour sa démarche courageuse, parce que lorsqu'on engage une politique de restriction budgétaire et une politique vertueuse en matière de dépenses, on n'est jamais très populaire...

M. le Président.- Je vous appelle à ne pas faire durer plus longtemps le débat...

M. Laurent NOUVION.- Et le deuxième point, Monsieur le Ministre, vous m'avez mis en cause et vous avez mis en cause ma lecture, je ne vois pas le rapport avec les Institutions, vous n'avez pas relevé dans le discours du Président du Conseil National ce soir, une attaque extrêmement précise, concernant votre Conseiller aux Finances qui est traité de néo-thatchérien et d'idéologue. Alors, nous pensions tout à l'heure que vous prendriez sa défense, notamment, au titre de l'équipe, comme vous prendriez la défense d'un autre membre du Gouvernement, lorsqu'il est attaqué.

M. le Président.- Je n'ai pas cité nommément de Conseiller de Gouvernement, ni employé le terme

« néo-tachérien » vous relirez les débats le moment venu. Il est en revanche exact que j'ai dénoncé les idéologues, dont semble-t-il, et je ne suis pas le seul à le penser, vous faites partie, Monsieur NOUVION.

M. le Ministre d'Etat.- ... Sinon j'aurais réagi !

(Monsieur PICCININI parle hors micro... inaudible).

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* ... Une grande admiration de Madame THATCHER, que j'ai eu aussi le plaisir de connaître, avec qui j'ai pu dialoguer souvent. Je pense qu'il vaut mieux être dans l'histoire de l'Angleterre, et je pense que le souvenir de Mme THATCHER sera certainement différent de celui de M. Gordon BROWN qui a livré l'Angleterre presque à la faillite économique, et c'est Mme THATCHER qui a redressé l'Angleterre. Je n'ose pas me comparer, mais je le prends pour un compliment qui est certainement démesuré par rapport à ma modeste personne. Quant à être idéologue...

M. le Président.- Mais ce n'est pas vous...

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-*... Quant à être idéologue, il faut déjà avoir des idées, c'est très gentil de me les avoir accordées, merci beaucoup.

M. le Ministre d'Etat.- C'est la preuve aussi que le Gouvernement a un peu d'humour.

M. le Président.- Monsieur PICCININI, je ne pensais pas m'adresser à vous.

Nous écoutons à présent Monsieur Pierre SVARA.

M. Pierre SVARA.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, j'avais préparé un discours de politique générale de six minutes comme tous mes collègues, sur le Budget Rectificatif, mais votre réponse au rapport établi par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, sur le sujet précis du marché de la Condamine attire mon attention et me rend sceptique.

Le Conseil National a reçu, hier, Monsieur le Maire et une grande partie du Conseil Communal, pour obtenir des informations sur le marché de la Condamine. Si ce projet recueille mon assentiment,

étant totalement convaincu de la nécessité de réhabiliter ce lieu chargé d'histoire, en y ajoutant au premier étage une enseigne connue et reconnue, je suis particulièrement étonné des chiffres donnés sur le coût des travaux par le Gouvernement. Plus de 15 M€ pour les travaux du marché, alors qu'hier le Maire nous communiquait un chiffre de 7 M€. Quel écart ! Un écart qui rend le Conseiller National que je suis perplexe. Vous dites, dans votre réponse, que le Gouvernement est conscient qu'il faut faire quelque chose, mais pas à n'importe quel prix.

Il est évident, Monsieur le Ministre, et je partage votre avis, qu'il ne faut pas faire n'importe quoi et à n'importe quel prix, mais il faut rénover le marché, le faire revivre, c'est un des poumons de la Principauté. Alors je souhaite que le Gouvernement et la Mairie se rencontrent avec le Conseil National, définissent le coût réel des travaux et ce dans l'intérêt général, et lancent le projet.

Vous voulez, Monsieur le Ministre, remplir la halle tout de suite, début 2012, puis la vider pour le commencement des travaux ! Est-ce la bonne solution ? Pensez-vous que les gens viendront un an, quitteront le marché un an après lors du commencement des travaux ? Vous avez bien, il y a quelques semaines, reporté les crédits affectés aux premiers travaux du marché. C'est un choix politique, vous auriez pu en reporter d'autres. C'est un choix que je ne partage pas. Les travaux du marché de la Condamine doivent commencer en 2012, c'est un enjeu important pour Monaco.

Enfin, pour répondre à un collègue qui m'a précédé, non, tous les Monégasques ne se sont pas fait avoir sur la subvention donnée, pour une année supplémentaire par la S.B.M. à l'Association Sportive de Monaco Football Club. Merci.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Juste un mot, Monsieur le Président.

Monsieur SVARA je conçois tout à fait que vous soyez réservé sur la proposition faite par le Gouvernement sur le marché. Dans l'état actuel de nos finances publiques, il est complètement déraisonnable de prévoir 13 M€ pour faire le marché en 2012. Cela le Gouvernement ne l'acceptera pas, c'est déraisonnable.

Donc, la solution que je propose – d'ailleurs je rappelle que je l'avais déjà entendu proposer une fois, sur ma droite, il y a quelque temps, en séance privée –

consiste à résoudre immédiatement le problème du marché qui est vide à l'intérieur. Pourquoi le marché de Monaco est vide alors qu'il est plein à Beausoleil, et qu'il est plein à Menton ! Pourquoi ? Ce n'est pas la faute du Gouvernement ! Alors, moi je ne cherche pas qui est responsable, je l'ai dit clairement. Nous pouvons agir tout de suite, nous pouvons agir tout de suite et nous le faisons. Si le Maire le veut bien, le Gouvernement dégage des crédits pour rénover, refaire les toilettes, débarrasser l'allée centrale et la Mairie loue des box à des commerçants et il y a des volontaires, j'en connais.

Et puis, nous prenons le temps, vous, le Conseil Communal, le Gouvernement pour revoir à la baisse, oui, à la baisse financière, pas forcément à la baisse des ambitions, le nouveau marché. Nous prenons le temps, nous arrivons ainsi à la fin 2012, au deuxième semestre 2012, et si les recettes vont mieux, on prévoit au Budget Rectificatif le début des crédits, et si les recettes vont mal, on attend 2013. Cette solution, y compris pour le projet de partenariat avec une grande enseigne sur la mezzanine, est réalisable dans le schéma que je propose. Certes, cela supposera au moment où on commencera à rallonger la mezzanine de sortir les commerçants du marché, mais déjà il fallait le faire et cela coûtait déjà 1,2 M€.

Donc, voilà, Monsieur SVARA, nous allons en discuter, la volonté du Gouvernement est d'essayer de réagir vite là-dessus et d'aider la Mairie à réagir vite.

M. le Président.- Merci. Je passe à présent la parole à Monsieur Marc BURINI.

M. Marc BURINI.- Merci.

Le Budget Rectificatif 2011 commence à intégrer ce que j'appellerais le principe de réalité et à prendre conscience que, comme je le disais en octobre 2008, la conjoncture allait mettre en lumière des problèmes de structure plus profonds, car quand tout va bien, hélas, on ne se pose pas forcément certaines questions en préparant des plans de substitution.

Ce que j'appelle la mise en place d'un plan « B » au cas où des facteurs extérieurs comme la crise mondiale ou la signature d'accords bilatéraux viendraient remettre en cause certaines de nos activités traditionnelles basées sur une économie de la rente.

Ainsi une rhétorique qui m'est familière s'est fait jour depuis quelques mois au travers du discours du Gouvernement et ne manquera pas, j'en suis sûr, d'être reprise par les zéloteurs de la majorité, convertis à répétition et animés de la foi du charbonnier.

D'ailleurs des expressions telles « dépenser moins pour dépenser mieux », « arbitrages budgétaires », « déficits structurels », « se serrer la ceinture », « préservation du Fonds de Réserve Constitutionnel »... font florès et je peux vous assurer que je suis très loin de m'en réjouir. Et ce, non pas parce que R&E ne touchera pas de droits d'auteur à défaut de crédits, mais parce que j'espère que nous n'avons pas eu raison trop tôt et que nous n'avons pas été entendus trop tard...

Cette prise de conscience dont je parlais en introduction se traduit en chiffres au Budget Rectificatif 2011. Il me paraissait et j'avais essayé de démontrer au niveau du Budget Primitif 2011 qu'il y avait dans les 94 M€ annoncés de déficit, une part incompressible indépendante de la conjoncture.

Les recettes du Budget Primitif 2011 étaient certes surévaluées et ont été revues à la baisse au Budget Rectificatif. Ainsi, si je compare le Budget réalisé 2010 avec ses 760 M€ de recettes ; le Budget Rectificatif 2011 avec 788 M€ de recettes, affiche une augmentation de + 3,7 % sur l'année : un taux d'augmentation qui pourrait être enviable si dans le même temps, le déficit par rapport au budget toujours réalisé 2010 n'augmentait pas de 10 M€, soit de + 12,55 %, sachant que les reports de crédits de 55 M€ pourraient incrémenter ce déficit d'autant.

Cette année encore, les dépenses d'investissement baissent de 57 M€ par rapport au Budget Primitif 2011 : cela correspond à une diminution de 23 %.

Au risque de me répéter, depuis que je suis élu, les budgets se succèdent et les imprévus se réitèrent au niveau des grands travaux que nous votons au Budget Primitif. Encore une fois donc, près du quart des crédits votés au Budget Primitif 2011 sont supprimés et abondés presque à due concurrence par les reports de crédits.

Si les reports de crédit étaient exécutés en totalité, notre déficit serait de plus de 143 M€ en réalisé.

Nous aurons l'occasion au cours de nos débats de rentrer dans le détail des chiffres et des ajustements opérés au Budget Rectificatif 2011, mais j'aimerais pour le moment m'attarder sur ce qui me semble être une nouvelle approche des finances publiques et donc d'une partie de la politique économique.

D'aucuns pourraient parler de rigueur et ne pas concevoir que la discipline budgétaire n'est pas forcément une conversion à l'austérité.

Si les investissements futurs et les grands travaux ne devront pas être sacrifiés sur l'autel d'une nouvelle religion, ils devront faire l'objet de toutes les attentions et avant d'entreprendre des dépenses

engageant l'avenir du pays et ses finances publiques, se poser la question du retour sur investissements.

En tant que petite nation, nous sommes vulnérables aux chocs extérieurs et nous n'avons pas l'avantage économique structurel que confèrent les économies d'échelles aux grands pays.

Mais ce qui fait le succès de Monaco, c'est la confiance des investisseurs étrangers en notre avenir et sa pérennité.

S'il est vrai que nous n'avons pas à combattre l'endettement, nous devons mettre tout en place dès hier pour l'éviter en préservant notre modèle sociétal. Loin d'effrayer les investisseurs qui n'aiment pas l'incertitude, les signes qui démontrent une volonté de respecter une discipline budgétaire – contrairement à nombre d'Etats – y verront au contraire un signe de stabilité, de volonté politique et un climat favorable à l'investissement.

Car le moral, les anticipations et la confiance en économie sont des facteurs fondamentaux de croissance et encore une fois, le pessimisme, l'incertitude et l'inquiétude ambiante n'ont pas épargné la Principauté.

Il restera à clarifier le moyen et le long terme, à démontrer notre capacité à innover, à asseoir notre crédibilité et notre indépendance afin de trouver de nouvelles recettes car je suis convaincu que les petits Etats-Nations – loin d'être anachroniques – ont encore toute leur place et leur rôle à jouer à l'heure de la mondialisation et de l'uniformisation des normes et des idées, à condition de préserver leur modèle et leur exemplarité.

Bref en étant soi-même. Merci.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur BURINI.

La parole est à Monsieur Christophe STEINER.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues,

Austérité, Rigueur, Discipline, ces mots appliqués aux budgets des Etats après les échecs des plans de relance successifs pour sortir de la crise de 2008 se déclinent dans presque toutes les langues du globe.

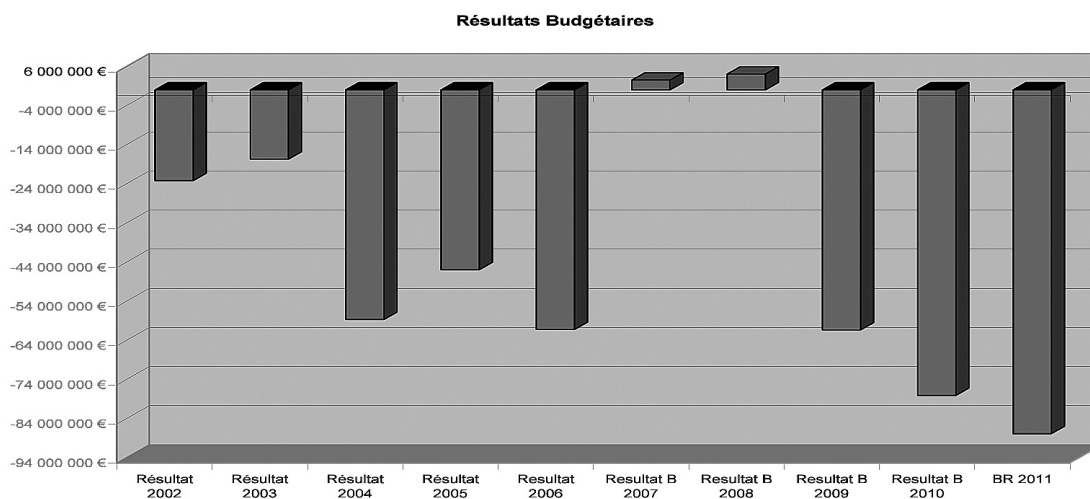
Si le champ sémantique varie d'un pays à l'autre en fonction des mesures prises, mesures aux effets souvent dramatiques dont nous n'avons pas encore vu toutes les conséquences au niveau mondial, nous pouvons nous estimer heureux que le Fonds de

Réserve Constitutionnel ait pu jouer jusqu'à présent le rôle d'amortisseur auquel ses créateurs l'avaient destiné.

Mais comme toute pièce jouant un rôle mécanique dans un ensemble – ici les finances de l'Etat – il arrive un moment où l'on doit prendre conscience des limites et changer sa conduite, remettant au goût du jour le vieux proverbe plein de bon sens : « Qui veut voyager loin ménage sa monture » !

C'est ce que « Rassemblement et Enjeux » a tenté d'expliquer à la fois au Gouvernement et à la majorité depuis notre élection. Et un petit dessin valant mieux qu'un long discours, je vais vous montrer ici, ce que représentent les déficits budgétaires successifs.

(M. STEINER montre à l'Assemblée le tableau ci-dessous)



...Voilà l'évolution du déficit de l'Etat hors dépenses du Fonds de Réserve depuis 2002, comme vous le constatez, sa forme n'est pas sans rappeler la flûte de Pan. Pan, Monsieur le Ministre je me permets de vous le rappeler était une divinité grecque.

(Rires et brouhaha).

Mais nous avons oublié un précepte, que : « Toute vérité franchit trois étapes.

- D'abord, elle est ridiculisée.
- Ensuite, elle subit une forte opposition.
- Puis, elle est considérée comme ayant toujours été une évidence ».

Nous avons parlé de déficit structurel,ridiculisé ! Pourtant ce terme a été à la fois repris par le Contrôleur Général des Dépenses dans son analyse du budget exécuté 2010 et par le Conseiller de Gouvernement pour les Finances.

Nous avons parlé d'érosion du Fonds de Réserve.... forte opposition !...Qui continue d'ailleurs, mettant en contradiction les discours privés et les discours publics.

Nous avons parlé de rationalisation des dépenses, dans le sens d'une meilleure affectation des ressources sans toucher à ce que nous qualifions de dépenses incompressibles, c'est en train de devenir une évidence !

Et la majorité se convertit à l'orthodoxie budgétaire, même si on perçoit très nettement à travers le rapport de la Commission des Finances, qu'elle n'est pas trop à l'aise dans ce domaine, ce qui explique sans doute les quelques contradictions, sur lesquelles nous reviendrons tout au long de ces trois jours et qui, d'une page à l'autre, émaillent son rapport et les quelques pointes émoussées qu'elle tente maladroitement de nous lancer.

Et c'est ainsi qu'au fil des pages, nous pouvons relever que nous sommes des conservateurs, bizarre, j'ai pourtant l'impression que nous sommes en train de faire avancer les choses pour justement conserver et assurer les acquis sociaux tout en pérennisant le modèle monégasque.

Je ne donnerai ici que deux exemples :

- dans le cadre de la réflexion sur le déroulement de la prochaine campagne électorale, nous avons demandé la diffusion d'un débat entre les chefs de file des futures listes, et ceci dans un souci de transparence, afin que tous Monégasques et résidents soient informés des enjeux des cinq prochaines années. Refusé, par la majorité au motif que ce n'était pas notre culture politique.

- Marché de la Condamine, il nous est reproché d'avoir vendu la mèche, si vous me pardonnez l'expression et d'avoir mis le feu aux poudres. Je peux vous assurer que la réunion que nous avons eue hier soir avec les Elus communaux, toutes composantes du Conseil National confondues, nous a démontré que le feu couvait sous la braise. C'est la raison pour laquelle nous tenions, avant que vous ne fassiez vos propositions ce soir, Monsieur le Ministre, avec mes colistiers et des Elus indépendants, de proposer afin d'apaiser la situation, qu'un report de livraison du futur Conseil National soit effectué afin de permettre de libérer des crédits pour le marché de la Place d'Armes, car l'attractivité, c'est aussi ça.

Enfin, je voudrais m'adresser au Gouvernement, qui a pris conscience des enjeux à venir, et l'inviter à une réflexion sur le modèle économique monégasque qui doit évoluer et s'adapter aux réalités du monde. Que ce soit sur la nature du compte de partage qui représentait, il y a un peu moins d'une décennie, entre 20 et 25 % du budget de l'Etat et qui aujourd'hui dépasse péniblement les 10 %, et que peut-être... mais ce n'est qu'une hypothèse, qu'il serait peut-être bon de l'échanger contre la possibilité d'exercer des activités qui, jusqu'ici, nous sont interdites du fait même de l'existence de ce compte de partage. Il pourrait ainsi en être de même sur le taux d'imposition de nos entreprises, qui lui aussi résulte du même accord international.

Et je voudrais sur ce sujet rappeler ce que disait Edmund BURKE : « Un Etat sans les moyens de changer se prive des moyens de se conserver ». Il en va comme vous l'avez dit dans votre réponse, je vous cite : « J'ajoute que, face à l'instabilité que génère le haut niveau d'endettement public au sein des pays voisins, nous devons plus que jamais croire en nos forces et rester maîtres de notre souveraineté et de notre indépendance financière ».

Merci

M. le Président.- Merci. Monsieur le Ministre d'Etat, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur STEINER, peut-être que, comme c'est une question très technique pour les téléspectateurs qui nous regardent – qui, peut-être, encore nous regardent – M. Marco PICCININI pourrait préciser quelques points sur le compte de partage de la T.V.A..

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.* - Très rapidement. Je voudrais, pour relever un point du rapport de M. BORDERO, parce qu'on a presque l'impression que ce compte de partage est une aumône qui est donnée par la France à Monaco. Ce n'est pas vrai !

Comme vous le savez, il n'y a pas de frontière douanière entre la France et Monaco, depuis longtemps, et ce bien avant l'invention de l'Union Européenne. En conséquence, la France se charge de percevoir les droits douaniers et les droits de T.V.A. aux frontières de l'Hexagone et ensuite elle reverse la quote-part qui revient à Monaco, sur la base de ce compte de partage.

Dans les années 60, lorsque le mécanisme a été mis en place évidemment, il n'y avait pas les moyens informatiques d'analyse de flux réel qui existent aujourd'hui et donc ils se fondaient uniquement sur une méthode conventionnelle liée à la population monégasque. Il y avait certains coefficients, qui d'ailleurs ont été très bien négociés à l'époque, et il faut remercier ceux qui l'ont fait.

Ensuite, avec l'arrivée des moyens informatiques et la possibilité d'une analyse plus affinée, il est normal que la partie française ait demandé à ce que la méthode du flux réel puisse, disons, conforter la méthode conventionnelle et lorsque certains seuils sont dépassés, évidemment, cela donne lieu à des négociations. Je dois dire aussi que cette année, il faut donner acte à la partie française d'avoir joué le jeu dans le sens réaliste et de nous avoir permis d'obtenir un meilleur résultat parce qu'on avait inscrit 71 au premier Budget Rectificatif. Ensuite, après la négociation, grâce aussi à la fois à la Direction des Services Fiscaux et de la Direction du Budget et du Trésor, nous avons pu obtenir une interprétation positive et constructive de certains textes qui, bien sûr, se prêtent toujours à interprétation.

Donc, ce n'est pas une aumône et ce n'est pas non plus une dépendance, c'est uniquement la T.V.A. que la France collecte à ses frontières pour les produits qui

sont consommés à Monaco compensée par la T.V.A. des produits exportés de Monaco vers la France. Une fois par an, on crée ce que j'appellerai une frontière comptable, qui permet de valoriser ce flux, de le confronter, de le comparer aux méthodes conventionnelles et en fonction de certains seuils (seuils de réflexions, seuils de négociations), nous arrivons à ces résultats.

Il est évident que le changement de la physionomie économique monégasque comporte une évolution de ce montant sur le long terme et d'ailleurs, quelque part, l'augmentation d'une T.V.A. plus « domestique » confirme cette évolution. A mon avis, c'est quelque chose de factuel, ce n'est ni négatif, ni positif, c'est une réalité et personnellement, je vois difficilement en cela, une priorité de négociation par rapport à la France.

Concernant le système d'imposition monégasque sur les sociétés, évidemment, celui-ci est également fixé par la convention franco-monégasque de 1963. C'est un débat très technique, c'est un point qui certainement pourrait se prêter à des considérations ultérieures mais je pense que nous n'avons pas besoin pour le moment à Monaco, d'inventer de nouveaux impôts. Nous en avons donné l'exemple avec les droits de mutation, en faisant payer les impôts existants, selon les règles en vigueur, et qu'on pourrait, éventuellement, clarifier.

Mais, je pense que ce n'est pas le moment de parler de nouvelles impositions, je crois que la discipline, la précision, etc... devraient nous amener à ne pas avoir besoin, structurellement, d'inventer de nouveaux impôts ou d'une refonte fondamentale de nos accords de fiscalité avec les grands pays voisins, parce qu'en plus dans ce type de négociation, on sait sur quelles bases on part et on ne sait pas à l'avance le résultat obtenu. Donc, restons prudents. Mais je prends note, car je trouve tout à fait pertinente votre remarque, mais c'est un très long débat que nous pourrions peut-être avoir en Commission Plénière d'Etude, cela serait très intéressant.

M. le Président.- Juste deux secondes, Monsieur STEINER, car on avait annoncé qu'il n'y aurait pas de débat et il y a encore des collègues qui souhaitent intervenir.

M. Christophe STEINER.- Mais tout à fait. C'est juste pour préciser, Monsieur le Conseiller, que je suis tout à fait conscient que c'est un problème qui doit s'étudier à terme, mais je ne vois pas où j'ai prononcé le mot de création de nouvelles impositions. Je sais

que vous êtes suffisamment fin pour comprendre que je ne cherche pas de nouvelles impositions, mais de nouvelles possibilités d'implantations d'entreprises à Monaco.

M. le Président.- Merci beaucoup. Je ne sais pas si le tour de parole est terminé, car plusieurs Conseillers n'ont pas demandé à intervenir.

Madame BOCCONE-PAGES, nous vous écoutons.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Messieurs,

J'ai intitulé mon propos, qui est vraiment un propos de politique générale :

« La Principauté de Monaco forte de ses atouts et fière de ses valeurs ».

Parce que Monaco bénéficie de nombreuses forces, chacun doit se sentir à la fois l'héritier et le transmetteur de ce patrimoine collectif. Monaco doit préserver son héritage à l'heure où d'autres le créent.

Il nous appartient donc d'agir aujourd'hui pour l'enrichir et faire que chaque Monégasque puisse s'épanouir au sein d'un pays puissant et protecteur pour sa population.

La réussite du Budget Rectificatif pour 2011 est d'avoir su conjuguer le soutien à une économie en état de choc et la réduction de la dépense publique tout en maintenant des réformes majeures pour préparer la Principauté de Monaco à retrouver l'équilibre budgétaire.

Monsieur le Ministre, le Gouvernement s'attache à gérer les finances publiques de manière dynamique en renforçant l'efficacité de chaque euro investi.

L'argent public est rare. Il s'agit donc de le dépenser avec discernement, en offrant aux Monégasques et résidents le meilleur pour Monaco.

Mon rôle d'élue au sein de l'Union pour la Principauté symbolise à mes yeux une certaine conception de la politique qui peut être assimilée au refus de l'impuissance, du déclin et du renoncement.

L'éthique de l'action politique tient selon moi en trois mots : vérité, sincérité, volonté. J'ajoute que la principale éthique en politique, c'est le respect des engagements pris. En d'autres termes : l'éthique de responsabilité.

Le volontarisme politique s'articule autour de trois convictions :

Première conviction : il faut avoir une vision de l'avenir et le sens de l'intérêt général à long terme. D'où la nécessité de réformes pour préparer l'avenir en sauvegardant l'existant.

Deuxième conviction, l'idée que Monaco n'est grand que quand il vise haut.

Troisième conviction, écouter la population, je veux croire en ce pays, nous ne sommes pas que des numéros, nous ne sommes pas que des consommateurs... nous sommes des Monégasques avec un grand « M » qui prenons notre destin en mains.

C'est pourquoi je suis d'accord, il est indispensable de repenser notre système.

La crise a témoigné de failles, mais il ne faut pas remettre en cause les forces créatrices du capitalisme et de l'économie de marché, meilleurs moyens de créer du progrès et des richesses.

En revanche, il faut mettre en place un budget responsable et régulé, qui n'hypothèque pas l'avenir et qui investit dans le futur.

Le travail de consensus entre le Gouvernement et le Conseil National doit correspondre à une éthique dans la prise de décisions consensuelles, c'est une sorte de synthèse entre efficacité économique et paix sociale.

Cette crise nous lance un défi, elle nous invite à un comportement digne car nos compatriotes souffrent de cette période et cette période nous invite à rassembler nos efforts pour obtenir le meilleur pour Monaco.

Travaillons ensemble, Monsieur le Ministre, soyons vigilants afin que ce Budget Rectificatif apporte le meilleur pour Monaco, pour les Monégasques et les résidents.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres demandes de parole des Conseillers Nationaux qui ne sont pas encore intervenus ?

Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, nous vous écoutons.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.-

Chers Collègues, le rapport que nous a lu M. BORDERO au nom de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale ne reflète pas le point de vue de tous les membres de cette Commission.

En cause, ce rapport théoriquement financier et neutre a trop souvent dérapé vers des propos gauchisants par des critiques indécentes envers les personnes qualifiées de « riches propriétaires et conservateurs nantis » de notre pays. Il est aussi le support de nouvelles attaques contre les Elus de l'opposition et moi-même.

Ce rapport doit donc être considéré comme celui des groupes U.D.M., U.P. et U.N.A.M. qui l'ont voté.

Ces mêmes groupes dont les Elus se targuent d'être responsables, parce qu'ils appellent aujourd'hui à la prudence et à la vertu budgétaire, ont validé depuis trois ans des déficits prodigieux, plus de 200 M€, en violation de leur engagement pris, que les déficits n'excèdent jamais les intérêts des placements du Fonds de Réserve Constitutionnel.

Des Elus responsables auraient, comme le groupe Rassemblement et Enjeux et moi-même, refusé de cautionner aussi longtemps une telle dérive.

Lorsqu'on va dans un mur, on ne réduit pas la vitesse, on change de direction !

Monsieur le Président, vous déclarez aujourd'hui encore que le déficit 2011 ne dépassera pas 40 M€. Où trouvez-vous ce chiffre alors que le déficit réel, je dis bien réel, celui que le Fonds de Réserve devra supporter, atteint 142 M€ : 87 M€ de déficit + 55 M€ de report de crédits.

Vous le reconnaissez en page 7 du rapport.

Peut-être allez-vous invoquer ces nouvelles notions de déficit primaire et déficit global, imaginées par le Gouvernement tout récemment pour créer la grande illusion ! L'écran de fumée qui travestit la vérité !

L'incontestable raison de cette débâcle financière est que le Primitif 2011 a été élaboré avec la même imprudence qu'en 2009 et 2010, causant à la sortie trois déficits successifs de 61 M€, 78 M€ et 88 M€.

Chaque fois, le Gouvernement a envisagé un scénario favorable, basé sur une sortie de crise imminente, pour justifier des prévisions de recettes à la hausse. A titre d'exemple, cette année, la T.V.A. perçue au titre du compte de partage avec la France a été surestimée de 40 M€, alors que la Commission Supérieure des Comptes avait prévenu, en 2010, que le nouveau mode de calcul ne serait pas favorable à Monaco.

Loin de reconnaître tout égarement, Monsieur le Ministre, vous déclarez que notre économie va bien grâce à une augmentation des heures déclarées de 2 %, alors que dans le même temps, les statistiques pour le premier semestre 2011 indiquent que les créations d'entreprises sont en recul de 14 %.

Cette augmentation des heures déclarées, liée aux événements exceptionnels de cette année, ne reflète en rien la bonne santé de nos commerces et entreprises, encore et toujours dans l'obligation de se battre pour exister chez eux face à la concurrence étrangère.

Monsieur ROBILLON, nos commerces et nos entreprises sont performants et compétents, ils demandent seulement à travailler dans leur pays, à des prix normaux, sans être mis en concurrence systématique, comme vous le demandez pour faire des économies sur leur dos.

Les économies, il faut les chercher ailleurs. Par exemple :

En supprimant les doubles directions et les placards dorés de la S.B.M., pour plusieurs millions chaque année ;

En renvoyant chez eux les fonctionnaires et hauts fonctionnaires détachés, arrivés en fin de carrière, au lieu de leur trouver de nouvelles affectations qui pèsent lourdement sur les finances publiques ;

En comprenant enfin que le poste de Directeur Général de la Société des Ports de Monaco n'a plus de raison d'être après six années de gestion au cours desquelles cette personne, qui pèse pour 500 000 € par an sur les salaires versés par cette société, n'a jamais été à la hauteur du grand professionnel attendu.

En s'interrogeant aussi sur l'origine du contentieux de 12 M€ entre l'Etat et le groupement d'entreprises qui construit le nouveau Yacht Club parce que, tenez-vous bien, personne n'avait prévu que de l'eau de mer envahirait le chantier dès le premier coup de pelle ! Le coût, prévu initialement à 60 M€, est déjà revu à plus de 100 M€ !

Ces pertes colossales sont supportées par notre Fonds de Réserve. L'estimation de ce Fonds présentée par le Gouvernement et le Président du Conseil National ne me convient pas.

D'une part, elle est comptablement fautive puisque le passif n'y figure pas et, d'autre part, dans le cadre des prélèvements effectués sur ce Fonds, seules les liquidités ont une importance puisqu'il est inconcevable de vendre les biens immobiliers qui le composent.

Ces liquidités représentent aujourd'hui effectivement 1,9 milliards €, mais il faut déduire les échéances à venir : Odéon, ZAC St Antoine, IM2S et, sauf erreur, les déficits 2009, 2010 et 2011, soit plus de 500 M€ sur trois ans.

Il faut être réaliste, le solde, aux environs de 1,4 milliard €, ne permettra pas de faire face à vingt années de déficit, contrairement aux déclarations de Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales. Monsieur VALERI, heureusement que vous n'êtes pas aux Finances !

Mes chers Collègues, si vous acceptez les conseils d'un simple Elu de l'opposition, il est temps de regarder la réalité en face, ce n'est pas le moment de faire preuve d'autosatisfaction en présentant aux Monégasques une comptabilité publique plus brillante qu'elle ne l'est. Ne devenez pas des faussaires de la pensée.

Au contraire, c'est le moment de proposer une stratégie cohérente et pérenne à long terme. C'est de cette façon que vous garderez vivante, chez nos compatriotes, l'envie de s'investir pour ce pays.

Pour terminer, je réfute les accusations de tentative de récupération politique, sur lesquelles je reviendrai plus tard, qui entachent le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale et déshonorent M. ROSE par ses dernières déclarations sur le canal local.

Messieurs, en donnant de mon temps aux commerçants du marché, aux plaisanciers de Monaco et aux employés de la S.B.M., tous face à des injustices ou des ennuis, je n'ai que le sentiment de respecter mon engagement de dire chaque jour à un compatriote :

« Qu'est-ce que je peux faire pour toi ? »

Sans arrière-pensée et sans raison.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, je souhaiterais que M. PICCININI donne une précision sur le déficit du Budget Rectificatif.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je pense, sans vouloir vous infliger la relecture des documents, à la fois de M. BORDERO, mais aussi celui du Gouvernement, qu'il faut être clair.

Le déficit prévisionnel du Budget Rectificatif s'élève à 88 M€. Evidemment nous travaillons – et d'ailleurs le Président nous en a donné acte dans l'évocation de la politique des recettes – pour le réduire, mais il faut bien comprendre que ce problème, c'est un peu du Kafka. Le Budget

Rectificatif est, évidemment, conçu au printemps, finalisé et déposé avant l'été. Il est ensuite examiné par la Haute Assemblée après l'été lorsque, bien sûr, plus d'éléments sont disponibles : c'est ainsi que quelque part on peut toujours dire, nous avons été trop ou pas assez prudents, etc... Nous essayons plutôt d'être prudents, parce qu'effectivement, nous avons vu venir tout de suite les problèmes liés au montant à percevoir résultant du calcul du compte de partage de la TV.A..

Cependant, ce n'est pas pour autant que nous arrêtons la recherche des recettes que nous encourageons et nous appuyons le travail des Services compétents dans ce sens-là pour essayer d'arriver à un déficit qui soit inférieur à celui des 88 M€ qui était annoncé, y compris les modifications déposées sur le siège.

Un exemple, grâce à la négociation franco-monégasque, nous avons pu, déjà, obtenir une amélioration de 7 M€ sur le compte de partage. Mais, à nouveau, il faut être prudent parce qu'il manque encore trois mois avant la fin de l'exercice.

Sur l'autre point, concernant le montant de 55 M€ de reports de crédits, j'ai dit « qui pourraient en partie être dépensés » et j'insiste sur « en partie ». Evidemment, ce ne sont pas les 55 M€ qui seront dépensés en totalité mais il faut être très clair et je ne peux pas, sur ce point, être taxé de quelqu'un qui aime les habillages comptables. Lorsque je dis que c'est une partie des 55 M€ qui pourront venir, éventuellement, s'ajouter à un déficit de 88 M€, je suis très clair, et bien entendu nous ferons de notre mieux pour le diminuer. Donc, ajouter 88 M€ de déficit à 55 M€ de reports de crédits, bien sûr, on peut tout ajouter, comme on peut déduire du Fonds de Réserve la Tour Odéon qui s'écroulerait, l'IM2S, etc... on peut faire du catastrophisme général. Mais à nouveau je peux le dire parce que je ne suis pas connu pour être de nature euphorique en matière d'économie, mais je pense qu'il ne faut pas non plus abonder dans le sens du catastrophisme total.

Permettez-moi de vous dire, que je suis quand même un adepte de la précision comptable, et je pense que certains de vos collègues peuvent en témoigner. Je vous remercie.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Le Gouvernement a annoncé dernièrement, ici, je lis : « les vraies disponibilités du Fonds de Réserve Constitutionnel s'établissent à environ 1,381 milliard €, sous réserve des baisses de valeurs qui sont certainement intervenues depuis le 2 septembre »,

c'est-à-dire probablement moins. Alors, est-ce que c'est 1,381 milliard ou est-ce que c'est 2 milliards comme vous le dites à tout le monde ?

M. le Président.- Une réponse rapide, Monsieur PICCININI ?

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.* - Ecoutez, la réponse est très rapide. Nous avons rédigé une note en deux pages avec graphiques en couleur, avec tout un listing exact des projets en cours afin de jouer la transparence totale sur le F.R.C.. Mais je pense que les deux versions sont toutes les deux erronées. La vérité se trouve souvent au milieu. C'est sûr que je ne peux pas anticiper l'évolution financière dans les semaines et les mois à venir, sinon, comme je le disais tout à l'heure, on aurait réglé tous les problèmes du pays. En même temps que je ne peux pas anticiper l'issue d'IM2S ou de la Tour Odéon, etc... sachant que ce sont des garanties qui sont prêtées par rapport à des biens réels. Donc, dans l'hypothèse où ces biens réels seraient récupérés, il est certain qu'on traverserait un passage, si jamais on devait en arriver à ce point-là, une transition avec moins de liquidités. Mais ces biens réels pourront être ensuite réalisés et à nouveau créer de la liquidité pour le Fonds de Réserve. D'ailleurs, nous essayons déjà d'étudier ces possibilités afin de percevoir les liquidités du Fonds de Réserve. En effet, réduire les immobilisations sans toucher, bien sûr, au patrimoine immobilier qui est consacré à une vocation sociale des logements domaniaux qui, nous le savons, sont fondamentaux.

Donc, je me permets de vous orienter, tous ici présents, mais aussi les téléspectateurs, puisque la séance est retransmise sur le site du Conseil National, vers ce document communiqué par le Gouvernement sur le Fonds de Réserve, qui me semble être absolument neutre et objectif et c'est dans ce document que je me reconnais.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Il y a encore deux Conseillers qui ont demandé la parole.

Nous écoutons à présent Monsieur Jean-Charles GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, les injures et l'autosatisfaction dont à fait preuve M. NOUVION tout

à l'heure n'ont d'égal que la vacuité de ses propos. L'insulte, c'est ce que l'on utilise quand on n'a pas d'arguments, d'autant que lorsqu'on entend M. NOUVION, eh bien, on a l'impression que c'est l'hôpital qui se moque de la charité ! C'est bien le groupe Rassemblement et Enjeux qui pratique la politique de la chaise vide dans les Commissions, encore récemment en Commission de Législation, et qui ne contribue, d'aucune manière au travail parlementaire. Je ne me souviens pas avoir entendu quelque proposition que ce soit de leur part !

Des propositions, ils en ont annoncé beaucoup, mais jamais aucune n'a été faite ! Pourtant, au bout de quatre ans, il serait temps.

N'en déplaise donc à M. NOUVION, et aussi un peu à M. SPILLOTIS-SAQUET, la Principauté de Monaco va plutôt bien, puisqu'au mois de septembre, on est à + 10 % sur les recettes fiscales par rapport à l'année passée. Nous sommes dans une situation qui est meilleure que la plupart des pays européens. Cela a été dit mais il faut encore le répéter, nous n'avons pas de dette ! Nous n'avons pas de dette ! Qui peut en dire autant, quand la France est endettée à 80 % de son PIB. Alors ne commettons jamais l'erreur de nous endetter, ce que certains suggéraient il y a encore peu de temps.

Il n'y a donc pas lieu au catastrophisme décrit tout à l'heure par M. NOUVION et par M. SPILLOTIS-SAQUET. Nous devons néanmoins rester vigilants, compte tenu du contexte international qui a été rappelé par le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale et compte tenu de la baisse des performances financières du Fonds de Réserve Constitutionnel.

Notre priorité doit être l'activité économique de la Principauté, son attractivité, de manière à pouvoir financer toutes les dépenses sociales. Cela ne s'invente pas, l'argent ne sort pas de nulle part ! Il faut que notre économie soit dynamique pour qu'on puisse faire face à ces dépenses.

La majorité U.D.M. est attachée à préserver une Principauté prospère et à défendre les droits des Monégasques. Il est fondamental de poursuivre notre politique de construction de logements domaniaux en nombre suffisant. Je rejoins à cet égard le propos exprimé tout à l'heure par mon collègue Gérard BERTRAND dans les réponses du Ministre d'Etat. Je salue l'esprit d'ouverture dont le Ministre d'Etat a fait preuve dans ses réponses au Conseil National. Néanmoins, Monsieur le Ministre, vous me connaissez, j'attends des actes. A cet égard, un acquis déjà, quand même, c'est la suite que vous avez réservée à la demande du Conseil National

concernant la revalorisation des traitements des fonctionnaires et du point de retraite de la Fonction Publique, puisque, fort heureusement, vous avez accepté que cette rémunération progresse de 1,2 %, ce qui portera en fin d'année la variation à + 2 % pour les fonctionnaires monégasques. Le Conseil National est donc entendu. Cela est particulièrement important pour les retraités de la Fonction Publique dont la pension ne progresse que par ce biais.

Par ailleurs, en ce qui concerne le contrat « habitation-capitalisation », notre majorité souhaite que l'apport initial soit baissé de 10 % à 5 %, de manière à ce que les jeunes ménages n'aient pas à se défaire de leur épargne. Il ne s'agit pas de faire des cadeaux, mais de faciliter l'accès des Monégasques à la propriété de leur logement, tout en sachant que, bien sûr, les mensualités vont augmenter. Là, Monsieur le Ministre, vous vous déclarez prêt à une discussion ouverte, c'est un premier pas qui va dans la bonne direction. J'en attends la concrétisation.

M. le Ministre d'Etat.- Mais c'est le premier pas qui est le plus dur.

(Rires).

M. Jean-Charles GARDETTO.- C'est vrai mais il faut que les autres suivent aussi. En ce qui concerne le secteur intermédiaire, des annonces ont été faites. Nous attendons là aussi, le coup d'envoi de la fameuse « Villa Ida ».

J'aurais quand même une inquiétude importante, c'est celle qui concerne la S.B.M.. Monsieur le Ministre, vous nous avez annoncé tout à l'heure, vingt et un directeurs ! Mais grand Dieu, la S.B.M. c'est l'armée mexicaine, il n'y a que des Généraux !

M. le Ministre d'Etat.- C'est un peu vrai...

(Rires).

M. Jean-Charles GARDETTO.- Avec la multiplication de tous ces postes d'encadrement, nous aboutissons à des salaires colossaux qui génèrent des charges énormes pour la société, alors que l'on demande aux salariés de faire des efforts. Il faudrait savoir : on ne peut pas demander aux salariés, notamment aux salariés monégasques, de faire des efforts et on ne peut pas verser des salaires mirifiques à tout l'encadrement. Ailleurs, cela s'appellerait de l'abus de biens sociaux. A Monaco, cela n'a pas de nom pour l'instant et ils ont bien de la chance à la S.B.M !

Ces problématiques nécessitent que nous réfléchissions à notre modèle de développement de manière à ce que nous préservions notre qualité de vie, chère aux Monégasques, mais aussi de manière à ce que nous puissions garantir aux investisseurs un accueil et des infrastructures adéquates pour assurer l'avenir de la Principauté.

Tout le monde à Monaco doit trouver sa place, que ce soit les investisseurs qui sont indispensables à notre développement, que ce soit les Monégasques, que ce soit les résidents, que ce soit les Enfants du Pays.

Je conclurai en disant, Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, que la majorité U.D.M. restera vigilante sur tous ces points.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Je donne à présent et pour terminer, la parole à Monsieur BORDERO, Rapporteur et Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

On a eu droit au nouveau plan de communication de Rassemblement et Enjeux, tout est de la faute de l'U.D.M. et tout est de la faute du déficit budgétaire.

C'est à tel point vrai, qu'on a vu dernièrement dans Nice-Matin le Secrétaire Général de votre mouvement dire que, s'il y avait des problèmes à la Caisse Autonome des Retraites, c'était la faute de l'U.D.M. et du Conseil National, alors que ni le Conseil National, ni l'U.D.M. n'entrent dans la gestion de la Caisse Autonome des Retraites qui, comme son nom l'indique, est autonome ; ce sont les syndicats, les employeurs et le Gouvernement.

Alors, c'est vrai qu'il y a eu des déficits ces dernières années. Personnellement, je les ai votés, et je les assume, je ne fais pas comme vous, Monsieur NOUVION, qui passez votre temps à vous abstenir...

M. Laurent NOUVION.- ... Vous m'attaquez, mais je ne peux pas vous répondre...

M. le Président.- ... Ne répondez pas, Monsieur NOUVION, s'il vous plaît.

M. Alexandre BORDERO.- Vous m'avez attaqué, je vous réponds....

Les déficits, je les assume, ils ont servi à mettre en place un programme de logements sans précédents ;

ils ont servi à la prestation d'autonomie que j'assume entièrement ; ils ont servi à doubler les bourses d'étude, ce que j'assume entièrement ; ils ont servi à doubler, voire plus, les allocations pour handicapés, ce que j'assume entièrement ; ils ont servi à réaménager la ville pour les handicapés, ce que j'assume entièrement et il y a beaucoup de déficits qui ont été maîtrisés. En tant qu'Elu, et je pense comme la plupart de mes collègues, nous assumons entièrement.

Laissons les déficits passés et revenons au Budget Primitif 2011. Je tiens à préciser et rappeler que dans son rapport sur le Budget Rectificatif 2011, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale faisait le constat suivant : de prime abord, « le présent projet de budget – il s'agit bien du Budget Primitif 2011 – illustre la volonté du Gouvernement de réduire le déficit. Toutefois, la Commission regrette que cette solution soit le fruit d'hypothèses très optimistes en matière de recettes, plutôt que le résultat d'une meilleure maîtrise des dépenses ». Vous avez lu ça en décembre dernier et aujourd'hui, force est de constater que la Commission avait été clairvoyante. Aujourd'hui le Gouvernement se voit contraint, effectivement, de nous proposer un train d'économies.

Les Elus avaient, lors des débats du Budget Primitif – vous vous en souvenez – dénoncé l'optimisme du Gouvernement sur les prévisions de recettes. Nous n'allons pas refaire l'histoire mais vous aviez répondu que les prévisions de recettes avaient été établies en fonction d'un début de reprise économique apparu fin 2010. Alors, aujourd'hui où en sommes-nous ? Vos prévisions n'étaient pas totalement erronées puisqu'effectivement, il y a eu des signes positifs donnés par l'économie monégasque. Nous avons déjà cité le succès du Grand Prix ; l'augmentation de la T.V.A. collectée à Monaco ; l'augmentation des heures travaillées ; la bonne saison touristique, etc... il y a, effectivement, une bonne santé économique mais le Gouvernement rencontre quand même des difficultés pour boucler son budget. Nos recettes sont en baisse par rapport aux prévisions et la principale raison, on l'a tous identifiée, c'est le compte de partage de la T.V.A., entre Monaco et la France, dont on vient de parler.

Cette année, la T.V.A. reversée par la France représente 70 M€ alors que la moyenne des dernières années oscillerait autour des 115 M€. Par rapport aux prévisions, il manque 40 M€, mais tout cela a déjà été dit.

Il faut savoir que les derniers rapports de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, je parle de 2009 et 2010, avaient déjà mis en évidence cette érosion des recettes de la T.V.A. issues du compte de partage. Il y avait donc, au-delà de

l'incident de cette année, une tendance lourde. Les recettes de l'Etat dépendent donc de plus en plus de la T.V.A. perçue à Monaco, elles sont donc dépendantes de la vigueur de l'économie monégasque, d'où la nécessité de générer de nouvelles recettes, par l'installation de nouvelles entreprises, c'est logique.

On note aussi que les recettes du Domaine Immobilier de l'Etat sont aujourd'hui et vont être en 2012 supérieures à celles générées par le reversement français du compte de partage. Il apparaît donc aujourd'hui comme une évidence dans les programmes d'équipements, priorité doit être donnée à la construction de bureaux et de surfaces commerciales qui vont générer des recettes de loyers mais aussi de la T.V.A..

Nous sommes, je crois, d'accord sur la rénovation et l'agrandissement du Centre Commercial de Fontvieille qui doivent à ce titre, très rapidement être mis en œuvre.

Par ailleurs, il convient aussi de moderniser notre droit économique, c'est un chantier qui a déjà été entamé avec notamment le texte sur l'économie numérique et qui va se poursuivre durant cette fin d'année 2011 et sur 2012, et je pense qu'à la fin de la prochaine année, nous pourrions disposer d'un ensemble de textes économiques modernes et attractifs.

Les temps que nous traversons sont difficiles et il est normal que l'on fasse des efforts pour que chacun pratique une certaine discipline budgétaire.

Maîtriser les dépenses et augmenter les recettes, c'est le défi auquel nous devons faire face et les choix opérés ne sont pas toujours faciles.

(Sonnerie).

Je conclus, Monsieur le Président. Il ne faut en tout cas, jamais perdre de vue que Monaco est un pays à part entière, qui a un Gouvernement dirigé par le Prince, des Institutions qui fonctionnent plutôt bien et aussi, une population de nationaux et de résidents, qui sont l'âme de ce pays. Nous avons un cadre de vie, une sécurité, au niveau de la santé, un modèle social que beaucoup nous envient. C'est ce contexte particulièrement favorable et attractif que nous nous devons de préserver pour nous et pour les générations futures et c'est en ayant toujours à l'esprit ce contexte que nous devons faire nos choix et prendre nos décisions.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur BORDERO.

Monsieur le Ministre d'Etat, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Juste un mot pour remercier, Monsieur BORDERO, de ses interventions comme de son rapport. C'est justement parce que nous avons cette bonne santé économique aujourd'hui, que nous devons préparer l'avenir, être prudent et contribuer à revenir, en trois ans, à un équilibre budgétaire.

Merci, Monsieur BORDERO et aux autres Elus qui ont souligné que c'est la première fois, depuis très longtemps, qu'un Gouvernement se livre à cet exercice difficile, qui est encore plus difficile pour le Budget Primitif 2012, comme on le verra.

Je vous remercie, j'ai l'impression qu'au-delà des engagements politiques des uns et des autres, il y a quand même un consensus général sur la nécessité de revenir à l'équilibre budgétaire et le Gouvernement vous propose d'y arriver en trois ans. Merci, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Ministre d'Etat.

Nous avons terminé le tour de parole sur la politique générale des divers Conseillers Nationaux qui ont demandé la parole, je vais suspendre la séance pour quarante-cinq minutes, afin de nous restaurer.

Nous reprendrons donc nos travaux à vingt-trois heures. Je vous demande, s'il vous plaît, d'être ponctuels. Une fois que la sonnerie aura retenti, je laisserai cinq minutes à chacun d'entre vous pour s'installer à sa place, et ensuite, je reprendrai la séance.

Merci à tous et bon appétit !

—
(La séance est suspendue à 22 heures 20)

—
(Reprise de la séance à 23 heures)

—
M. le Président.- La séance est reprise.

Je vous propose Madame, Messieurs du Gouvernement, Chers Collègues, de commencer l'étude, chapitre par chapitre, de ce projet de Budget Rectificatif pour l'exercice 2011.

Je donne à présent la parole à Monsieur le Chef de Cabinet pour la lecture, des premiers chapitres, consacrés aux Recettes de l'Etat.

M. le Chef de Cabinet.-**RECETTES****CHAP. 1 - PRODUITS & REVENUS DU DOMAINE DE L'ETAT***A. DOMAINE IMMOBILIER*

011.100 – DOMAINE IMMOBILIER	-	220.000
011.200 – PARKINGS PUBLICS	+	542.200
		<u>322.200</u>

B. MONOPOLES

1) MONOPOLES EXPLOITES PAR L'ETAT

021.100 – REGIE DES TABACS	+	199.000
021.300 – POSTES ET TELEGRAPHES	+	129.900
021.400 – O.E.T.P.	-	246.000
021.500 – PUBLIC. OFFICIELLES	+	7.000
		<u>89.900</u>

2) MONOPOLES CONCEDES

031.101 – S.B.M.	-	1.430.800
031.103 – RADIO MONTE-CARLO	+	371.000
031.106 – MONACO TELECOM	+	452.000
031.113 – TELEDISTRIBUTION	+	75.000
031.115 – SAM DES PORTS.	+	700.000
		<u>167.200</u>

TOTAL MONOPOLES

+ 257.100*C. DOMAINE FINANCIER*

041.100 – DOMAINE FINANCIER	-	<u>779.000</u>
-----------------------------------	---	----------------

TOTAL CHAPITRE 1

- 199.700**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions ?

Monsieur NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Président.

Mon intervention porte sur la Commission d'Attribution des Logements Domaniaux et votre refus, Monsieur le Président, de nous donner la possibilité de siéger dans cette Commission – la prochaine doit se réunir, je crois le 12 janvier – et votre refus obstiné de nous donner la possibilité, comme aux autres Elus, étant donné que nous représentons près de 40 % des suffrages exprimés lors des dernières élections et de pouvoir nous occuper d'un certain nombre de dossiers de nationaux, comme vous.

J'ai deux questions à vous poser. J'aimerais que vous nous expliquiez en quoi notre présence au sein de cette Commission – je reprends vos propos de la lettre que vous m'avez envoyée mi-septembre – en

quoi la présence de Rassemblement et Enjeux ou d'un représentant de Rassemblement et Enjeux au sein de cette Commission, la rendrait politicienne ou politisée. Est-ce qu'il ne vous paraît pas plus équitable que l'ensemble des sensibilités soit représenté au sein de cette Commission ? Donc, j'attends vos explications, sachant qu'en plus, Monsieur le Ministre, à la fois en Séance Publique et par écrit, a dit qu'il ne voyait strictement aucun inconvénient à ce que Rassemblement et Enjeux soit représenté. Alors, encore une fois, une fois de plus, une fois encore, j'attends vos explications avec beaucoup d'intérêt.

M. le Président.- Ecoutez, je pense que ce que je disais aux membres du Gouvernement et à mes collègues, qu'on va essayer de faire les recettes de l'Etat dans l'heure qui vient, donc je voudrais savoir quelle est l'incidence financière de votre question ?

M. Laurent NOUVION.- Au titre des recettes, étant donné que 95 % des recettes sur ce sujet du Domaine

Immobilier provient des immeubles domaniaux... absolument, à moins que vous n'arriviez à me démontrer le contraire, ma question porte sur la Commission d'Attribution des Logements Domaniaux.

Si vous refusez de répondre à ma question sur cet article 011.100, probablement pour pouvoir préparer votre réponse ou la faire préparer par votre Cabinet et bien à ce moment-là, vous me répondrez lorsque bon vous semblera, c'est-à-dire sur une autre ligne budgétaire.

M. le Président.- Monsieur NOUVION, puisque vous avez signalé que je vous avais fait une réponse écrite, je pense que vous avez la réponse circonstanciée dans ce courrier. Si vous ne l'avez pas comprise, je pense que je suis à votre disposition, dans mon bureau, pour vous expliquer les termes de ma lettre, si vous voulez la lire en public, lisez-là en public, cela ne me gêne pas du tout, mais la réponse ne va pas varier de ce que je vous ai répondu par écrit.

M. Laurent NOUVION.- Je vous repose la question. En quoi la présence de Rassemblement et Enjeux, qui a fait près de 40 % des suffrages exprimés aux dernières élections il y a quatre ans, en quoi la présence d'un représentant de Rassemblement et Enjeux à la Commission d'Attribution des Logements Domaniaux, pour l'ensemble des compatriotes, représente une politisation de cette Commission et de cette instance ?

Je vous repose la question parce que les compatriotes ont droit à votre réponse, nous sommes en Séance Publique.

M. le Président.- Mais il n'y a aucun problème, Monsieur NOUVION, vous avez ma réponse, donc vous pouvez publier ma lettre. Je vous répondrai de la manière suivante en reprenant les propos de mon courrier que je vous ai adressé le 6 septembre 2011, vous avez justifié votre demande par la seule, je cite : « importance de notre groupe politique et sa dimension dans l'opinion publique (40 % des voix en 2008) ».

Or, je vous indique que la composition actuelle de cette Commission est fixée à l'article 3 de l'Arrêté Ministériel n° 2007-519 du 19 octobre 2007 relatif aux conditions d'attribution des logements domaniaux.

Il est prévu que dans cette Commission présidée par le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ou son représentant, siègent : le

Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ou son représentant, le Maire ou son représentant, l'Administrateur des Domaines ou son représentant, le Directeur de l'Habitat ou son représentant, le Directeur de l'Action Sanitaire et Sociale ou son représentant, le Président du Conseil National, le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses du Conseil National, le Président de la Commission du Logement du Conseil National.

Vous noterez qu'en définitive les seuls membres de cette Commission qui ne peuvent s'y faire représenter sont le Président du Conseil National qui y représente l'Institution, et les Présidents de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses et de la Commission du Logement, deux Commissions au cœur desquelles se trouve la problématique du logement.

Sous les précédentes mandatures, et avant que les choses ne soient figées dans les textes, il était de tradition au Conseil National de désigner les Présidents de ces deux Commissions.

A titre d'exemple, lors de la Commission Plénière d'Etude du 11 mars 1998, à l'ordre du jour de laquelle était prévue la désignation des délégués du Conseil National à la Commissions d'attribution des logements domaniaux, Henry REY avait déclaré qu'il se « retirait de cette délégation au profit de Mme ESCAUT-MARQUET, Présidente de la Commission du Logement et qu'il lui apparaît essentiel que M. MAGNAN, Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, persiste à y siéger ».

Il a donc toujours été de tradition, avant que cette pratique ne soit inscrite dans les textes que les titulaires de fonctions qui les y qualifient particulièrement siègent au sein de cette Commission et non des représentants de groupes ou partis politiques.

En effet, je considère que vouloir politiser l'attribution des logements domaniaux pour nos compatriotes serait une dérive inacceptable qui ne pourrait mener qu'au clientélisme que j'ai toujours dénoncé et combattu.

C'est pourquoi, malgré votre menace « d'en informer clairement nos compatriotes ainsi que les autorités intéressées », je vous ai informé du rejet de votre demande.

(M. NOUVION parle hors micro).

... bien sûr, malheureusement pour vous, ce sont tous des représentants de la majorité, ça c'est clair. Ce que je veux dire, c'est que ces personnes ont été élues à des postes de responsabilités, ces personnes représentent le Conseil National dans la Commission d'Attribution des Logements Domaniaux. Je ne peux pas vous répondre plus que cela. Comment faire le choix entre vous et d'autres personnes qui sont autour de cette table ?

C'est tout ce que je peux vous dire, Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci de votre réponse, Monsieur le Président, vous refusez donc que la minorité, quelle qu'elle soit, vous avez cité tout à l'heure Mme POYARD-VATRICAN, vous avez cité M. SPILLOTIS-SAQUET, ils ont tous fait partie de la même liste, il y a quatre ans, qui a remporté les élections. Une fois de plus ce soir, publiquement, vous refusez que 40 % d'électorat soit représenté à la Commission d'Attribution des Logements Domaniaux.

Je vous remercie. Cela a l'avantage d'être extrêmement clair pour nos compatriotes.

M. le Président.- Je pense que vous n'écoutez pas ma réponse. Je vous ai répondu que les représentants du Conseil National siègent ès-qualités et qu'ils ont été élus par leurs pairs à diverses responsabilités. Je vous rappelle d'ailleurs que lorsque nous avons procédé aux élections en avril, on vous avait même proposé des présidences de Commissions que vous avez déclinées. C'était une possibilité pour vous, éventuellement, d'arriver dans des zones de représentativité. Maintenant, comment vais-je choisir entre plusieurs personnes de la minorité ? Je ne vois pas de raison. Donc, je n'ai pas refusé, je dis que ce n'est pas simple de trouver une représentation pour vous ou pour quelque personne que ce soit. Autant utiliser des personnes qui sont élues à des postes de responsabilités au Conseil National.

Si vous ne comprenez pas cette réponse et que vous la remettez toujours sur votre personne, j'en suis désolé, mais j'espère être clair. Ce sont des Présidents des Commissions qui siègent dans cette Commission. Je crois qu'on peut passer.

Monsieur MARQUET, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Attendez, je vous réponds...

M. le Président.- Mais je ne vous demande pas de réponse...

M. Laurent NOUVION.- Mais, Monsieur le Président, vous n'allez pas me couper la parole parce que je vais vous répondre que vous ne pouvez pas venir couper le micro...

M. le Président.- ... Si je le peux car le Règlement Intérieur de notre Assemblée m'y autorise, je vous rappelle que l'article 48 précise que : « ... si l'orateur parle sans avoir obtenu l'autorisation ou s'il prétend poursuivre son intervention après avoir été invité à conclure, le Président peut lui retirer la parole. Dans ce cas, le Président ordonne que ses paroles ne figureront plus au procès-verbal. »

M. Laurent NOUVION.- Non, non...

M. le Président.- Si, je peux, je l'ai déjà fait...

M. Laurent NOUVION.- Oui, vous le pouvez mais après c'est votre responsabilité...

Donc, c'est extrêmement simple, je reprends. Il y a trois représentants, vous-même, le Vice-Président et le Président de la Commission du Logement, sur neuf élus puisque c'est issu des votes du mois d'avril et il y a donc le reste des élus qui ne sont pas représentés dans cette Commission d'Attribution de Logements Domaniaux, puisque l'U.P.M. a explosé en vol depuis douze mois. Vous ne voulez pas qu'il y ait des représentants de la minorité ou un représentant de la minorité, cela n'a aucun rapport avec ma personne ou pas ma personne. C'est clair, nous vous remercions de vos explications très précises.

M. le Président.- Je crois, Monsieur NOUVION, que vous ne comprenez pas ma réponse, je pense qu'il y a un petit problème d'heure tardive...

M. Laurent NOUVION.- ... Je vous prie, Monsieur le Président, d'éviter ce genre de...

M. le Président.- Je vous prie de me laisser parler, Monsieur NOUVION...

M. Laurent NOUVION.-... Maintenant, vous me coupez la parole !

M. le Président.- Je vous prie de bien vouloir écouter vos collègues lorsqu'ils ont la parole. Je vous prie de maintenir le discours tel qu'il est prévu, je vous redonnerai la parole quand vous la souhaitez.

Je vous dis simplement que vous ne comprenez pas ma réponse. La réponse à la Commission d'Attribution des Logements Domaniaux, ce sont des personnes qui ont des responsabilités au Conseil National, il est hors de question de la transformer en officine partisane.

Monsieur Bernard MARQUET avait demandé la parole. Nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Déjà une précision, Monsieur NOUVION, renseignez-vous. En tant qu'ancien Vice-Président du Conseil National, je peux vous dire que le Vice-Président du Conseil National n'est pas dans cette Commission.

Ce sont le Président de la Commission du Logement, celui de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses et le Président du Conseil National. Vous devriez quand même connaître le fonctionnement de l'Assemblée où vous êtes élu depuis quatre ans...

M. Laurent NOUVION.- ... Mais comme vous changez de poste tous les six mois...

M. le Président.- Vous laissez parler l'orateur, Monsieur NOUVION.

M. Bernard MARQUET.- ... les personnes changent de poste, mais si vous lisez les Ordonnances Souveraines qui définissent cela, vous verrez... Je ne sais pas, mais je crois que la première chose que l'on fait, lorsqu'on va quelque part, c'est de lire le règlement. Mais bon...

Ensuite, je voudrais dire que je vous trouve quand même un peu « gonflé », parce que c'est cette majorité qui a ouvert à l'opposition des postes dans les Commissions Mixtes avec le Gouvernement. Comme l'a très justement rappelé le Président, l'année dernière, dans cet esprit d'ouverture, on vous a proposé des postes de Président de Commission que vous avez refusé. Donc, vous êtes uniquement partisan, vous jouez votre rôle d'opposant de la manière dont vous avez envie de le jouer, mais excusez-moi, ce n'est absolument pas une opposition constructive pour la Principauté.

M. le Président.- La parole est à Monsieur BORDERO.

M. Alexandre BORDERO.- On ne va pas rallonger la polémique, c'était juste pour rappeler que la composition de cette Commission est déterminé par un Arrêté Ministériel, que cet Arrêté Ministériel avait été négocié, à l'époque, par vos amis du R.P.M. et le Gouvernement, qui avaient jugé bon de donner les places de Commission à des Présidents de Commission et que, nous n'avons pas changé cet état de fait, c'est la continuité de la succession de laquelle vous vous réclamez.

M. le Président.- Bien. Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- C'était avant le changement constitutionnel de 2002 et dans la législature 1998/2003, il n'y avait pas d'opposition.

Monsieur MARQUET a dit une phrase en disant qu'effectivement, il considérait qu'on était opposant et qu'on jouait trop notre rôle, c'était la raison pour laquelle vous ne souhaitiez pas qu'on figure à cette Commission, le sujet est clos.

M. le Président.- Avez-vous d'autres remarques ?

Je pense qu'il y a une remarque que je pourrais faire, c'est que vous avez l'habitude de violer les secrets des Commissions et je pense que ce serait quand même grave de mettre sur la place publique des cas particuliers, dus à des problèmes financiers ou de famille. Donc, je crois que ce serait dangereux.

Nous passons à présent à la question suivante.

Qui souhaite intervenir ? Monsieur BORDERO, nous vous écoutons.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais faire une intervention sur la S.B.M., parce que le moins que l'on puisse dire, c'est que sur cette société, nous sommes plutôt dans le flou et que nous avons plus d'interrogations que de certitudes.

Alors, certes le secteur de l'hôtellerie a un peu profité de la bonne saison touristique, par contre le secteur des jeux a du mal depuis de nombreuses années et nous nous demandons quand nous verrons le résultat de la « politique marketing » mise en place. On peut se demander aussi si l'accueil des clients a été amélioré, parce que ces dernières années, nous entendions dire que les clients étaient plutôt mal accueillis.

Ce qui m'inquiète, ce sont les jeux en ligne, parce qu'en ce qui concerne les jeux en ligne, la seule chose

que l'on puisse dire, c'est que la S.B.M. y a mis beaucoup d'argent, certes cela provient de la revente des actions Wynn, mais c'est quand même de l'argent qu'elle aurait pu mettre ailleurs. Aujourd'hui, il n'y a aucun résultat. Aujourd'hui, lorsqu'on lit la presse, tous les articles sur les jeux en ligne sont plutôt très pessimistes, *a priori* seul le P.M.U. arrive à tirer son épingle du jeu. Donc on peut se demander si on doit continuer dans cette voie avec cette société autour de laquelle il y a des rumeurs sur des actionnaires qui voudraient se retirer.

Enfin, il y a d'autres questions aussi qu'on peut se poser sur la S.B.M., c'est, bien sûr, le Sporting mais aussi un dossier qui est récurrent depuis quelques années, à savoir le Méridien. Où en est-on de son rachat ?

Je ne sais pas si vous pouvez nous donner les réponses ce soir, mais en tout cas, il me paraît urgent que la Commission de Coopération avec la S.B.M. puisse se réunir très rapidement pour faire le point sur ces questions.

M. le Président.- Monsieur le Ministre d'Etat, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur BORDERO, je suis absolument d'accord avec vous, réunissons la Commission, comme cela les responsables de la S.B.M. répondront précisément à toutes les questions et à toutes les interrogations.

Mais, avant de passer la parole à M. PICCININI qui vous donnera quelques chiffres, je vous informe que j'étais vendredi dernier à l'ARJEL qui est l'Autorité de Régulation des Jeux en Ligne. Il se trouve que le Président de l'ARJEL, qui est un ancien collègue et un ami, m'a indiqué que la loi qui a autorisé et légalisé les jeux en ligne en France avait une clause de revoyure au bout de dix-huit mois. Cette clause de revoyure amène le Parlement français à réexaminer les conditions de l'organisation du marché des jeux en ligne.

Le Rapporteur à l'Assemblée Nationale, c'est M. Jean-François LAMOUR, au Sénat, c'est M. TRUCY, et un nouveau texte, donc un texte amendé par rapport à la loi qui a créé le marché légal des jeux en ligne, va être examiné au Parlement avant Noël. Au cours de cet examen, il n'est pas exclu, que les parlementaires puissent obtenir du Gouvernement une modification de la fiscalité des jeux en ligne car le vrai problème, il est là. La rentabilité des sociétés qui sont dans les jeux en ligne autorisés en France n'est

pas assurée parce que la fiscalité est trop forte. Le ministre en est parfaitement conscient, j'en ai parlé avec lui plusieurs fois. Est-ce que les parlementaires vont pouvoir l'obtenir, cela je ne le sais pas, mais si la fiscalité reste en l'état, le risque c'est que les opérateurs légaux disparaissent les uns après les autres. C'est pour cela qu'il est capital, dans cette période d'attente, d'être dans les deux ou trois premiers, si vous êtes le quatrième ou le cinquième, c'est fini, vous pouvez partir dès maintenant. Si la fiscalité n'est pas changée, il est à craindre que cela soit vraiment sans aucun intérêt et que de toute manière, les jeux illégaux repartiront de plus belle en France.

Voilà les dernières données que j'ai sur cette question. Donc, aujourd'hui, évidemment, je ne suis pas un spécialiste des jeux en ligne mais aujourd'hui, en fonction de ce que je sais, je pense qu'il est trop tôt pour dire : on s'en va, on se retire, mais peut-être que dans six mois, si rien n'a bougé, il faudra le faire.

Je laisse à présent la parole à Monsieur PICCININI, pour des réponses plus chiffrées.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Pour continuer sur le sujet des jeux en ligne, je dois vous dire que la question de la fiscalité s'est posée dans tous les pays qui ont légalisé les jeux en ligne, à savoir avant la France, l'Italie, qui est comparable en taille. Ces deux pays ont exactement le même parcours, une fiscalité très élevée, une sélection de champion du secteur et ensuite, une fois que l'assiette globale a atteint la masse critique pour l'Etat, l'Etat à ce moment-là a allégé la fiscalité et à ce moment-là le business est bon pour tout le monde, pour l'Etat mais aussi pour les entreprises et d'ailleurs le groupe, dont la S.B.M. est actionnaire à 50 %, se développe aussi sur d'autres marchés. En Italie aussi, dans les jeux en ligne au Casino, ils viennent d'avoir une des premières licences d'ailleurs disponibles sur le marché italien.

Je voudrais aussi dire, sans violer les secrets des contrats, que la S.B.M. en son temps avait pris quelques précautions concernant le montant investi. Bien sûr ce montant était le résultat de négociations et il était fondé également sur certains objectifs de résultat en matière de chiffre d'affaires et que ces clauses de revoyure, qui seront plutôt favorables à la S.B.M., vont jouer. Je ne peux pas vous en dire plus parce qu'il y a quand même le secret contractuel mais peut-être en Commission Tripartite, les dirigeants de la S.B.M. pourront vous en dire plus.

Concernant l'activité principale de la S.B.M., elle se trouve donc évidemment traduite dans le montant des redevances. Je peux dire que le montant des redevances pour l'exercice 2011, est calqué sur l'année passée, exercice particulièrement mauvais, parce qu'on était déjà plongé dans la crise et que les aléas avaient été plutôt favorables aux joueurs. Donc, actuellement, nous encaissons les soldes de l'année passée, de l'exercice qui s'est clôturé le 31 mars dernier et, maintenant, les avances qui sont purement des montants qui figurent au cahier des charges. Donc, il n'y a aucune relation avec l'activité actuelle, c'est absolument mécanique. Par contre, sans vouloir déjà passer au Primitif 2012, nous avons des indicateurs pour le moment plutôt encourageants concernant l'activité des jeux. Ce qui est un peu exceptionnel, c'est que les cagnottes connaissent aussi un niveau record. Sans donner les chiffres, la société étant cotée en bourse, évidemment, nous avons certaines limites qui, par contre, en Commission Tripartite seront certainement un peu mitigées, mais les cagnottes sont à un niveau presque record, même par rapport aux meilleures années de l'histoire de la Société. Quelque part, c'est aussi un bon signe parce que le chiffre d'affaires remonte, mais si les cagnottes sont aussi élevées, c'est aussi que l'aléa est assez favorable aux joueurs.

En ce qui concerne la rentabilité en matière de dividendes, cela est un sujet beaucoup plus complexe. Le Ministre en a touché quelques mots, c'est la structure des coûts fixes, mais je pense que ce n'est pas le moment de creuser tout ça. Je crois que l'idée d'évoquer tout cela en Commission Tripartite semble la plus sage parce que c'est quand même un sujet très spécialisé. Donc, pour le moment, nous ne faisons dans le Rectificatif 2011 que traduire mécaniquement les résultats qui ont été constatés à la fin mars 2011 et auxquels on ajoute les versements qui sont mécaniques sur la base du cahier des charges.

M. le Président.- Donc, pour la réduction des coûts fixes, j'avais posé la question, on en parlera en Commission Tripartite, c'est mieux.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Oui, c'est mieux. La société est consciente qu'il y a des problèmes de structure et il faut lui laisser le temps de présenter un plan. Les dirigeants travaillent beaucoup, donc je pense que ce sera le bon endroit pour en parler.

M. le Ministre d'Etat.- Idem pour le nouvel organigramme qui est en train de se mettre en place et

idem pour le sujet, bien connu, du Méridien. Donc, organisons vite cette réunion, entre ce Budget et le Budget Primitif.

M. le Président.- Je pense que c'est tout à fait souhaitable et que c'est un très bon moment, entre les deux budgets pour en discuter. Je crois que ce sera très profitable pour tout le monde.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Oui, très rapidement, Monsieur le Président, est-ce que le Gouvernement pourrait intervenir auprès de la S.B.M. afin que la politique d'embauche des Monégasques puisse être développée, parce que je ne pense pas qu'il y en ait eu beaucoup, en tout cas par rapport à la taille de l'entreprise.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur GARDETTO, dans ma réponse, vous avez le détail. En matière de jeu, on ne peut pas dire qu'il n'y a pas une priorité nationale respectée. Sur les autres secteurs de la S.B.M., la réponse est oui, on met la pression sur la S.B.M. en permanence, on lui recommande en ce qui concerne les directions d'hôtels, etc... de privilégier les Monégasques. Encore faut-il qu'il y ait des Monégasques candidats. Mais cela est un sujet, aussi, qu'on évoquera.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Les postes de direction, tous secteurs confondus, ont augmenté en trois ans de 20 % à 43 % pour les Monégasques. Donc, ce n'est quand même pas négligeable, et évidemment les Monégasques font jouer la priorité nationale dans les secteurs qui sont les plus rémunérateurs, il est difficile de trouver un plagiste monégasque, peut-être qu'il y en a mais...

M. Jean-Charles GARDETTO.- Chez les jeunes, pourquoi pas !

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* ... et les jeunes Monégasques privilégient une carrière dans les jeux et cela, je l'ai constaté en douze ans de Conseil d'Administration à la S.B.M.. Ils essaient presque tous de passer, tôt ou tard, dans le secteur des jeux qui est quand même le plus rémunérateur et c'est tout à fait normal car il me semble que c'est une des caractéristiques de la société qu'il faut préserver.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Oui, nous sommes d'accord là-dessus. Je demande seulement au Gouvernement de faire le nécessaire auprès de la Direction de la S.B.M. afin que cela puisse augmenter.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je peux vous confirmer que depuis déjà quelques années, tous les postes d'un certain niveau font l'objet, non seulement d'affichage au Service de l'Emploi, mais aussi, chose unique à Monaco pour des sociétés y compris en monopole, ils font l'objet d'une annonce sur Monaco-Matin, afin que tout le monde puisse prendre connaissance que certains postes, même d'administration à haute valeur ajoutée, sont disponibles. Après, il faut voir les candidats, il faut avoir leurs envies et aussi les curriculum vitae.

Je voudrais dire aussi que le pourcentage même des cadres monégasques, qui sont passés de 138 à 172 en trois ans, connaît une progression de presque 25 %. Je répète que les Monégasques font jouer la priorité dans les secteurs qui sont les plus rémunérateurs et qu'on ne peut pas le leur reprocher, je pense.

M. le Président.- A ce propos, je rappellerai que c'était une demande forte du Conseil National, d'avoir cette publicité sur les postes à responsabilités de la S.B.M. et donc, on ne peut que s'en réjouir. Ainsi, la population peut avoir le maximum d'informations sur les postes disponibles.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Elle est fidèlement respectée, mais vous n'avez pas idée du nombre de fois où il n'y a pas une seule candidature de Monégasque, c'est incroyable.

M. le Président.- Le principal, c'est d'essayer.
Monsieur VALERI, nous vous écoutons.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Pour aller dans le sens de la demande de Jean-Charles GARDETTO, nous avons signé, même si c'est toujours insuffisant et en particulier pour le Conseiller aux Affaires Sociales – par définition c'est insuffisant – un contrat qui va dans le bon sens, entre la S.B.M., et la Commission d'Insertion des Diplômés. Nous avons obtenu l'engagement de placer deux jeunes compatriotes chaque année dans l'encadrement, c'est encore peu par rapport à la totalité des cadres, mais il y a aujourd'hui très peu de cadres monégasques en dehors des jeux.

Là, les jeunes que nous pouvons placer sont des juristes ou des économistes. Chaque année, cela va se faire, donc regardez sur cinq ans ou sur dix ans, cela va commencer à compter. Nous allons ainsi placer progressivement de jeunes diplômés de la Commission d'Insertion au sein de l'encadrement de la S.B.M.. Maintenant, il est évident que si c'était davantage, on s'en réjouirait, mais la S.B.M. en a accepté, après discussion, deux par année.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Madame Nicole MANZONE-SAQUET, nous vous écoutons.

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

S'il vous plaît, pourriez-vous m'expliquer pourquoi un jeune Monégasque, qui postule à un emploi de voiturier au Beach, s'entend répondre, lorsqu'il se présente : « ce n'est pas possible, mon équipe est complète » et ce jeune leur dit : « je ne pensais pas que cela intéressait autant de Monégasques » et il s'entend répondre également « Monsieur, vous êtes ici en territoire étranger et la nationalité n'entre pas en compte ».

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Cela m'étonne parce qu'en plus le Beach est un établissement...

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- Je peux vous l'assurer parce que cela est arrivé dans ma famille.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* ... le Beach est un établissement dirigé, en plus, par une Monégasque, donc cela m'étonne ! Après, si l'équipe est vraiment complète, elle est complète, mais je vois mal une discrimination négative par rapport à un Monégasque.

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- ... je lui ai demandé qui lui signait le contrat, c'est la S.B.M.. On l'a engagé quand même. Cette année, il est rentré, mais le dernier... les autres étaient rentrés depuis un mois...

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* ... Les derniers seront les premiers, Madame, et je lui préconise une grande carrière au sein de cette société...

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- ... Et lorsqu'il s'est agi de dégager le personnel, il est parti le premier, on lui a dit : « vous êtes rentré le dernier, vous partez le premier », alors que tous les autres sont restés.

M. le Président.- Je dois aller dans le sens de Madame MANZONE-SAQUET...

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Des cas spécifiques, il y en a toujours. Je pense que tous vos collègues savent que les portes du Département des Finances sont toujours ouvertes pour discuter des cas spécifiques et pour trouver des solutions constructives. Tous vos collègues savent que nous sommes toujours à votre disposition pour étudier et pour comprendre mieux certaines situations, parce que vous êtes en contact avec la population donc pour nous, c'est aussi un processus de meilleure compréhension. Je suis toujours à votre disposition pour apprendre et comprendre mieux certains sujets et trouver des solutions, le cas échéant.

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- Merci.

M. le Président.- J'irai dans le même sens que ce que vient de dire Madame MANZONE-SAQUET. C'est vrai qu'on a eu beaucoup, enfin quelques exemples, où à chaque fois il faut batailler pour avoir gain de cause. C'est un peu dommage, surtout pour des postes qui ne sont pas à responsabilités...

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je dois vous dire une chose, la transparence c'est la transparence et souvent les jeunes Monégasques postulent à des postes exigeant l'agrément administratif, notamment de sécurité, parce que ce sont des postes qui ouvrent ensuite la possibilité d'entrer à l'école des jeux etc... il y a parfois des gens qui ont des antécédents judiciaires ou « semi-judiciaires », et là, malheureusement, lorsqu'ils viennent se plaindre chez vous, ils ne le diront pas.

M. le Président.- Non.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* On considère que lorsqu'on a un garde de sécurité qui a été condamné pour violence, il est difficile de donner un agrément administratif. S'il était pâtissier-glacier, pourquoi pas

et quelquefois, ils se plaignent de ne pas être pris. Désolé de dire des vérités déplaisantes mais quelquefois il faut les dire. Mais lorsqu'ils vont se plaindre chez les Elus, vous ne le savez pas. J'ai montré à un Elu le curriculum d'une personne et l'Elu m'a dit que j'avais parfaitement raison de ne pas lui donner un uniforme de sécurité.

M. le Ministre d'Etat.- Chaque cas est particulier, mais vous le savez, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Elus, la porte de M. PICCININI est ouverte, la mienne aussi. Il ne faut pas hésiter à signaler les cas particuliers afin que nous puissions vérifier qu'il y a une raison objective ou pas qui explique cette discrimination négative.

Le discours du Gouvernement à l'égard de la S.B.M. est particulièrement clair, priorité aux Monégasques.

M. le Président.- Surtout pour des postes sans grandes responsabilités, pour moi, c'est surtout dans cette optique-là.

La parole est à Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci.

Je voulais souligner l'habileté du Gouvernement, pour sa réponse sur la S.B.M. qui tend à vouloir nous faire croire qu'il y a pléthore de Monégasques dans tous les secteurs !

Beaucoup de sociétés se sont engagées, grâce à l'action du Conseiller VALERI, à recruter de jeunes Monégasques. Or, la dernière de la classe, c'est la S.B.M., parce qu'avec l'engagement de prendre deux personnes, compte tenu de l'effectif global de la société, c'est proprement miséreux comme résultat.

L'engagement que prend la S.B.M., doit être encouragé mais surtout le nombre de Monégasques augmenté. Il faut pour cela avoir une démarche active pour pouvoir proposer à des jeunes, voire des moins jeunes, des postes à la S.B.M.. Cette société propose une très grande variété de postes, et représente un véritable poumon économique et social pour Monaco. Là pour les Monégasques, mais aussi pour les conjoints, pour les Enfants du Pays, pour les résidents, mais également pour les gens des communes limitrophes.

Or, si on analyse les résultats que vous nous avez transmis, il y a plus de la moitié des personnels qui viennent d'ailleurs. Je pense qu'il serait intéressant qu'on recentre le sujet sur Monaco et les communes limitrophes.

Sur un autre plan, il est important – on ne l’a pas encore évoqué ce soir – de prendre en compte le malaise qui existe aujourd’hui au sein de la S.B.M., les syndicats ont à plusieurs reprises manifesté leur désaccord. Les récentes nominations font se poser des questions. D’un côté, il est demandé à chacun de faire des efforts (même les fournitures sont désormais comptées) et d’un autre, certains postes de direction sont doublés et les chargés de mission sont pléthoriques. Ce n’est pas comme cela que les résultats de la société vont s’améliorer.

Je demande au Gouvernement en tant qu’actionnaire-majoritaire d’agir pour faire fructifier la S.B.M., véritable fleuron de la Principauté. C’est une question d’image mais aussi une question d’avenir pour nos compatriotes et nos enfants.

M. le Président.- Merci.

M. le Ministre d’Etat.- Juste un mot de réponse sur la dernière partie de votre question, Madame POYARD-VATRICAN. Je préférerais vraiment que cette question soit abordée en Commission de la S.B.M.. Tout ce qui concerne l’organigramme interne de la S.B.M., je pense qu’on ne peut pas en parler en Séance Publique, on verra cela en Commission.

Sur la première partie, il ne faut pas se tromper, les deux postes de Monégasques issus de la Commission mise en place, d’heureuse initiative, dirait-on dans un langage plus précis, par M. Stéphane VALERI, sur l’insertion des diplômés, qui produit d’excellents résultats, les deux concernent des postes de cadres entrant dans ce programme. Tous les jours, il y a de jeunes Monégasques qui rentrent à la S.B.M.. De même que, interrogez-vous sur le nombre d’habitants de la commune de Roquebrune qui travaillent au Beach, il y en a beaucoup. Mais il faut rester vigilant et toujours garder cet objectif.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Pour rebondir sur vos propos, c’est important d’organiser une Commission Plénière d’Etude pour qu’effectivement, tous les membres de la Haute Assemblée puissent avoir accès à l’information et poser des questions en direct.

M. le Ministre d’Etat.- Pas d’objection.

M. le Président.- Bien. La parole est à présent à Monsieur Christophe STEINER.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

On parle de la Commission Mixte de la S.B.M., il serait peut-être bon qu’elle se réunisse un peu plus qu’une fois tous les dix-huit mois, Monsieur le Ministre, parce que je pense que ce sont des sujets qui touchent tous les Elus des Monégasques et après les rencontres que nous avons eues et qui ne plaisent pas trop au Président, cela permettra d’avoir à éviter d’envoyer des lettres sur papier en-tête du Conseil National, bien que ce papier nous ait été remis le jour de notre entrée dans cet hémicycle.

M. le Président.- Vous avez le droit de recevoir qui vous voulez, c’est la manière dont vous l’avez fait qui n’est pas bonne.

Monsieur Christophe SPILLOTIS-SAQUET, nous vous écoutons.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci.

Monsieur le Président, dans votre intervention d’ouverture de séance, vous avez qualifié de récupérations politiques les rencontres intervenues entre certaines Elus, dont moi-même, et des employés de la S.B.M.. C’est étrange parce que dans le même discours, vous reconnaissez vous-même que vous les rencontrez régulièrement. Alors, d’un côté, vous nous accusez de les rencontrer, sans en faire part à nos collègues de la Commission Mixte et, d’autre part vous les rencontrez vous-même sans en faire part à vos collègues de la Commission Mixte.

Comment expliquez-vous cela ?

M. le Président.- Mais alors très simplement, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET. Lorsque j’ai demandé aux représentants des syndicats des employés de jeux de la S.B.M., quels qu’ils soient, de venir au Conseil National, j’ai demandé à tous les représentants de la Commission – dont vous faisiez partie ainsi que M. NOUVION – j’ai demandé à l’ensemble de la Commission Mixte du Conseil National de se réunir autour des sujets concernant la S.B.M.. Lorsque j’ai demandé aux Secrétaires Généraux des Syndicats de venir, j’ai réuni tout le monde.

Lorsque c’est un syndicat qui demande à voir le Président du Conseil National, je reçois ce représentant monégasque en tant que représentant de l’institution syndicale. Donc, c’est exactement comme cela qu’il faut le recevoir.

Est-ce que c’est clair ?

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Non, parce que là, c'est de la récupération politique.

M. le Président.- Pas du tout.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Vous-même, reconnaissez devant ces gens-là que vous êtes totalement incompetent sur les questions de la S.B.M., alors, vous feriez mieux de vous entourer de ceux qui savent.

M. le Président.- Je pense que j'ai beaucoup progressé depuis presque deux ans que je suis à ce poste-là et je crois que je pourrais même vous en apprendre un peu, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, même si vous êtes un expert pour les carrières de vos amis à la S.B.M.

Monsieur STEINER, nous vous écoutons.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Juste pour rappeler que s'il y en a qui sont des virus, des tumeurs et des cancers, il y en a qui sont atteints d'Alzheimer. Lors d'une dernière Séance Publique, je vous avais fait part de mon étonnement ainsi que de celui de M. SPILLOTIS-SAQUET, des réunions que vous aviez provoquées avec certains syndicats de la S.B.M., sans en parler aux membres de la Commission Mixte.

D'ailleurs, c'est dans le Journal Officiel qui relate les débats du Conseil National et je vous invite donc à le retrouver et à en faire lecture, ce qui peut être tout à fait salutaire pour votre mémoire.

M. le Président.- Je pense que je ne suis vraiment pas clair avec mes collègues de Rassemblement et Enjeux...

M. Christophe STEINER.- ... Le problème, c'est que vous n'êtes pas clair du tout.

M. le Président.- Je ne suis peut-être pas clair du tout, mais il me semble que lorsque je commence à expliquer quelque chose, la plupart de mes collègues me comprennent, il n'y a que vous qui ne me comprenez pas.

Je viens de répondre à M. SPILLOTIS-SAQUET, mais je peux tout à fait vous répondre, si c'est un syndicat ou un représentant du syndicat qui demande à voir le Président du Conseil National, je le reçois comme tout Monégasque parce que la plupart sont des

Monégasques. Ensuite, si c'est à ma demande que je souhaite une réunion, je vous ai toujours tous convoqués, tous les membres de la Commission, c'est vrai, vous pouvez le vérifier.

M. Christophe STEINER.- Moi je m'inscris en faux, il y a des débats qui ont été publiés, il faut se replonger dedans.

M. le Président.- Et bien inscrivez-vous en faux !
Monsieur NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Moi, il y a une chose que je n'arrive pas très bien à comprendre.

Nous avons été élus il y a quatre ans comme les autres. Nous sommes donc Conseillers Nationaux et, à ce titre, Monsieur le Président, que cela vous fasse plaisir ou pas plaisir, jusqu'au dernier jour du mandat, nous avons le droit d'utiliser le papier en-tête du Conseil National pour voir qui on veut et particulièrement des syndicats, des Elus, les retraités, ou simplement chaque compatriote. Nous n'avons pas de compte à vous rendre comme vous, vous ne nous en rendez absolument aucun sur les différentes personnes que vous recevez dans la semaine, y compris dans votre bureau et je ne comprends pas que vous vous offusquiez, c'est un fonctionnement naturel, démocratique.

Pour chacun des vingt et un élus, il est tout à fait légitime qu'on utilise le papier en-tête du Conseil National en tant qu'élu pour voir qui bon nous semble, à partir du moment où on considère qu'il y a un problème dans une société, en l'occurrence un monopole concédé et non des moindres, et qu'il y a un problème à Monaco et qu'on trouve cela légitime. Je ne comprends pas cette polémique ! Qu'est-ce que cela peut bien vous faire que Rassemblement et Enjeux ou l'U.P. ou l'U.N.A.M. ou vous-même, demandions à voir les responsables syndicaux des jeux de la S.B.M. !

Mais quel est votre problème, de quoi avez-vous peur, c'est quoi votre problème ? Vous avez peur que les gens viennent et que nous parlions en tant que compatriotes, comme vous, je ne comprends pas votre position, expliquez-nous, c'est très important.

M. le Président.- Je crois que ce n'est pas cela qui va faire entrer plus d'argent dans les caisses de l'Etat. Nous en sommes au Budget de l'Etat

M. Laurent NOUVION.- Mais quel rapport ?

M. le Président.- Mais, justement, c'est ce que je vous dis.

M. Laurent NOUVION.- A chaque fois, vous me répondez à côté et par une pirouette, donc vous ne répondez pas.

M. le Président.- Mais j'ai déjà répondu à M. STEINER, à M. SPILIOTIS-SAQUET, je peux refaire la même remarque, si vous ne comprenez pas. Je crois qu'il y a vraiment un problème de compréhension, je vous l'écrirai si vous voulez.

M. MARQUET et ensuite M. GARDETTO.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Là encore, je suis vraiment étonné de voir que vous ne connaissez pas le fonctionnement de la Constitution. J'ai l'impression de revivre ce que j'ai vécu au premier mandat avec M. BOISSON. Si vous voulez savoir qui le Président rencontre, vous allez voir le Secrétaire Général et vous pouvez avoir accès à ces informations. Maintenant, si vous ne faites pas la démarche, on ne peut rien pour vous. Vous voyez qui vous voulez, vous faites ce que vous voulez...

M. Laurent NOUVION.- Il n'y a plus de Secrétaire Général !

M. Bernard MARQUET.- Mais attendez...

(M. Nouvion intervient sans micro, inaudible).

M. Bernard MARQUET.- Mais, parlez-en ! Vous faites toujours comme M. SPILIOTIS-SAQUET, vous annoncez des choses en l'air, sans preuve. Je vais vous dire une chose, le Secrétaire Général n'est peut-être plus là, mais il était là pendant trois ans et huit mois ! Maintenant, si vous avez la paresse d'aller faire ces démarches, nous n'y pouvons rien.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Oui, Monsieur le Président, j'ai du mal à comprendre pourquoi on fait tant d'histoires à propos du fait que vous ayez reçu des délégations syndicales.

M. le Président.- Moi aussi.

M. Laurent NOUVION.- Mais ce n'est pas nous qui faisons des histoires, c'est vous !

M. le Président.- Vous laissez parler les orateurs.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je ne comprends pas où est le problème. Monsieur le Président, lorsque vous réunissez la Commission Mixte concernant la S.B.M., vous avertissez tout le monde, les délégués sont visibles de tout le monde et si quelqu'un demande à vous voir, vous, spécifiquement, il est logique que ce soit vous qui le receviez. A partir de là, je ne comprends vraiment pas... et on est en train de perdre du temps pour rien.

M. le Président.- Je suis d'accord.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Il y a des règles qui s'appliquent aussi en ce qui concerne l'en-tête du Conseil National et qui engagent l'Institution. Ce sont des règles qui se sont appliquées à nous pendant des années, il n'y a vraiment pas de quoi fouetter un chat, j'ai l'impression qu'on cherche de mauvaises querelles à votre rencontre, Monsieur le Président, et certainement à l'encontre de la majorité.

M. le Président.- Merci de votre sollicitude.

Monsieur Christophe SPILIOTIS-SAQUET, nous vous écoutons.

M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET.- Monsieur MARQUET, je ne parle pas en l'air ! J'ai appris l'année dernière, à la même époque, en Séance Publique, en écoutant une intervention de Mme BOCCONE-PAGES, qu'elle recevait, avec le Président, des membres des différents syndicats des jeux, sans en faire part aux Elus membres de la Commission Consultative de Coopération avec la S.B.M., ce qui serait la moindre des choses.

Monsieur GARDETTO, lui aussi a la mémoire courte. Il a déjà oublié le ton catastrophé sur lequel il s'interrogeait sur les moyens de couvrir les déficits budgétaires à l'avenir, lors de la réunion au cours de laquelle le Gouvernement nous avait présenté la situation réelle du Fonds de Réserve, avec un solde établi à 1.380 milliard d'euros.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je vais répondre à M. SPILLOTIS-SAQUET, parce qu'il essaie de trouver des choses à redire sur des propos qui ne sont absolument pas contradictoires avec mes positions, puisque j'ai dit tout à l'heure, que nous devons rester vigilants compte tenu du fait que le Fonds, justement, était beaucoup moins rentable et aussi, qu'il y avait des dépenses à contrôler. Donc, tout cela est parfaitement en harmonie avec ce que j'ai déclaré en d'autres occasions et il n'y a aucune opposition à cela, n'en déplaise à M. SPILLOTIS-SAQUET qui essaie aussi de voir des problèmes là où il n'en existe pas.

M. le Président.- Monsieur STEINER, nous vous écoutons.

Si vous voulez passer votre tour....

M. Christophe STEINER.- Non, non, là, c'est moi qui ai un trou de mémoire !

(Rires).

M. le Président.- Je suis désolé...

Y a-t-il d'autres interventions ? Encore M. SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Non, ce n'est plus sur la S.B.M.. Je peux y aller ?

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, dès que vous le demandez.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Trop aimable.

M. le Président.- Je sais.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- J'interviens sur la Société des Ports, concernant la proposition d'augmentation des tarifs que nous avons eue.

Cette décision de modifier les tarifs applicables à la petite plaisance de Monaco comporte, à mon avis, quelques ambiguïtés. La principale raison exposée par le Gouvernement est que les tarifs actuels ne couvriraient pas les frais généraux de la société. Pourtant, à la lecture du fascicule budgétaire, nous constatons que la redevance de cette société au Primitif était de 10,5 M€, auxquels se rajoutent 700.000 € au Rectificatif. On ne peut pas dire que cette société va donc mal.

Des gens de cette société ont d'ailleurs affirmé, comme vous, Monsieur le Ministre, ce soir, que l'aspect financier des augmentations prévues était sans importance.

La deuxième ambiguïté tient au fait que Gouvernement et Société des Ports, se renvoient la paternité de la décision d'augmenter les tarifs.

La troisième relève du prétexte qu'il y aurait encore trop de bateaux « épaves » et que des tarifs élevés régleraient cette situation. J'ai demandé, lors des séances privées, la création d'une commission de contrôle technique qui apporterait une solution simple à ce problème, sans pénaliser l'ensemble des plaisanciers.

La quatrième ambiguïté vient de la comparaison faite entre les tarifs des ports de Monaco et celles des ports voisins. Je rappelle que nous parlons de la partie publique des ports et que les tarifs actuels sont tout à fait comparables à ceux pratiqués, par exemple, dans le port public de Menton. Alors que les conditions de mouillage, de service, de parking, de confort et les contraintes liées aux différentes manifestations font des ports de Monaco des ports très inférieurs aux autres et qui ne doivent pas leur être comparés.

Quelles que soient les raisons ayant poussé le Gouvernement ou la S.E.P.M. à revoir ces tarifs dont certains augmenteraient de 400 % sur trois ans, il y a une raison, très simple, qui devrait mettre un terme immédiat à cette mauvaise histoire.

Cette raison tient aux engagements pris ici même le 30 juin 2005 par le Gouvernement, de modération de tarifs, tant que les conditions de mouillage n'auraient pas évolué. Or, nous venons de voir que rien n'a été changé.

D'autre part, cette affaire a été à l'origine de la constitution d'une association appelée « les Pontons de Monaco » qui a réussi, en quelques jours, à réunir soixante plaisanciers, qui a pris les choses en main de manière raisonnable et constructive, pour rencontrer les dirigeants de la S.E.P.M.. Au cours de cette rencontre, le Président même de la Société des Ports a accepté qu'un représentant des plaisanciers siège à l'avenir, au Conseil d'Administration. Il ne dépend que du Gouvernement d'entériner cette demande.

Je regrette que les réponses du Gouvernement, ce soir, n'apportent rien de concret en réponse aux attentes des plaisanciers.

(Sonnerie).

La balle est dans votre camp depuis un mois et vous n'en avez rien fait.

En l'état du confort précaire proposé aux plaisanciers, en raison de votre déclaration de ne pas mettre la logique financière au premier plan, suivant les engagements de pratiquer les mêmes tarifs en attendant l'achèvement des travaux, la seule motivation de fixer les tarifs ne tient à rien. C'est pourquoi, j'espère une réponse...

M. le Président.- Je vous engage à conclure, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- J'ai terminé...

C'est pourquoi j'espère une réponse sur le siège, qui assurerait aux plaisanciers des augmentations fondées sur un indice de référence jusqu'en 2015, année de remise en question de la concession.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Conseiller National, on peut ne pas écouter ce que dit le Ministre, on peut dire n'importe quoi, on peut déformer la vérité, mais mon devoir est de vous reprendre lorsque vous osez dire que la décision est prise. Elle n'est pas prise et elle n'est pas prise parce que le Gouvernement est intervenu. Lorsque vous dites que le Gouvernement n'a rien fait, « j'hallucine », si vous me permettez l'expression. C'est parce que le Gouvernement est intervenu que cette affaire s'est réglée.

Il n'est pas illégitime que la S.E.P.M. souhaite revoir les tarifs du port qui sont, je le rappelle, bien inférieurs à ceux d'un parking public en ville.

Madame GRAMAGLIA va vous donner le détail, mais je ne peux pas tolérer, Monsieur le Conseiller, que vous travestissiez la vérité en disant que la décision est prise. Non, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, elle n'est pas prise et elle n'est pas prise parce que le Gouvernement est intervenu, parce que le Gouvernement a imposé une discussion. Donc, ne portez pas des accusations qui sont contraires à la vérité.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Si cela ne vous fait rien, je réponde d'abord...

M. le Président.- Il y a Madame GRAMAGLIA qui voulait parler.

M. le Ministre d'Etat.- Non, Madame GRAMAGLIA répond.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- D'accord.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Merci, Monsieur le Président, Merci, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs,

Je voulais d'abord préciser, pour répondre à votre remarque concernant la S.E.P.M. qui n'était pas en difficulté parce que le chiffre d'affaires avait augmenté. Effectivement, et cela implique par ailleurs également une augmentation du montant de la redevance qui est versée à l'Etat. En effet, je vous rappelle qu'avant que la S.E.P.M. ne gère les ports, l'Etat percevait près de 3 M€ de redevance alors que maintenant nous sommes environ à 11 M€, ça c'est une première chose.

Deuxièmement, le Gouvernement s'est fortement impliqué dans ce problème, je pense que nous avons été, et nous l'avons prouvé, à l'écoute des plaisanciers, à l'écoute de l'association des Pontons, puisque j'ai personnellement reçu le représentant de l'association des Pontons, avec qui nous avons échangé et nous sommes arrivés à certaines conclusions et nous avons échangé également avec la S.E.P.M..

Alors, par rapport à ce que vous disiez sur le coût d'entretien et sur le prix demandé pour la place qui semblait insuffisant, ce que je peux vous dire, c'est que ce n'est pas le chiffre d'affaires ou les revenus de la S.E.P.M. qui étaient en cause ; ce que nous avons dit c'est que le prix demandé pour l'emplacement d'un bateau ne suffisait pas au coût de son entretien, compte tenu, je vous le rappelle, que l'eau et l'électricité sont fournies avec la place de port, ce qui n'est pas le cas de tous les ports.

Ensuite, vous parliez d'une augmentation de 400 %. Je vous rappelle et, je l'avais à l'époque déjà précisé au sein de cette Assemblée, une augmentation de 400 % en ce qui concerne la petite plaisance correspond – alors, je n'ai pas tous les tarifs en tête – mais, par exemple pour les bateaux de moins de cinq mètres, je crois que le prix s'élève à 180 € par an et il serait passé à 400 € par an, ce qui, comme l'a rappelé le Ministre d'Etat, est vraiment bien moins cher qu'une place de parking. Vous parliez, également, d'une augmentation de tarif qui n'était pas du tout en corrélation avec les travaux qui avaient été effectués par la S.E.P.M. pour l'amélioration des ports. Je voudrais quand même préciser, bien que je sois d'accord avec vous que certaines choses doivent être

améliorées, que trois nouveaux pontons ont récemment été installés, le ponton de la chicane et les deux extensions du T de la piscine ; il y a eu également le changement du ponton à Fontvieille et il y aura, l'année prochaine, deux autres pontons qui vont être modifiés.

Donc, ce sont des travaux et des améliorations qui sont entrepris par la S.E.P.M.. Pour lors, s'agissant des tarifs, l'augmentation dont vous parliez n'a pas du tout été entérinée, n'a pas été retenue et nous nous orientons, en accord avec l'Association des Pontons, avec la S.E.P.M., avec qui nous sommes en cours de négociation mais je pense que nous arriverons à des résultats qui peuvent satisfaire tout le monde, à ne pas modifier la grille de remise annuelle du tarif du port. Vous savez, pour mémoire, qu'il y a, en ce qui concerne les bateaux détenus à 100 % par les Monégasques, 75 % de remise et pour les bateaux détenus, à moitié par les Monégasques et par des résidents, 50 % de remise. Donc on s'orienterait vers une non modification de ces réductions et une grille d'augmentation moyenne annuelle, pendant trois ans, de 15 %. Lorsque j'ai reçu les représentants de l'Association des Pontons, ils ont plutôt évoqué la moyenne plaisance, parce que les tarifs des bateaux qui faisaient l'objet de revendications concernaient, surtout, les bateaux de 14 ou 15 mètres. Il s'agit donc de limiter l'augmentation des tarifs, selon leurs revendications, essentiellement pour les bateaux de 14 ou 15 mètres, dont le prix passait de 1.200 € à 4.800 € par an. Mais, avec l'augmentation qui serait proposée actuellement, c'est-à-dire 15 % sur trois ans, sans modifier les remises, le prix évoluerait de 1.200 € à 1.780 € par an, sur trois ans, sachant qu'ensuite, on s'orienterait plutôt vers une indexation sur le coût de la vie, sans augmenter les tarifs.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui, j'espère avoir répondu à vos questions.

M. le Président.- Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, nous vous écoutons.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Ecoutez, merci. Je pense que ces augmentations sont tout à fait raisonnables et seront acceptées par les plaisanciers.

Maintenant, pour ce qui concerne des affirmations que j'ai faites tout à l'heure, je suis désolé, mais je ne change rien à ce que j'ai dit.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, je voulais juste appuyer sur un point. Je me suis émue, également, de cette augmentation lorsqu'on l'a découverte à la lecture des documents Budgétaires au détour d'un tableau qui avait l'air anodin. Je vous remercie d'avoir trouvé *a priori* un terrain d'entente, avec à la fois l'Association des Pontons et la S.E.P.M., parce qu'il est important que notre port garde son authenticité et puisse conserver des propriétaires de bateaux monégasques de taille modeste qui font partie de notre cachet.

Monaco a toujours été tourné vers la mer. C'est pour cette raison que des tarifs extrêmement avantageux avaient été aménagés pour les Pays Monégasques et également pour les Enfants du Pays. Il est important que l'on conserve ce positionnement et, cette « mixité » au sein du port de Monaco. Il peut certes accueillir de très grandes unités extrêmement luxueuses, mais il est là aussi pour pouvoir accueillir des bateaux plus modestes sans luxe ostentatoire.

Il est important de conserver cette spécificité, surtout que le coût, que ce soit pour la S.E.P.M. et donc par ricochet pour l'Etat monégasque, est du domaine de l'anecdote.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Le Gouvernement est pleinement d'accord avec vous.

M. le Président.- Monsieur Laurent NOUVION, nous vous écoutons.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Je vais reprendre mon intervention en séance privée, avec le Gouvernement. On est tous, effectivement, dans le cadre de ce Budget Rectificatif et des budgets qui viennent, à la recherche d'un certain nombre de recettes et des recettes substantielles. Or, je ne comprends pas une chose. Moi, je trouve que c'est une erreur complètement psychologique. En ce qui concerne cette majoration des tarifs, effectivement le Gouvernement a été très réactif. En trois semaines, vous avez baissé les tarifs, la grille dont nous avons été destinataires dans les documents du Budget Rectificatif était un peu alarmante.

Mais je reprends mon intervention, il y a une question que je me pose et que je pose désespérément mais personne ne me donne la réponse. Les touristes

des grands bateaux de croisière sont taxés, je crois, de 7 € par personne et par touriste qui pose le pied à Monaco. Il y en a, entre 200.000 et 250.000 chaque année.

Je ne comprends pas qu'on ne puisse pas augmenter la taxe de séjour en fait de 7 € à 10 € ou 11 €, je n'en sais rien, cela permettrait au Gouvernement d'encaisser, s'il y a environ 200.000 ou 250.000 touristes par an, près de 800.000 ou 900.000 € par an. Cela remet de l'argent dans les caisses de l'Etat, c'est totalement indolore et lorsque j'ai posé la question à Monsieur le Conseiller pour les Finances, j'ai eu l'impression que c'était une affaire d'Etat et que c'était une décision compliquée à prendre.

Mais pourquoi est-ce compliqué ?

De toute façon Monaco est maintenant en tête de croisière pour un certain nombre de grands bateaux de croisière. Ils sont sur une digue qui vient d'être aménagée, notamment dans sa partie supérieure, de façon tout à fait remarquable et je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas augmenter les tarifs sur les différents passagers qui viennent passer 24 heures ou 48 heures à Monaco, plutôt que d'aller taper sur la petite plaisance. D'autant plus que, vous le savez très bien, à l'heure actuelle, le port n'offre pas une image absolument parfaite, c'est le moins que l'on puisse dire, sans parler du port de Fontvieille, dont l'entrée est absolument désastreuse en terme d'esthétique, pour tous les gens qui arrivent.

Alors, moi je ne comprends pas pourquoi, sur ce sujet-là, on peut faire rentrer 1 M€ dans les caisses de l'Etat, de façon assez rapide, pourquoi est-ce que le Gouvernement – j'avais posé la même question à votre prédécesseur, Monsieur PICCININI – pourquoi est-ce que le Gouvernement ne procède pas à une augmentation de ce tarif par passager, ou mettez en place une taxe carbone, d'autant plus que ces bateaux, souvent, polluent les eaux de Monaco. Je ne comprends pas.

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Vous m'interpellez directement. Certainement, vous soulevez un sujet qui va bien au-delà, je pense, de la taxe par passager. Ce n'est pas vraiment une taxe, d'ailleurs, mais une tarification individuelle des bateaux de croisière.

Il faut dire que le panorama des croisières depuis les dernières quinze années a beaucoup évolué dans le monde, par rapport au moment où l'extension du port actuel avait été conçue. Il y a eu des processus de consolidation, des interlocuteurs, il n'y a pas vingt compagnies de croisière, même s'il y a trente marques

de croisière, donc, pour toutes les poches, il y a trois grands opérateurs au monde, qui déclinent avec des marques différentes des croisières pour toutes les poches, de la croisière de luxe aux plus économiques.

A cela, vient se superposer un autre phénomène qui ne nous aide pas beaucoup, c'est que ce qui semblait être un produit des années 90 est en train de régresser. Ce sont les bateaux dédiés uniquement à la clientèle « haut de gamme ». Les compagnies essaient désormais pour des raisons économiques, techniques, d'avoir plutôt de gros paquebots où existe peut-être une section absolument étanche, réservée pour la grande clientèle, peut-être cinq cents personnes fortunées, mais avec également trois mille cinq cents personnes tout à fait dignes et respectables, beaucoup moins fortunées qui vont avec.

Donc, lorsque vous allez accueillir les cinq cents personnes fortunées, vous allez accueillir, aussi, les autres parce qu'on ne peut pas bien évidemment les empêcher de descendre. Le panorama du business de croisière a beaucoup évolué. Je pense que tôt ou tard, une réflexion s'imposera, mais ce n'est ni le lieu ni le moment, et il faudra certainement des gens qui connaissent beaucoup mieux le sujet et qui sont plus spécialisés que moi.

Ce que je peux vous dire quand même, vous avez cité le chiffre de 200.000 € et je vais parler de mémoire, mais je crois que la facturation des bateaux de croisière dépasse le million, elle doit être de l'ordre d'1,2 M€, donc c'est beaucoup plus...

M. Laurent NOUVION.- C'est encore mieux en termes de recettes...

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Vous dites qu'il faut taxer davantage, mais le problème, c'est aussi d'être compétitif parce qu'il est vrai que ces bateaux désormais sont tellement équipés que sinon ils restent en rade, ils ne viennent plus dans le port. Après, si vous pratiquez une tarification non compétitive, finalement les quelques bateaux de luxe qui restent ne viendront plus, ils iront à Villefranche. Donc, il s'agit d'un équilibre qui est moins évident à gérer, je ne vais pas le dire à nouveau, mais j'ai posé les mêmes questions, je pensais que moi aussi, j'avais tout compris, mais il faut vraiment creuser le sujet, et peut-être qu'on doit se poser des questions, à savoir quelle devra être l'évolution de la politique de grande croisière à Monaco. Mais pour cela, ce n'est ni le lieu, ni le moment. Mais sachez que je crois que la Société des Ports ne fait pas de cadeau aux bateaux de

croisière mais elle doit gérer – permettez-moi le jeu de mot – au fil de l'eau parce que sinon il risquerait, aussi, d'y avoir un décrochage ; les bateaux restent en rade ou partent sur Villefranche. Des touristes arrivent par car à Monaco, mais je pense que ce n'est pas ce qu'on souhaite non plus.

Donc, je pense que c'est un équilibre et comme toute gestion, elle peut être perfectible, bien sûr, mais je pense que bien gérée par des spécialistes, cela convient pour l'instant. Ceci dit, la question que vous posez me semble tout à fait pertinente et peut nous amener à des réflexions plus vastes, le moment venu, sur la politique portuaire.

Mais sachez que ce n'est pas 200.000 €, que rapporte la Croisière mais beaucoup plus, avec également les retombées, pour les commerçants de la Condamine, les autres réalités économiques, le Rocher, etc...

M. Laurent NOUVION.- Je vous remercie de votre réponse, Monsieur le Conseiller, c'est pour cela que, d'une façon très humble, je vous ai dit : « je ne comprends pas ».

M. Marco PICCININI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je me suis renseigné un peu, par curiosité, par passion de la mer et je peux vous dire que ce n'est quand même pas un dossier facile, surtout parce qu'il a connu une évolution accélérée ces dernières années. Malheureusement, le monde change, tout change, les bateaux changent, l'industrie du Casino change, tout change et très vite !

M. le Président.- Monsieur Alexandre BORDERO, nous vous écoutons.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Puisque deux points ont été abordés, je vais les aborder à nouveau moi aussi.

En ce qui concerne les petits plaisanciers, je crois que les problèmes viennent d'une façon de faire et une méthode de la part de la S.E.P.M.. La S.E.P.M., a été créée il y a quelques années, lorsqu'on a voté la loi, et depuis sa création, les dirigeants – en majorité – n'ont pas trop changé, ce sont à peu près les mêmes. Donc, ils savent parfaitement que cette question de la petite plaisance avait été un écueil pendant les débats parlementaires de privatisation des ports et que, notamment, la représentation nationale mais aussi les habitants de la Condamine étaient très attachés à cet

aspect. Je pense que lorsqu'on se lance dans une augmentation tarifaire, la moindre des choses, c'est de faire un peu de concertation en amont, d'une manière ou d'une autre. Le pays est petit, le quartier de la Condamine est encore plus petit, il y avait donc moyen de présenter les nouveaux tarifs de façon beaucoup plus intelligente, ce qui n'aurait pas provoqué tout ce remue-ménage, d'autant plus que les recettes escomptées n'auraient pas changé l'économie du port.

En ce qui concerne l'augmentation du passage des croisiéristes, moi non plus, je ne sais pas si on demande assez ou trop, mais il faut quand même se méfier parce qu'il y a quelques années à Monaco, un Gouvernement avait décidé qu'il fallait taxer les autocaristes. Donc, du jour au lendemain, on a taxé les autocaristes de façon, peut-être, un peu trop importante et, du jour au lendemain, ils ne sont plus venus. C'est d'ailleurs à partir de là que la première victime, qui d'ailleurs ne s'en est jamais remise, je veux parler du Jardin Exotique, a vu sa fréquentation chuter de manière faramineuse et a encore beaucoup de mal à s'en remettre.

Donc, il faut vraiment trouver le juste tarif, parce que je pense qu'à partir d'un certain seuil, lorsque cela coûtera trop cher, et parce que cela concerne quand même toutes les gammes de croisière et que les tarifs sont très tendus, si on demande trop pour le stationnement et bien, les croisiéristes iront ailleurs, c'est ce que les cars ont fait il y a quinze ou vingt ans de cela.

M. le Président.- Merci. Je passe à présent la parole à Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Juste une réflexion, moi je n'ai aucun problème avec les pointus, les bateaux de cinq mètres, j'en ai eu un, je sais ce que cela vaut. Maintenant, pour les 14 ou 15 mètres, ce n'est pas du tout le même budget à l'achat, c'est plusieurs milliers d'euros. Alors, que des gens protestent pour 400 € par an, je trouve cela un peu exagéré.

Maintenant, il est vrai aussi, si vous reprenez les débats budgétaires sur le port, que cela fait plusieurs années que je demande que ce soit un port qui soit digne d'un port et à ce moment-là, qu'on puisse demander un prix digne des services qu'on offre.

M. le Président.- Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres interventions sur le chapitre premier ?

Je redonne la parole juste au Chef de Cabinet qui a fait une petite erreur tout à l'heure et on va passer au vote.

M. le Chef de Cabinet.- Dans la lecture de la ligne rectifiée, sur le chapitre 1^{er}, le montant était de :
- 199.700 €.

M. le Président.- Très bien.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce premier chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté à l'unanimité.

(Adopté).

Je pense que, compte tenu de l'heure tardive, je vais lever la séance pour reprendre demain à 17 heures.

Je vous remercie. Passez une bonne nuit.

—
(La séance est levée à 00 heures 10).

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

imprimé sur papier 100% recyclé

